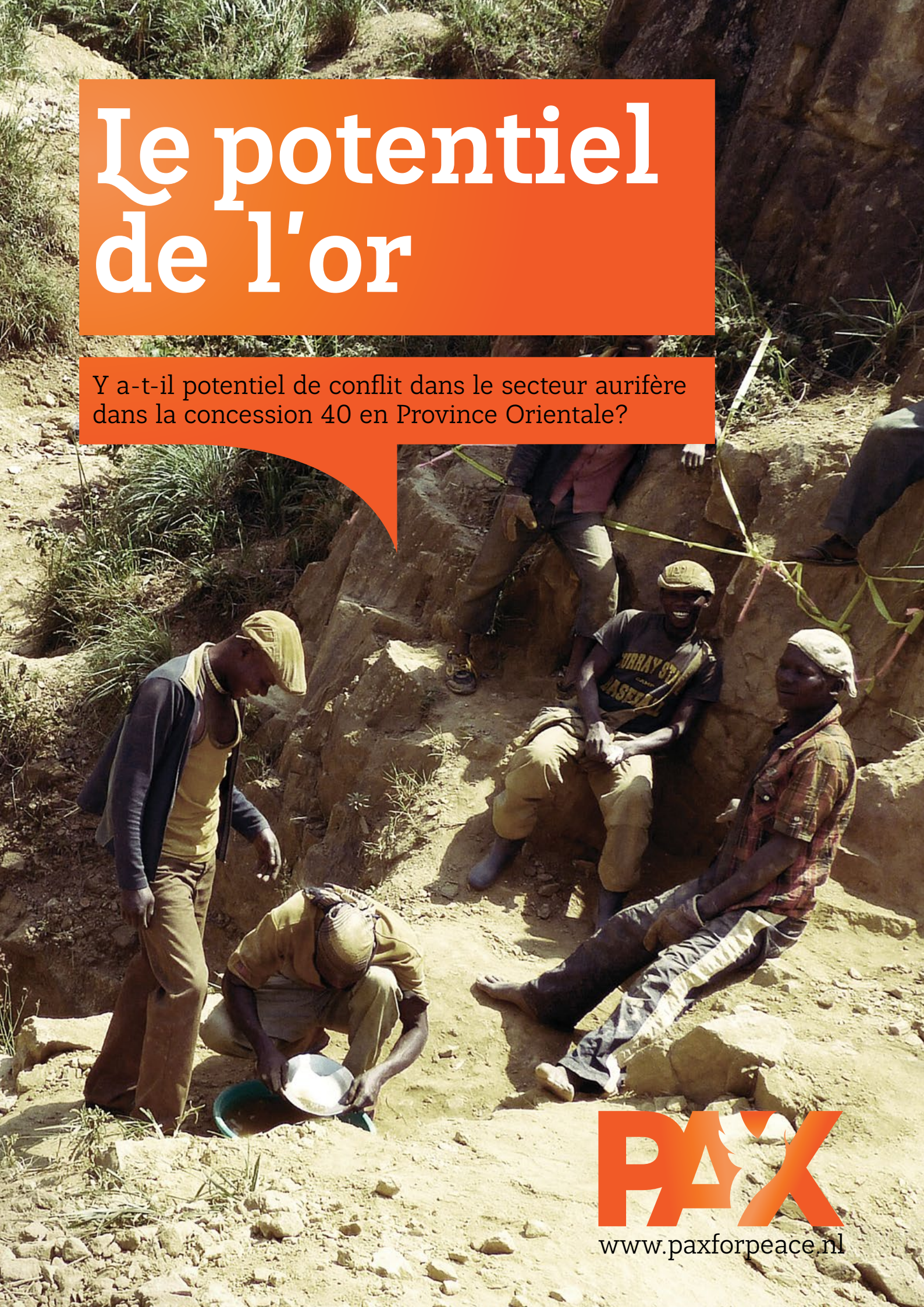


# Le potentiel de l'or

Y a-t-il potentiel de conflit dans le secteur aurifère dans la concession 40 en Province Orientale?





## **Colophon**

Novembre 2014

ISBN 978-90-70443-82-5 | NUR 689 | Serienummer PAX2014/009

Si vous avez des questions, des remarques ou des commentaires sur ce rapport,  
se il vous plaît envoyez-les à [info@paxforpeace.nl](mailto:info@paxforpeace.nl)

Auteurs: Jogien Bakker, Joost van Puijenbroek, Michel Uiterwaal, Egbert Wesselink

Photo de couverture: Orpailleurs à Lopa

Photos: Jogien Bakker, sauf p. 18, 41, 64, 69, 71 Michel Uiterwaal; toutes photos © PAX

Cartes: © MAPgrafix, Jillian Luff

Conception graphique: Het IJzeren Gordijn

# Le potentiel de l'or

Y a-t-il potentiel de conflit dans le secteur aurifère dans la concession 40 en Province Orientale?

# Table des matières

<b>Remerciements</b>	<b>6</b>
<b>Introduction</b>	<b>8</b>
Méthodologie	10
<b>1. Brève histoire de l'orpaillage en Ituri</b>	<b>12</b>
1.1 L'or en Ituri	12
1.2 Libéralisation de l'exploitation minière et sous-traitance	13
<b>2. L'exploitation aurifère pendant les guerres en Ituri</b>	<b>16</b>
2.1 Guerre et groupes combattants autour de Mongbwalu 1998 - 2004	16
2.2 Démobilisation	17
2.3 Arrivée de l'AGK en Ituri en guerre	18
<b>3. Secteur artisanal développements depuis 2011</b>	<b>20</b>
3.1 Sokimo et AGK – industrie et artisanat dans la même concession	20
3.2 Retrait de Sokimo – liberté confuse	20
<b>4. Organisation de l'orpaillage</b>	<b>24</b>
4.1 Ordre et organisation dans les chantiers	24
4.2 L'économie politique du secteur aurifère artisanal	27
4.3 Chefs Coutumiers dans l'orpaillage artisanal	31
4.4 Police	33
4.5 Comité de Pilotage	37

4.6	Le rôle de l'armée dans le secteur de l'or artisanal	37
4.7	Société civile / organisations de base - analyse d'acteurs	39
<b>5.</b>	<b>AGK par rapport au secteur artisanal</b>	<b>44</b>
5.1	AGK et l'orpaillage artisanal – stratégie et effets	44
5.2	Projets d'emploi alternatifs d'AGK	49
5.3	Manque de clarté des plans d'AGK : AGK est comme un caméléon	50
5.4	Gestion de relation avec les parties prenantes	52
5.5	Investissements sociaux d'AGK	54
<b>6.</b>	<b>Les conflits en Ituri et aux alentours sont-ils liés à l'extraction d'or?</b>	<b>58</b>
6.1	Le débat international sur le potentiel conflictuel des minerais	59
6.2	Rebellion armées en Ituri	62
6.3	Les émeutes à Bunia, novembre 2012	66
6.4	Conflits avec les semi-industriels	67
6.5	Conflits avec les autorités : Pluto et Iga Barrière	68
6.6	Conclusion sur les formes de violence en Ituri	71
<b>7.</b>	<b>Potentiel de conflit dans la concession 40</b>	<b>74</b>
7.1	Conflits potentiels lors de l'évacuation des mines artisanales	75
7.2	Évacuations futures	77
7.3	Conclusion sur la potentialité conflictuelle de l'or	83
<b>8.</b>	<b>Résumé</b>	<b>84</b>
8.1	Libéralisation et insécurité	84
8.2	Nouvelle structure d'organisation et cohésion sociale	85
8.3	Conflits violents dans la concession 40	89
<b>9.</b>	<b>Conclusions et recommandations</b>	<b>92</b>
	Recommandations	94
	<b>Abbréviations</b>	<b>96</b>
	<b>Bibliographie</b>	<b>98</b>
	Sources	99

# Remerciements



vec cette étude PAX espère contribuer à une cohabitation pacifique dans la concession 40 en Province Orientale. Nous souhaitons ainsi améliorer la sécurité humanitaire dans cette région et pour sa population.

Si cette étude contribuera à ce but, ce n'est que avec la collaboration de beaucoup d'individus qu'on a pu y atteindre. Parmi ceux-ci sont tout d'abord toutes les personnes qui nous ont prêté leur temps et leurs avis ; avis qui sont le fondement pour ce rapport. Pour raisons de sécurité et de confidentialité, nous avons promis à chacun de notre interlocuteurs de ne pas les mentionnés identifiable dans ce rapport. A chacun d'eux - un grand merci! Cela vaut certainement aussi pour le cadre d'AGK à Mongbwalu qui a pris du temps pour nous et nous a partagé des informations et leurs opinions.

Les équipes de chercheurs de PAX ont eu l'honneur été accompagnée par trois personnes indispensable pour tout notre travail sur terrain : Shadrac Bandoni, Pascal Takaibone, Cleophas Kpada – c'était un grand plaisir de travailler avec vous.

Beaucoup d'autres personnes ont contribué d'une manière ou autre. Merci beaucoup à Ken Matthysen, Filip Hilgert, Sarah Geenen, Koen Vlassentroot, et un contributeur anonyme, Concorde et notre collègues Iris Ruijs, Amber de Graaf et Jean Paul Lonema.

Eric Mongo Malolo et le partenaire de PAX, Haki na Amani, nous ont assisté de toutes manières indispensables pendant tout l'étude. ♦



# Introduction

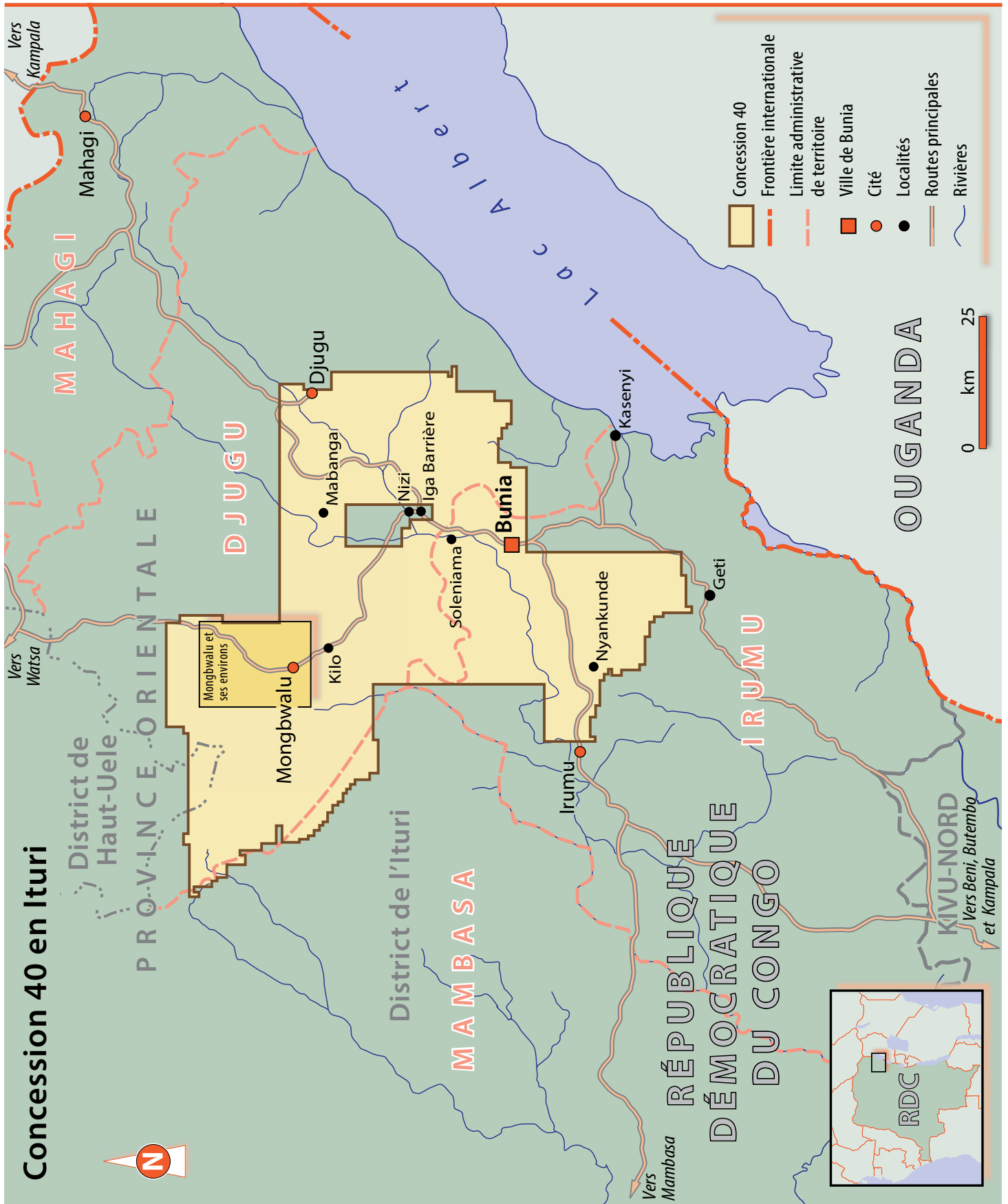
Ceci est le rapport d'une étude de PAX sur la concession 40 en Province Orientale. La concession 40 en Ituri trouve une forte concentration mines artisanales précisément dans la zone où une la société minière AGK tient un permis d'exploitation industrielle (voir carte de la concession 40). Cela pose clairement le risque de conflits d'intérêts. Et vue le passé récent de l'Ituri avec ses horribles guerres civiles, on peut facilement imaginer qu'un tel conflit d'intérêts se manifesterait en conflit armé. En plus, il existe, surtout sur le plan international, l'idée que les minéraux de l'est de la RDC ont tendance d'être source de conflit, de guerre civile ou au moins de conflits violents prolongés. Il y avait donc pour le mouvement de Paix néerlandais PAX qui est actif en Ituri depuis plus de 10 ans avec son partenaire Haki na Amani, toutes les raisons d'étudier en profondeur de cette concession.

Une conférence en Novembre 2012 en présence de tous les majeurs acteurs de l'extraction de l'or en Ituri en réponse au rapport «Un avenir en Or» était la cause directe de cette étude de suivi. La conférence et le rapport ont montré une grande tension et le manque de confiance entre le secteur artisanal et de l'or industriel. Les représentants du secteur artisanal ont exprimé leur besoin d'une consultation régulier et ouvert avec les industries. Ils veulent en savoir plus sur les plans de l'industrie de l'Ituri et ce que cela signifiait pour les mineurs artisanaux. Même si à présent AGK n'a plus de plans concrètes pour exploiter sa concession, ces questions gardent leur intérêt. Faute d'alternatives l'exploitation artisanale sur les concessions industrielles en Ituri est tolérée par l'État et l'industrie. En plus on a vu un gros reproche aux forces sécuritaires concernant l'extorsion permanente qui affecte tous les secteurs économiques.

Un deuxième élan pour l'étude provenaient de PAX (alors : IKV Pax Christi). PAX est un membre du forum international des Principes Volontaires sur la Sécurité et les Droits de l'homme. Ceci est



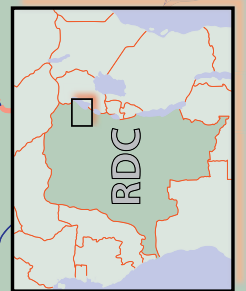
# Concession 40 en Ituri



- Concession 40
- Frontière internationale
- Limite administrative de territoire
- Ville de Bunia
- Cité
- Localités
- Routes principales
- Rivières

OUGANDA

0 km 25



une consultation tripartite internationale entre la société civile, l'industrie et les États. AngloGold Ashanti (AGA), la société mère sud-africaine de AGK est aussi membre du forum. Cette adhésion conjointe aux Principes offrait une chance de faire une étude de risque pour la concession où AGK est actif. PAX a voulu savoir si les tensions entre l'exploitation minière de l'or industriel et artisanal pourrait être un risque potentiel de nouveaux conflits violents. L'étude a essayé à la fois d'incorporer les résultats de la conférence et à enquêter sur les risques potentiels.

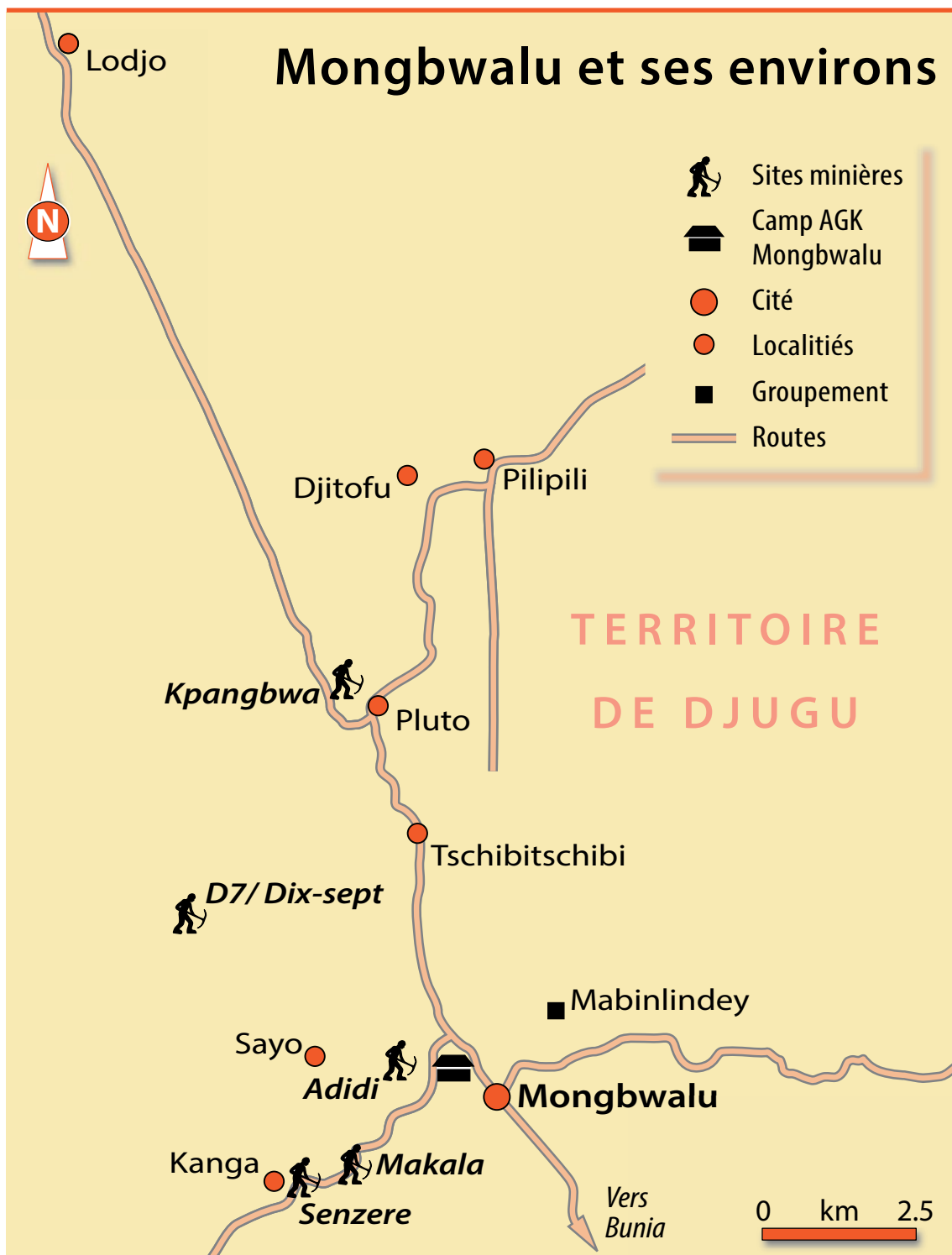
Pendant notre recherche nous avons trouvé – comme souvent dans la RDC – que beaucoup d'individus se sentent mal informé et, en effet, manquent souvent d'informations importantes. Cela leur empêche d'évaluer leurs droits et leur position en face du futur proche, et leur empêche de participer à un débat (publique) sur l'avenir. Vu la situation dans la concession 40 où la plupart de la population vit directement ou indirectement de l'orpaillage, qui est à présent sans aucun cadre légal, ce manque de débat est particulièrement saillant. C'est pour cela que nous avons tenté d'offrir par le présent rapport une vue un peu plus claire sur le secteur aurifère dans la concession 40. On n'a pas pu éviter alors de reproduire des informations que d'autres chercheurs ont déjà rapportés. Même si plusieurs lecteurs reconnaîtront beaucoup des renseignements dans ce rapport, d'autres pourraient apprécier l'image globale. Cela pourrait contribuer à répondre la question si, en effet, il y a potentiel de conflit dans le secteur aurifère dans la concession 40. L'étude espère contribuer à un débat constructive sur l'amélioration de la relation entre l'exploitation minière industrielle et artisanale et ainsi à un futur paisible et prospère du secteur.

## Méthodologie

La méthodologie de l'étude est basée sur une caractérisation de la relation tendue entre l'exploitation minière de l'or industriel et artisanal. Les deux composantes essentielles ont été formulées par PAX: 1) le manque de confiance entre les deux secteurs aurifère et 2) l'illégalité de l'exploitation minière artisanale. Pour explorer le potentiel de cohabitation, PAX a décidé d'entamer une analyse de toutes les parties prenantes. La liste incluait: les acteurs de l'appareil de sécurité (armée, PNC, ANR); Les acteurs du secteur de l'exploitation artisanale (orpailleurs, chef de trous, les commerçants, SOKIMO); le secteur industriel, notamment AGK; acteurs au sein du gouvernement (Commissaire de District, les services publics, le chef de cité); et de la population (chefs coutumiers, Société Civile et les Organisations de base, la presse). On a systématiquement traité dans tous les entretiens les relations mutuelles et les perceptions d'entre eux. Les questions ont été posées d'une manière semi-structurée. Les enquêtes ont été faites en deux séries de recherche par des équipes de chercheurs de PAX avec un expert local. Pour ces derniers, PAX a d'ailleurs collaborée étroitement avec l'organisation partenaire locale Réseau Hakina Amani.

L'analyse d'acteurs a été effectuée dans un nombre limité d'endroits. Pendant la recherche on a toujours plus ciblées sur les environs immédiat de Mongbwalu, parce que c'est là que la présence d'AGK était ressenti le plus fort par les orpailleurs et la population. C'est aussi là qu'on trouve la plus haute concentration de mines artisanales dans la concession 40.

En plus PAX a cherché à répondre sur la probabilité de quelques scénarios potentiellement conflictuels. Ici la recherche a été faite de deux façons. Premièrement nous avons enquêté sur de cas de conflits violents qui ont été liés au secteur de l'or. Ceux-ci ont été approfondis par les chercheurs pour mieux comprendre la dynamique de conflit sous-jacent. Les questions ont



été formulées pendant la recherche de manière ouverte, non structurée. Deuxièmement, sur la base de la littérature: une analyse historique 1) fait du rôle du secteur de aurifère dans la guerre en Ituri de 1998 à 2004 et 2) une analyse des facteurs principaux pour les conflits violents récents en Ituri, qui ne sont pas nécessairement liée à l'exploitation de l'or. PAX les utilisait pour en tirer des conclusions sur le potentiel de conflit dans la concession minière 40. ♦

# 1. Brève histoire de l'orpaillage en Ituri

## 1.1 L'or en Ituri

L'histoire de l'exploitation de l'or en Ituri a commencé en 1903 lorsque deux géologues australiens ont découvert de l'or dans la rivière Agola (un affluent de l'Abombi), à environ 30 km de l'actuel Mongbwalu. L'exploration a eu lieu sous l'administration belge en 1905. En 1926, la Belgique a créé la Société des Mines d'Or de Kilo Moto (SOKIMO). Cette société a reçu le strict monopole sur l'exploitation aurifère au Congo. L'accès à la concession sur le domaine Kilo-Moto était par exemple limité aux travailleurs de SOKIMO.

Les Belges se sont institués chefs dans les villages à partir de 1906. Les dites chefferies étaient constituées de façon aussi homogène que possible du point de vue ethnique. Les différentes couches étaient liées par des relations de dépendance économique et ne possédaient pas de zones d'habitation clairement délimitées. Les limites des nouvelles chefferies instituées déterminées par les Belges faisaient dès lors toujours l'objet de désaccords et devaient être à chaque fois redessinées et fixées. Une sécheresse et une importante épidémie de peste bovine au milieu du 19e siècle avait déjà touché durement les Lendu qui depuis lors dépendaient de façon décisive davantage de l'agriculture plutôt que de l'élevage. Ils pratiquaient le troc avec des éleveurs financièrement plus puissants, et surtout avec les Hema avec qui ils étaient apparentés. Dans le cadre de la relation patron-client ainsi créée entre Hema et Lendu, il fallait un partage mutuel des territoires. L'établissement des chefferies s'y accordait fort mal et a entraîné des conflits territoriaux insolubles.

Les premiers chefs travaillaient pour les Belges et devaient recruter de la main d'œuvre au service des intérêts économiques belges. En Ituri, il s'est agi principalement d'orpaillage dès le

début des années 20. Dans les premiers temps, ce sont surtout les Lendu qui ont été utilisés comme forçats. Chef Kriilo (ou Kilo) a emmené l'un des premiers groupes de mineurs vers le territoire aurifère qui a été nommé d'après lui et porte toujours le nom de « Kilo ». Mettre les Lendu au travail ne demandait pas beaucoup de peine mais ils étaient difficiles à organiser. Les Lendu ne connaissaient pas de hiérarchie clairement définie dans leur propre organisation sociale et s'opposaient souvent à l'autorité des colonisateurs. L'une des premières missions en Ituri s'est établie à Kilo et est devenue deux décennies plus tard le siège principal de la société des mines d'or de Kilo Moto (Sokimo).

Les Hema et les Alur se sont longtemps opposés à la colonisation et à la fourniture de main d'œuvre pour les mines. Ce n'est qu'en 1917, après 25 ans de présence belge au Congo, que les plus grands chefs Alur ont capitulé devant le colonisateur. Même les Hema bien hiérarchiquement organisés ont longtemps gardé leurs distances par rapport aux mines. Entre 1905 et la première guerre mondiale, on pouvait parler de travail forcé dans les mines. Les conditions de travail étaient difficiles : la nourriture était à peine suffisante, il fallait travailler dur et la production restait faible. Lorsque la Première Guerre mondiale a exigé une production plus efficace et plus importante, on a commencé à améliorer les conditions des mineurs. Au cours des années trente, l'Ituri a commencé à devenir une région prospère où les mineurs recevaient un salaire raisonnable et où les chefs gagnaient tellement par le placement et le contrôle des flux de migration que quelques-uns roulaient déjà en voiture au milieu des années trente. Ituri possédait un bon réseau routier, payé en grande partie par la société minière. L'apogée de l'industrie minière se situe aux alentours de 1945 avec 60.000 travailleurs. Environ un tiers de la population locale du territoire Djugu dépendait à l'époque directement de l'exploitation minière.

Après l'indépendance du Congo, Mobutu a nationalisé SOKIMO le 15 juillet 1966.<sup>1</sup> L'entreprise possédait les droits exclusifs sur un territoire de 83.000 km<sup>2</sup> dans l'actuel Ituri et Haut Uélé. Mais Mobutu a nationalisé une exploitation en décroissance et cette régression n'a fait que continuer. Les années 70 se sont particulièrement caractérisées par une production en diminution chaque année (une tendance valable pour l'ensemble de la RD Congo).

## 1.2 Libéralisation de l'exploitation minière et sous-traitance

Le 2 avril 1981, Mobutu a libéralisé le secteur minier.<sup>2</sup> Ceci a engendré un afflux important d'entreprises étrangères, d'investisseurs occidentaux et surtout une arrivée massive d'orpailleurs artisanaux. Afin de faciliter l'exploitation, SOKIMO a divisé sa concession en trois parts : la concession 40 à Mongbwalu (Ituri), la concession 39 à Djalasiga et Zani (Ituri) et la concession 38 à Durba et Watsa (Haut Uélé). Le chaos politique et économique des années 80 n'ont pas contribué à l'industrialisation de l'exploitation et le nombre de orpailleurs artisanaux n'a fait que croître.

<sup>1</sup> De la nationalisation en 1966 jusqu'au mois de décembre 2010, l'entreprise publique s'est appelée OKIMO. Pour faciliter la lisibilité, nous utiliserons dans ce texte uniquement la dénomination de SOKIMO.

<sup>2</sup> Voir art 31 de l'OL du 05 nov 1982 disponible sur :

[http://www.droitcongolais.info/files/7.55.1.-Ordonnance-loi-du-5-novembre-1982\\_Mines-et-hydrocarbures\\_modifications.pdf](http://www.droitcongolais.info/files/7.55.1.-Ordonnance-loi-du-5-novembre-1982_Mines-et-hydrocarbures_modifications.pdf)





Ce qu'il reste aujourd'hui des mines belges : les anciennes structures des mines et les tailings (au premier plan) - les sable aurifère qui tient un résidu d'or

Au cours des années 90, SOKIMO a eu de plus en plus souvent recours pour l'exploitation de ses concessions à l'usage d'un système de sous-traitance. Des contrats d'exploitation annuels ont alors été conclus pour des territoires délimités de 500 m<sup>2</sup> qui devaient être exploités pour le compte et aux risques de sous-traitants qui devaient rétrocéder en contre-prestation 30% de la production à SOKIMO. Les contrats comprenaient une clause qui donnait à SOKIMO le droit de résilier unilatéralement le contrat à tout moment. Les sous-traitants ont réparti leurs concessions en différents « trous » qu'ils donnaient à ferme à un « chef de trou » (D-trou) en échange d'un fermage fixe et d'une partie de la production. Le contrôle de SOKIMO sur la production réelle était la plupart du temps totalement absent. Cette situation a engendré l'essor de l'orpaillage artisanal en Ituri qui s'est développé en un secteur essentiellement économique. En 2012, on estimait à 65.000 le nombre d'orpailleurs artisanaux directement impliqués et au moins cinq fois autant de personnes dépendaient de l'orpaillage comme moyen de subsistance.

Grâce à la sous-traitance, une classe moyenne prospère de 400 à 500 entrepreneurs<sup>3</sup> de l'orpaillage a vu le jour, étroitement mêlée à l'élite politique qui a donné de facto forme au secteur à la place de SOKIMO. Certaines des personnes consultées se sont plaintes des conditions de travail difficiles et de l'emprise puissante qu'ils pouvaient avoir sur les orpailleurs. L'orpaillage artisanal a enrichi la région mais n'a engendré que peu de croissance dans d'autres secteurs économiques productifs. Le capital accumulé n'était investi en Ituri que de façon très partielle. ♦

<sup>3</sup> Interview AGK, 20 juin 2013.



# 2. L'exploitation aurifère pendant les guerres en Ituri

## 2.1 Guerre et groupes combattants autour de Mongbwalu 1998 - 2004<sup>4</sup>

Pendant la guerre en Ituri, Mongbwalu et son exploitation aurifère a été une aubaine pour différentes milices. Le gouvernement alors en place à Kinshasa n'avait que peu d'influence dans la région et s'est allié au groupe de milice RCD-ML qui avait le contrôle sur la région avec l'Ouganda. En 2002, l'Ouganda s'est retiré (en majeure partie) de l'Ituri. Dès ce moment, les gisements aurifères d'Ituri sont arrivés aux mains des milices locales.

Déjà pendant la guerre, Mongbwalu était une région mixte du point de vue ethnique, avec une majorité formée par le peuple Lendu. Jusqu'en 2002, Mongbwalu est resté relativement calme sous le contrôle de RCD-ML et de l'armée ougandaise. En avril 2002, après l'accord de Sun City, le RCD-ML s'est retrouvé plus étroitement lié à l'autorité à Kinshasa et est entré en conflit avec les hommes armés Hema qui allaient former ensuite l'UPC. Il y a eu des attaques du RCD-ML des combattants Lendu contre les Hema, comme des attaques des combattants Hema contre les Lendu. Le 8 novembre 2002, l'UPC a lancé une première attaque sur Mongbwalu mais elle n'a pas abouti.<sup>5</sup> Mais déjà avant cette époque, l'UPC avait conclu des accords avec la direction de SOKIMO à dominance Hema. L'UPC a conclu ensuite une alliance avec Jérôme Kakwavu des FAPC à Aru. L'UPC recevait ses armes du Rwanda et en transmettait une partie

<sup>4</sup> Source : Human Rights Watch (2005) The Curse of Gold (le fléau de l'or), page 20-23 et 23-51; [http://www.hrw.org/sites/default/files/reports/drc0505\\_0.pdf](http://www.hrw.org/sites/default/files/reports/drc0505_0.pdf)

<sup>5</sup> L'un des dirigeants de l'époque de l'UPC était Bosco Ntaganda, qui est à présent détenu à La Haye dans l'attente de son procès devant la Cour Internationale de Pénale. Il est accusé de crimes de guerre.

aux FAPC. Le 18 novembre 2002, une nouvelle offensive sur Mongbwalu a été menée par l'UPC en collaboration avec les FAPC et avec le support du Rwanda. L'attaque était dirigée contre Mongbwalu, mais aussi sur des villages avoisinants tels que PiliPili et Pluto. Chaque maison a été visitée à la recherche de Lendu et beaucoup furent assassinés. Dans les mois qui suivirent, d'autres villages voisins tels que Kilo, Kobu, Lipri, Bambu et Mbijo ont été pris. En janvier 2003, une délégation rwandaise s'est rendue à Mongbwalu pour étudier les possibilités d'exploitation industrielle. Entre-temps, l'orpaillage artisanal, arrêté en grande partie du fait que de nombreux orpailleurs (principalement des Lendu, mais d'autres également) avaient été tués ou avaient fui, a repris lentement, souvent sous une forte contrainte.

En février 2003, les FAPC ont rompu avec l'UPC. En mars 2003, l'UPC a été chassée de Mongbwalu par une alliance de FNI, des FAPC et de l'armée ougandaise. Les massacres ont repris, mais commis cette fois par les Lendu du FNI. Les tueries étaient dirigées contre les Hema, mais aussi contre les Nyali, suspectés d'avoir aidé les Hema. À un moment donné, l'Ouganda a tenté d'arrêter les massacres mais généralement sans résultat. Le 1er mai 2003, les troupes ougandaises quittèrent Mongbwalu et ont remis l'autorité au FNI. L'Ouganda a cependant continué à soutenir le FNI par des armes.

Le 10 juin 2003, l'UPC a repris Mongbwalu. 48 heures plus tard, ils ont été à nouveau chassés par le FNI. Beaucoup de personnes ont encore été tuées, cette fois par le FNI. Dans les mois suivants, le FNI s'est temporairement établi dans d'autres villages de l'arrière-pays de Mongbwalu comme Nizi, drodro, Largo, Fataki et Bule. Les massacres dans la région de Mongbwalu ont continué jusqu'en 2004.

En mai 2003, peu après le départ de l'Ouganda, deux observateurs de l'ONU à Mongbwalu ont été assassinés par des combattants du FNI. Le FNI a introduit une série de taxes dans la région de Mongbwalu qui étaient généralement encaissées avec beaucoup de violence. Immédiatement après la prise de Mongbwalu par le FNI, on s'est tourné vers les gains tirés de l'exploitation aurifère. L'exploitation avait lieu dans un contexte hautement militarisé.

## 2.2 Démobilisation

Après 2004 il y a eu trois séries de Démobilisation, Désarmement et Réintégration (DDR) en Ituri. Bien que la présence des milices en Ituri n'ait jamais totalement cessé après les deux premières séries de DDR, le district n'était désormais plus couvert de territoires de milice. Dès ce moment, dans les gisements aurifères de la concession 40 (comme dans tout l'Ituri) et spécifiquement autour de Mongbwalu, un processus de rétablissement de la présence de l'autorité, de reprise des relations entre les communautés et d'une certaine sécurité juridique a pu commencer lentement.

Au total, quelque 23500 combattants ont suivi le processus de DDR en Ituri. 5800 d'entre eux étaient des enfants.<sup>6</sup> Une étude de 2009 a estimé qu'à l'époque, environ 10.000 anciens membres de milice étaient employés comme orpailleurs dans les mines.<sup>7</sup> Alors que généralement, le programme de DDR officiel est considéré comme un échec en matière de

6 Nkoy, Mongo et Puijenbroek (2008): Le processus DDR en Ituri: succès, faiblesses et perspectives

7 Channel research (2009): Etude sur les vecteurs, contraintes et relations des ex-combattants dans les mines artisanales en Ituri. Concessions 39 et 40



Vue du marché de Mongbwalu aujourd'hui

réintégration, l'exploitation artisanale a réussi à réintégrer des anciens combattants. Déjà peu après la guerre, des ex-miliciens devenus orpailleurs ont indiqué qu'ils préféreraient travailler comme orpailleurs plutôt que reprendre la vie de la milice. On retrouvait dans les chantiers des orpailleurs provenant de différentes milices et leur cohabitation ne posait absolument aucun problème.<sup>8</sup> Contrairement à d'autres domaines, la réconciliation n'a jamais nulle part été aussi rapide que dans l'exploitation aurifère.

### 2.3 Arrivée de l'AGK en Ituri en guerre

AGK (en toutes lettres : Ashanti Goldfields Kilo SARL) est la Joint-Venture entre l'entreprise publique SOKIMO et l'entreprise minière sud-africaine AngloGold Ashanti (AGA). Depuis 1998, AGA (et son prédécesseur Ashanti Goldfields) est propriétaire pour plus de 85% (86,22%) d'AGK (qui s'appelait encore à l'époque KIMIN). En juin 2000, la Joint-Venture Ashanti Goldfields Kilo (AGK) a été fondée par SOKIMO<sup>9</sup> et Ashanti Goldfields. Un an plus tard, AGK a reçu les droits exclusif d'exploiter l'or dans une zone de 8000 km<sup>2</sup> autour des mines belges de abandonnées qui étaient occupées par des miniers artisanaux. AGK détient jusqu'à ce jour le droit d'exploitation aurifère dans la concession 40 en Ituri.

<sup>8</sup> Ibid

<sup>9</sup> De la nationalisation en 1966 jusqu'au mois de décembre 2010, l'entreprise publique s'est appelée OKIMO. Pour faciliter la lisibilité, nous utiliserons dans ce texte uniquement la dénomination de SOKIMO.



Déjà en mars 2003, la période où le FNI violait largement les droits de l'homme dans la région autour de Mongbwalu, Ashanti Goldfields et la SOKIMO cherchaient de voies et moyens pour relancer les activités d'exploration. En octobre 2003, AGA s'est entretenue avec des membres du gouvernement de transition. Bien que les autorités à Kinshasa aient été favorables au commencement des activités d'AGA à Mongbwalu, Mongbwalu était toujours de facto un territoire du FNI.<sup>10</sup> Un traité de paix<sup>11</sup> portait à l'époque sur la totalité du Congo, mais en réalité, une grande partie de l'Ituri n'était pas sous le contrôle des autorités de Kinshasa. L'intérieur du pays était notamment partagé en territoires de milices. Des incidents réguliers entre les milices ont duré en Ituri jusqu'en 2004.

Pendant la période où le FNI était impliqué à grande échelle dans des violations des droits de l'homme, les contacts entre AGK et FNI ont commencé et AGK s'est installé à Mongbwalu. Le fait qu'AGK ait payé FNI en 2003 a suscité de nombreuses critiques.<sup>12</sup> ♦

10 Voir notamment Human Rights Watch (2005) *The Curse of Gold*, page 20-23 et 23-51; [http://www.hrw.org/sites/default/files/reports/drc0505\\_0.pdf](http://www.hrw.org/sites/default/files/reports/drc0505_0.pdf)

11 l'Accord Global et Inclusif de Sun City

12 Le rapport de Human Rights Watch (2005) *The Curse of Gold* a déclenché se débat publique.

# 3. Secteur artisanal développements depuis 2011

## 3.1 Sokimo et AGK – industrie et artisanat dans la même concession

L'entreprise étatique SOKIMO est alors partenaire de la société d'exploitation minière industrielle AGK. Selon la législation minière, l'exploitation minière artisanale ne peut pas se faire sur des sites octroyés aux sociétés d'exploitation minière industrielle pour en faire l'exploration ou l'exploitation.<sup>13</sup> Malgré le fait que AGK détenait les droits exclusifs sur tous les gisements d'or dans sa concession, SOKIMO a vait poursuivi son système de exploitation d'or de manière artisanale, par voie du système de sous-traitance.

## 3.2 Retrait de Sokimo – liberté confuse

En mars 2011, SOKIMO a annoncé que tous les contrats relatifs à la sous-traitance artisanale allaient être résiliés unilatéralement, à l'exception des fameux sites *tailings*<sup>14</sup> Le 8 juin 2011, SOKIMO a écrit une lettre concernant sa décision de mettre immédiatement un terme à la sous-traitance. Dans sa lettre, SOKIMO déclarait que « *la gestion de ce périmètre minier étant dorénavant sous la seule responsabilité de la société AGK SARL* ». <sup>15</sup> La décision de SOKIMO

<sup>13</sup> Code Minier (Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code minier) art 109 : "Un Périmètre minier faisant l'objet d'un titre minier en cours de validité ne peut pas être transformé en zone d'exploitation artisanale. (...)"

<sup>14</sup> Tailings est le nom du sable qui reste lorsqu'un minerai aurifère est pulvérisé et que l'or en a été extrait. Il reste toujours un résidu d'or, toujours exploitable commercialement, par exemple en cas d'augmentation du prix de l'or.

correspondait à celle d'AGK de devenir opérationnel dans un certain nombre de sites où des milliers de orpailleurs artisanaux étaient actifs. Plusieurs de nos interlocuteurs ont suggéré que la lettre de SOKIMO était également dictée par le souhait d'AGK de confirmer ses droits exclusifs et de rappeler les instances publiques à leur devoir de fermer les mines artisanales sur demande, même si c'était de préférence sans recours à la main forte et sans arme au cas où la police serait impliquée.

Cette décision a mis fin à l'encadrement structurel de l'orpaillage. Les sous-traitants, intermédiaires entre les orpailleurs et SOKIMO, ont été écartés du jour au lendemain. Jusqu'alors, la politique contradictoire de SOKIMO - qui était à la fois actionnaire d'AGK et gérait et contrôlait la production artisanale par les sous-traitants – avait eu pour effet qu'il y existait une autorité centrale d'une façon ou autre justifiable. Le *sous-traitant* était l'ayant-droit sur le chantier au nom de SOKIMO et c'est à lui qu'il fallait régler. Après avoir dirigé et contrôlé le secteur pendant plus de 100 ans, l'entreprise se retirait de façon subite et livrait le secteur à son propre sort. Tout orpaillage dans la *concession 40* est à présent illégal, mais pratiquement rien n'est fait pour le supprimer et le secteur se développe de façon impétueuse.

L'élimination de la sous-traitance a eu pour principal effet d'annuler la redevance de 30% à SOKIMO et de ne plus savoir clairement qui est responsable de l'orpaillage artisanal. Les chefs en tant qu'ayants-droit sur le sol peuvent l'autoriser à qui ils veulent et ont droit à une rémunération de laquelle certains ont tiré avec succès un rôle déterminant et profitable. Les anciens *sous-traitants* continuent çà et là à réclamer les 30% des recettes alors qu'ils n'ont plus aucun droit de le faire. Les chefs coutumiers de groupement ont repris pour leur compte une partie du rôle de sous-traitant du secteur artisanal. En réalité, il n'existe aucun cadre légal permettant aux chefs d'exercer ce rôle, la loi leur interdit même une quelconque implication dans l'exploitation des matières premières<sup>16</sup>. Leurs activités principales consistent à donner aux chefs de trous l'autorisation d'ouvrir un chantier, d'encaisser les droits coutumiers et, si nécessaire, d'intervenir en cas de conflit. Leur emprise sur le secteur est plus faible que celui qu'avaient les sous-traitants du fait que le cadre légal fait défaut, ce qui profite aux chefs de trous qui ont obtenu une plus grande liberté de mouvement et ont été libérés des principales contributions. Un espace s'est également libéré pour les bailleurs de fonds qui se comportent dans certains cas plus ou moins comme sous-traitants. Et pour les orpailleurs qui se croient libres de conserver pour eux une plus grande part du bénéfice plutôt que le transférer.

Des D-trous et bailleurs de fonds ont repris la position centrale des sous-traitants. En ce même temps (il s'agit toujours de 2011), le prix de l'or a commencé à augmenter fortement. L'initiative et l'autorité se sont ainsi retrouvées entièrement aux mains d'une classe entrepreneuriale énergique bien enracinée localement. Les sous-traitants, dont certains ont réussi à amasser des fortunes substantielles, avaient le contrôle de l'exploitation artisanale d'or. Par l'intermédiaire de

15 Souligné par l'auteur.

16 Code minier 2002, loi n° 007/2002 de 11 juillet 2002, Article 27 : Des personnes non éligibles. Ne sont pas éligibles pour solliciter et obtenir les droits miniers et/ou de carrières, les cartes d'exploitant artisanal, de négociants ainsi que l'agrément au titre de comptoir d'achat et de vente des substances minérales d'exploitation artisanale :

a) les agents et fonctionnaires de l'Etat, les Magistrats, les membres des Forces Armées, la Police et les Services de Sécurité, les employés des organismes publics habilités à procéder aux opérations minières. Toutefois, cette incompatibilité ne concerne pas leur prise de participation dans le capital des sociétés minières.



Mongbwalu et Bunia connaissent au moment de prospérité minière une période florissante en ce sens que le pouvoir d'achat y a fortement augmenté.

l'association des sous-traitants ASTRAMIN, les anciens sous-traitants tentent de récupérer leur ancienne position mais la plupart ont changé de cap et tentent à présent leur chance en tant que D-trou ou fonctionnaire dans un chantier.

Quoi qu'il en soit, la disparition de la sous-traitance n'a certainement pas perdu le secteur, au contraire : vu l'augmentation réelle de nouvelles constructions d'hôtels, de maison luxueuses et de marchandises importées, dont des voitures, il semblerait qu'il reste dans la région plus d'argent qu'auparavant et que même si l'on prétend que les gisements facilement accessibles et riches commencent à s'épuiser, la volonté d'investir est importante et le secteur continue à fortement se développer.<sup>17</sup> Beaucoup d'orpailleurs gagnent au prix d'un dur labeur un revenu incertain mais souvent substantiel – selon leurs propres dires bien plus que ce qu'ils peuvent gagner avec un autre travail.

### **PROTOCOLE D'ACCORD**

Dans une tentative de mettre de l'ordre et de déterminer leurs propres bénéfices, un Protocole d'Accord a été conclu en avril 2013 entre quelques chefs, quatre des cinq associations de ancien sous-traitants et des autorités locales. 25% des recettes de l'or y étaient redistribuées selon une nouvelle clé de distribution.<sup>18</sup>

<sup>17</sup> Interview D-trou et creuseurs, D7, 18 juin 2013.

<sup>18</sup> Selon cette clé de distribution, le Chef de Trou devait payer 25% des recettes dans le cadre de la production aurifère. Ce pourcentage devait être réparti entre la Chefferie ou le Secteur (5%), le Comité de Pilotage de Base (10%), le Comité de Pilotage d'antenne (5%) et le Comité de Pilotage Central (5%).

Seule l'association d'orpailleurs FORA (Forum des Orpailleurs Artisanaux) n'a pas signé le *Protocole d'Accord*. Il a été accepté dans un premier temps par le *Commissaire de District Adjoint* de l'époque au moyen d'une lettre<sup>19</sup>; mais après qu'il ait été indiqué que ce *Protocole d'Accord* n'était pas conforme ni à la situation actuelle, ni à la situation juridique, le *Commissaire de District Adjoint* en a suspendu l'entrée en vigueur et l'a annoncé par la radio.<sup>20</sup> Une grande incertitude a alors persisté quant à la situation actuelle. ♦

19 Lettre du 25 avril 2013, du Commissaire de District a.i. Avo Eka Rustique, Accusé de Réception [du Protocole d'Accord] lettre n° 320/BUR/CDD/IT/FBIL/142/2013.

20 Communiqué officiel, du 7 mai 2013, par Commissaire de District de l'Ituri chargé de Economie, Finances et Développement, Avo Eka Rustique, suspendant le Protocole d'Accord.



# 4. Organisation de l'orpaillage

Ci-dessous nous décrivons les structures qui forment l'organisation du secteur aurifère, comme l'organisation des chantiers artisanaux, ainsi qu'un bref exposé sur le flux économique de l'or. Ensuite nous analysons quelques acteurs clés de sécurité dans le secteur aurifère, le rôle des chefs, la PNC et les FARDC. Dernièrement nous exposons en bref les organisations de la société civile dans la concession 40, pour vérifier les formes alternatives qui pourraient servir d'amortisseur pour des conflits potentiels. En tout, ce chapitre veut examiner les structures dans le périmètre de la concession 40 qui nous permettent à analyser si des tensions ont potentiel de se transformer en conflits.

## 4.1 Ordre et organisation dans les chantiers

Les anciens sous-traitants s'accordent chacun à dire que l'élimination du système de sous-traitance provoque le chaos en raison du manque de structure. L'une des principales raisons est le fait que les orpailleurs ne sont plus encadrés. L'organe public responsable du support des orpailleurs, SAESSCAM, est entièrement dysfonctionnel depuis des années,<sup>21</sup> ce qui n'exclut pas le fait qu'il existe toujours et que certains lui accordent une certaine légitimité.<sup>22</sup>

<sup>21</sup> Voir aussi SARW – rapport : Selon ce rapport, SEASSCAM tellement dysfonctionnel qu'il faut l'abolir.

<sup>22</sup> Voir Un Avenir en Or en Ituri ?, p. 78 : C'est dans les grands sites comme Senzere et Makala que SAESSCAM est généralement bien vu et les membres de CEMAO expliquent qu'ils contribuent toujours quelque chose (mais pas toujours le 5% officiellement indiqué). Le fait que CEMAO volontairement contribue à SAESSCAM est expliqué par une étude d'AGK par le fait que contribuer à SAESSCAM donne aux mines artisanales une impression de reconnaissance officielle ainsi qu'une légitimité.

Le défaut d'un cadre légal et la fragmentation du secteur va dans la pratique de pair avec une importante croissance de l'emploi et un revenu raisonnable pour beaucoup, tant pour les orpailleurs que pour la classe moyenne, les fournisseurs, etc. Les D-trous font en sorte que le travail se déroule de façon ordonnée dans les chantiers et ils partagent en général une plus grande part du revenu avec les creuseurs.

Les sites que nous avons visités semblaient posséder une bonne organisation : tant dans les très grands sites que dans les petits, il existait une répartition claire des tâches et tout le monde était occupé. Ceci suggère que le rôle des sous-traitants a été repris par d'autres. Dans certains cas, les anciens sous-traitants ont continué à jouer leur ancien rôle malgré la fin de la sous-traitance (surtout dans les sites bien éloignés de Mongbwalu) mais dans la plupart des sites, les orpailleurs ont déclaré qu'il n'y avait plus de sous-traitant. Le secteur semble s'être organisé de façon spontanée et efficace. Il semble donc qu'il existe dans l'orpaillage artisanal une certaine auto-organisation que nous n'avions pas constatée auparavant.<sup>23</sup> Cette auto-organisation des orpailleurs comble le vide de pouvoir créé par l'abandon de la sous-traitance dans la concession 40. Nous n'avons constaté aucune différence dans le degré d'implication de la police entre les sites où régnaient les anciens sous-traitants et ceux où ce n'était pas le cas. Sans doute la police a-t-elle aussi accepté dans ses visites légales et quasi-légales aux sites miniers l'abandon des sous-traitants.

Il ne faut pas pour autant donner l'impression que tout se déroule de façon fantastique dans le secteur de l'orpaillage artisanal de la concession 40 : même si notre étude se concentrait sur le risque de conflit ou d'insécurité pour les citoyens, nous avons régulièrement rencontré des situations qui ne devraient pas exister selon les normes internationales. Il s'agit notamment des conditions de travail particulièrement pénibles et dangereuses dans les mines (souterraines en particulier), des mauvaises conditions de travail en général - dont la manipulation du mercure sans protection -, de la pollution de l'environnement à grande échelle, par exemple par le rinçage de couches de plusieurs mètres de terre fertile pour découvrir des formations rocheuses contenant du minerai - les fameux « sous-courants », avec pour conséquence des paysages lunaires désolés et des rivières envasées. Même si ce n'est pas la norme, nous avons rencontré quelques fois des mineurs d'âge qui travaillaient dans les mines. Nous n'avons pas rencontré de données d'agressions ou de viols de femmes autour des mines, bien que certains ont bien admis qu'il n'était possible d'obtenir un petit travail dans la mine qu'en échange de sexe.

Dans plusieurs des plus grands chantiers, des règlements détaillés ont été établis, sous l'autorité des D-trous et des chefs de groupement, pour la répartition des revenus, le règlement des litiges, les mesures de sécurité, selon lequel un comité de fonctionnaires veille à ce qu'un montant forfaitaire soit payé par trou. Comme dit précédemment, les chefs de groupement détiennent également une responsabilité dans l'organisation. Nous donnons ici l'exemple de l'un des chantiers que nous avons visités. Dans quelques autres chantiers, nous avons rencontré un degré d'organisation comparable; dans d'autres cas, il n'y avait que peu d'organisation claire ou même pas du tout.

23 Voir Un avenir en or en Ituri: Bien qu'on n'ait pas la preuve, mais le site de Kpata donnait l'impression que le taux d'accident et la consommation de l'alcool élevés étaient dus à l'absence de hiérarchie et d'encadrement autour de Nizi. Il y a l'avantage que les orpailleurs ne doivent pas partager leurs productions avec les encadreurs ou d'autres autorités, l'absence de l'ordre provoque aussi plus de risques. Normalement le chef de trou assure la nourriture et de ce fait, contribue à des conditions de travail décent, mais ici cela n'a pas lieu.





Avec pour conséquence des paysages lunaires désolés et des rivières envasées



Travail pénible et dangereux dans les mines artisanales sous-terraines ; ici : l'entrée de la mine de Senzere

---

Dans cet exemple, la gestion du chantier était assurée par le Conseil d'Administration, avec une dizaine de fonctionnaires à temps plein et payés par un forfait par trou. Ceux du conseil vont une fois par semaine au chantier. Ils reçoivent 2 mesures par trou par semaine comme droit coutumier.

- ◆ Le coordinateur, responsable final du respect du règlement.
  - ◆ Les 2 chefs de chantier, surveillants.
  - ◆ Le Directeur technique, responsable de l'exploitation et de la sécurité des conditions de travail.
  - ◆ Le contrôleur,
  - ◆ Chef de camp, logistique et surveillance des fournisseurs.
  - ◆ 2 secrétaires.
  - ◆ commandant chantier sécurité.
  - ◆ agents de sécurité.<sup>24</sup>
- 

On crée toujours une zone neutre entre 2 trous avant de commencer. En cas de conflit de limite entre 2 trous, la procédure est la suivante : fermer les trous, s'asseoir, directeur technique fait son enquête, décision, re-ouverture. Comme ça ils essayent à régler la question, si il n'y pas de solution le cas est référé au chef de localité ; si celui ne trouve pas de solution la question est remise au chef de groupement.

## 4.2 L'économie politique du secteur aurifère artisanal<sup>25</sup>

Les flux économiques au sein et en relation avec le secteur aurifère artisanal dans la concession 40 sont obscurs. En ce qui concerne la situation « en haut » de la chaîne – grands commerçants et bailleurs de fonds –, il existe davantage de rumeurs que de faits. En bas de la chaîne, la clarté est plus grande mais incomplète.

La description de l'économie politique de l'or explique cependant la vie sociale dans la concession 40, notamment l'interdépendance avec l'orpaillage artisanal, la structure publique faible, le manque de protection dans un état de droit. Mais elle donne aussi une image de l'ingéniosité des membres, de la confiance sur laquelle la société est basée ainsi que de la forte interdépendance et de la coopération.

Chaque nouveau chantier commence par l'espoir pour une personne d'y trouver de l'or, que ce soit sur la base des anciennes cartes belges, des activités d'exploration de l'AGK, d'une connaissance géologique et de techniques d'exploration simples, ou parce qu'un autre a trouvé

<sup>24</sup> Lodjo 22 juin 2013, Camp vers localité Mayalibo.

<sup>25</sup> Ce paragraphe contient beaucoup d'informations qui sont également déjà connues dans d'autres enquêtes et confirmées par notre étude.



de l'or dans les environs. Chaque production exige des investissements préliminaires. Les creuseurs doivent être équipés et payés pour rendre le terrain approprié (creuser des couloirs, éliminer les couches de sable, etc.), installer des campements, acheter des pompes, payer le droit coutumier et dédommager l'utilisateur du terrain. Tout ceci est fait par le Chef de trou (ou D-trou), le pivot central de l'orpaillage artisanal. Il prend l'initiative et supporte le risque, et participe parfois au travail. Par trou, il a de 10 à 30 hommes à son service. Les creuseurs sont payés avec une partie de la recette, mais le cas échéant, ils reçoivent des acomptes du D-trou, et se retrouvent redevables à leur égard.

Généralement, le D-trou ne possède pas lui-même la totalité de l'argent pour la phase de prospection et empruntent à un négociant en or, un commerçant ou une autre personne financièrement puissante. À cette fin, il conclut par exemple une sorte d'accord *no cure, no pay* selon lequel il doit céder en cas de bénéfice généré par le *trou*, pendant toute la durée des revenus, une certaine partie des revenus au négociant d'or (qui devient alors un petit *bailleur de fonds*). De plus, le D-trou s'engage à venir vendre en son temps l'or extrait auprès du négociant. Le négociant s'arroge ainsi les recettes et le remboursement de son prêt. Selon les données de l'association officielle des négociants d'or (CONORI) à Mongbwalu, il existe quelque 250 négociants en or à Mongbwalu.<sup>26</sup> Régulièrement, l'initiative d'un nouveau *puits* ne provient pas du D-trou mais bien du négociant même – qui cherche alors un D-trou pour son projet. En réalité, ceci ne change rien à la situation décrite dans ce paragraphe.

Le négociant en or à Lopa – par exemple – a emprunté à son tour de l'argent à un négociant un peu plus grand à Mongbwalu, qui est à nouveau lié de la même manière à un plus grand négociant à Bunia. À Bunia, il y a une dizaine de très grands négociants qui achètent en masse presque tout, ou au moins une grande quantité, de l'or extrait de la concession 40. Ils le vendent presque toujours à Kampala, mais entretemps, il est devenu également assez courant pour les négociants à Bunia de voyager par Kampala à Dubaï pour pouvoir vendre leur or encore plus haut dans la chaîne.

La seule forme légale autorisée de négoce de l'or passe par les comptoirs de l'état mais elle a toujours été négligée tant par les négociants que par les creuseurs parce qu'ils ne peuvent pas remplir la fonction cruciale de créateur.<sup>27</sup> De plus, dans le cas d'un comptoir d'état, une taxe devrait être prélevée sur les bénéfices de l'or tandis que dans le secteur artisanal, aucune taxe régulière n'est payée. Les comptoirs ne livrent pas non plus de contre-prestation, comme le support technique ou l'encadrement. Et le fait que l'état n'offre pas d'enseignement ni de soins de santé décourage toute forme de moralité fiscale.

En aout 2013 il n'y avait qu'un comptoir officialisé à Bunia et celui n'avait que très peu de commerce. Cependant, ultérieurement à notre recherche, les grands négociants de Bunia ont ouvert un comptoir agréé sous la pulsion du processus de certification qui a pris des mesures sévères contre les exportations clandestines.

<sup>26</sup> Interview PAX 20130620 Mongbwalu

<sup>27</sup> Interviews PAX Notamment : 20130618; 20130621: « Un comptoir d'état ne pourrait pas donner de crédit, peuvent pas vivre les conséquences, doivent exiger des fiches parcellaires, par exemple, ce qu'on n'a souvent pas. »



Avec un état qui n'investit point dans les fonctions de bases, il faut plus qu'un axiome pour stimuler la moralité fiscale

## ENDETTEMENT

Nombreux sont ceux dans l'orpaillage qui ont des dettes à l'égard de personnes plus haut dans la chaîne et qui dépendent d'une personne sous eux dans la chaîne pour pouvoir payer ces dettes. Seul y fait exception le creuseur qui n'a souvent que des dettes, tant à l'égard du D-trou que des créiteurs ordinaires comme les magasins et les bailleurs. Si les tout grands négociants à Bunia ont également des dettes en amont, nous l'ignorons mais il est clair qu'il leur reste suffisamment. À Bunia, ils investissent visiblement dans des maisons et des hôtels.

En général, les dettes ne sont pas fixées par écrit, « cela ne suggérait que de la méfiance »<sup>28</sup>. Le système fonctionne en grande partie autour d'une confiance mutuelle. Si un certain *trou* ne donne pas de l'or, un prêt supplémentaire est bien souvent accordé par le bailleur de fonds au D-trou pour un futur projet d'exploitation. S'il ne le faisait pas, le D-trou pourrait s'adresser à un autre bailleur de fonds et celui-ci arriverait alors en première position dans le remboursement de l'emprunt. La dépendance mutuelle et, de facto, la répartition du risque semble avoir trouvé en général une justification. Il existe un schéma important et complexe de relations de dettes à Mongbwalu et aux environs. La plupart des chefs de trous financent leur chantier en tout ou en partie avec des emprunts auprès de commerçants et de négociants. Entre les lignes, différentes personnes ont indiqué qu'il y avait çà et là de petits conflits à propos des emprunts mais qu'ils se développaient rarement en conflits importants et publics.<sup>29</sup>

28 Interview PAX 20130620 Mongbwalu

29 Interview PAX 20130618



En cas de défaut de paiement, les possessions des débiteurs peuvent théoriquement être saisies. Si le paiement n'est alors toujours pas honoré, il est question d'un « abus de confiance » et une plainte peut être déposée à la police et (si nécessaire) au parquet. Mais pour régler les affaires, la police et le parquet demandent des montants tellement élevés<sup>30</sup> que c'est une option qui est rarement prise.

## BÉNÉFICES

Lorsque de l'or est produit, les creuseurs peuvent en général conserver pour eux 50% de la production, après remboursement des acomptes, le reste allant au chef de trou. Le D-trou doit payer à différentes parties, dont en tout cas le remboursement plus la marge bénéficiaire à son bailleur de fonds, un pourcentage au Chef de Groupement, et – s'ils ont encore une influence dans la région où se situe la mine – aussi aux anciens sous-traitants (par exemple CEMAO pour Senzere et Makala, ou ASTRAMIN dans certains autres domaines). CEMAO reçoit pour la mine souterraine 10% de la production du D-trou<sup>31</sup> Il est trouvé normal qu'un orpailleur gagne en moyenne 150 \$ par mois et, pendant la saison sèche, entre 200 et 250 US \$. Le secteur présente une dimension de casino en ce sens que l'on peut travailler pendant des mois sans trouver de couche riche en minerais, et donc ne rien gagner, mais aussi rencontrer une couche très riche qui offre au creuseur des centaines de dollars en un mois. La nature spéculative du secteur fait partie de l'attrait qu'il suscite auprès de nombreux jeunes hommes qui y travaillent.

Selon les estimations, environ 12500 kg d'or par an sont produits, pour une valeur totale estimée à 550 millions de dollars environ<sup>32</sup>. Le prix de l'or sur le marché de Mongbwalu est – de leurs propres dires – payé par CONORI en fonction du prix sur le marché mondial. Des négociants (de l'extérieur de Mongbwalu) qui paient au-delà du prix du marché déterminé pour acquérir ainsi une position sur le marché sont qualifiés de bandits ou exclus du marché à Mongbwalu.<sup>33</sup>

De façon étonnante, il existe entre le prix de l'or à Kampala et à Bunia seulement une différence de 30 dollars par once, soit env. 1 USD par gramme.<sup>34</sup> Comme déjà soulevé dans d'autres rapports<sup>35</sup>, ce sont de petites marges qui ne deviennent rentables que si le chiffre d'affaires est important, comme nous l'explique un négociant qui signalait une différence de 3\$ par gramme entre Mongbwalu et Kampala et de 2\$ par gramme entre Bunia et Kampala. Le bénéfice du négociant réside principalement dans la rentabilité de son investissement sous forme d'une part de la production, et non dans le négoce de l'or proprement dit. Une autre étude fait remarquer

30 Un représentant officiel du Parquet-Général de Bunia l'a nié face aux chercheurs de PAX « le dépôt d'une plainte est gratuit. L'état paie les coûts de l'enquête à l'avance et la partie perdante paie. La détention préventive n'est possible que s'il y a infraction – la liberté est la règle. »

Ceci est contredit par une très grande quantité de données et de rapports, étendus et cohérents, qui indiquent que le système juridique en RDC n'est généralement pas gratuit (même à Bunia) pour le citoyen. (Interview 20130626 Parquet-Général Bunia).

31 Interview PAX 20130619

32 Matthyssen, Hilgert, Schouten et Mabolia (2011) : A detailed analysis of Orientale Province's gold sector, p 45-46

33 Interview PAX, Mongbwalu

34 433 par troy ounce à kampala et 403 à Bunia, le 21 juin 2013 selon le negociant. 30 USD / troy ounce = 0,96 USD / par gramme. (troy ounce équivaut à 31,1 grammes). Pendant notre étude en RDC en juin, le prix de l'or était en train de diminuer (à partir de 45\$ par gramme), si bien que fin juin, il se situait à son niveau le plus bas depuis trois ans (pour la première fois en 3 ans sous les 40 \$ par gramme); ensuite, le prix a recommencé à monter pour atteindre une pointe de 45\$ par gramme fin du mois d'août. Mais le 21 novembre, le prix est redescendu sous les 40\$ par gramme.

35 Par exemple SARW, Conflict Gold to Criminal Gold.

qu'il existe pour les négociants des possibilités de bénéfice dans la manipulation des unités de pesage par les négociants d'or ; aucune des personnes interrogées n'a répété cette thèse mais on le croit valable comme un des explications.<sup>36</sup>

### 4.3 Chefs Coutumiers dans l'orpaillage artisanal

Le statut et le fonctionnement de la chefferie sont régis par la loi 08/16 du 7 octobre 2008. Du fait qu'il n'y a pas encore eu d'élections locales, cette loi n'est pas encore entrée en vigueur et la chefferie se base sur le décret-loi 82 du 2 juillet 1998. L'autorité traditionnelle est dévolue conformément à la coutume locale.

La loi interdit à tous les fonctionnaires, et donc aussi aux chefs coutumiers, d'être impliqués dans l'exploitation des matières premières.<sup>37</sup> Les chefs de groupement sont néanmoins impliqués de différentes façons dans l'exploitation artisanale de l'or. Plusieurs chefs déclarent également exploiter eux-mêmes des chantiers et des trous, ce qui est confirmé par d'autres. Il y a aussi des exemples de fils de chef de groupement qui assurent la gestion de chantiers et partagent les trous, ce qui peut créer des tensions au sein d'un groupement du fait que l'accès à l'orpaillage est rendu plus difficile pour d'autres. En tant que chefs, ils sont notamment responsables de la gestion du terrain dans leur groupement. Du fait que l'exploitation minière occupe du terrain, le chef doit donner son accord avant qu'un chantier puisse être ouvert.<sup>38</sup> Le chef est également responsable de l'ordre public et de la sécurité. Si un conflit au sein d'une mine acquiert un fort potentiel, il appartient au chef de trouver une solution. Le chef est également responsable de l'environnement.

Déjà avant la décision de SOKIMO de se retirer de l'orpaillage, le chef coutumier était impliqué dans l'octroi de l'autorisation d'ouvrir un chantier, pour lequel il percevait selon la règle une rémunération, le droit coutumier. La hauteur de ce « droit coutumier » est extrêmement variable. Dans certains endroits, le chef coutumier reçoit 5% de la production. Dans beaucoup d'autres cas un montant fixe de 2,5 ou 3 gramme d'or par trou.

Le droit coutumier fait partout et en permanence l'objet de négociations. Là où il existe une forte organisation comme dans les mines souterraines de Senzere et Makala, près de Mongbwalu, le chef de groupement doit négocier son « droit coutumier » avec la coopérative CEMAO (Coopérative des Exploitants Miniers et Artisans de l'Or) qui est gestionnaire de ces mines. Le chef n'a en réalité pas une bonne vision de la production et se trouve donc dans une position de faiblesse dans la négociation. La limite entre deux groupements traverse Senzere, ce qui augmente les problèmes pour les deux chefs en ce qui concerne les droits coutumiers.

36 Sara Geenen , « Who Seeks, Finds »: How Artisanal Miners and Traders Benefit from Gold

in the Eastern Democratic Republic of Congo, European Journal of Development Research (2013) 25, 197–212, a page 208.

37 Titre II : des dispositions communes, Chapitre Premier : de l'éligibilité, page 5

38 Officiellement, les chefs n'ont pas davantage de rôle à jouer dans la gestion du territoire. La loi qui régle la gestion du territoire ne cite pas le chef coutumier. En réalité, du fait que l'ordonnance présidentielle qui devait réguler la gestion des terrains traditionnels n'a jamais vu le jour, les chefs ont poursuivi partout la gestion du territoire qui leur a été confiée par tradition. C'est la pratique courante et elle est également reconnue de la justice

La décision de SOKIMO de se retirer de l'orpaillage a eu pour effet d'annuler le rôle des sous-traitants et d'augmenter celui des chefs de groupement. Les chefs se sont vus attribuer des responsabilités sur lesquelles ils n'avaient pas compté, comme ce qu'il faut faire en cas de décès d'un orpailleur<sup>39</sup>. La pratique est souvent que le rôle de sous-traitant est passé au chef de groupement.

Depuis 2011, le chef de groupement détermine en général qui peut utiliser un chantier et qui a un trou dans un chantier. La redevance que les chefs empochent varie d'un petit quelque chose jusqu'à 30% de la production, mais ce situe souvent aux alentours de 5% de la production. La nouvelle situation a dès lors un effet favorable pour de nombreux chefs. Selon le Protocole d'Accord d'avril 2013, non entré officiellement en vigueur, un chef de trou transmet 10% au « bureau du chantier » et au chef de groupement. Dans le cas d'un nouveau chantier, ce sont dans la pratique tour à tour le chef de groupement et les vieux sages qui donnent le terrain pour les trous, mais le rôle des vieux sages semble diminuer<sup>40</sup>. Il a été cité à plusieurs reprises que l'un des deux reçoit un trou dans le chantier. Régulièrement, c'est aussi l'ancien sous-traitant qui assure à présent la supervision d'un chantier au nom du chef de groupement<sup>41</sup>. Dans d'autres cas, le chef éprouve des difficultés à surveiller tous les chantiers.

Le chef de groupement est président du comité de sécurité dans son groupement et le chef de secteur dans le Comité de Sécurité du secteur. À ce titre, les chefs ont de l'influence à différents niveaux sur l'armée et la police et leur comportement à propos de l'orpaillage. Dans presque tous les cas, le chef de groupement est cité comme celui qui règle les conflits entre les chefs de trous, par exemple à propos de la limite entre deux trous. Différents chefs se plaignent du comportement de jeunes orpailleurs et du manque de respect pour l'autorité traditionnelle.

Il n'existe pas d'accords précis sur la destination des revenus qu'un chef de groupement gagne dans le cadre de sa gestion des chantiers de son groupement. Sont-ils privés ou destinés au groupement ? Dans quelques cas, il est question d'une répartition entre le chef et le groupement. Dans un seul cas, les activités de développement dans le groupement sont assurées par le bureau du chantier. Il n'existe pas non plus d'accords clairs sur la distribution des revenus entre le chef de groupement, le chef de localité et le chef de chefferie. En général, le rôle du chef de localité est limité. Un chef de localité a dit avoir reçu un seul mouton pour l'ouverture d'un chantier. Ce qui est certain, c'est que c'est surtout le chef de groupement qui gagne à l'orpaillage. Il a cependant une redevance à payer au chef de collectivité et à défaut de payer, l'aide de la police peut être sollicitée, mais il est admis que tout se déroule en généralement en bonne entente.<sup>42</sup>

Outre une part des droits coutumiers, les chefs de chefferie peuvent encore encaisser bien d'autres taxes, avec ou sans fondement légal, comme la taxe sur les motopompes, la taxe

39 L'un des chefs a cité le fait que le retrait de SOKIMO a été suivi d'un désordre soudain dans lequel les jeunes impliqués dans l'orpaillage faisaient ce qu'ils voulaient. Lors d'accidents mortels, la dépouille était déposée devant la porte du chef de groupement et il en devenait soudain responsable. Les coûts de l'arrangement sont substantiels : coûts des funérailles et période de deuil, 2 vaches par famille, moutons, au total, certainement 600\$. Il est arrivé que comme le chef de trou s'était enfui, il ne pouvait transmettre à personne d'autre la responsabilité envers le parquet.

40 À l'époque où SOKIMO réglait encore l'exploitation artisanale, le PDG était obligé de demander l'autorisation aux vieux sages.

41 Dans la chefferie de Mambisa, l'ancien PDG travaille souvent comme superviseur pour le chef. À Banyali Kilo, le PDG a pratiquement disparu.

42 Les chefs de groupement élisent le chef de secteur parmi les Nyali et possèdent ainsi davantage de pouvoir.

par creuseur, la taxe pour gestionnaire, la taxe pour exploration, la taxe pour l'achat massif de production, etc. Les prélèvements sont très variables d'une chefferie à l'autre. Beaucoup de personnes interrogées se plaignent que l'illégalité du secteur entraîne la corruption, notamment pour les chefs.

Les chefs occupent une double position. Ils sont à la fois les détenteurs de l'autorité traditionnelle et les responsables de l'autorité. Ils doivent défendre tant les intérêts de la population dans leur groupement que ceux d'AGK, le détenteur légal de la concession. Si AGK demande le retrait d'orpailleurs de parties de sa concession, le chef de collectivité et le chef de groupement doivent transmettre ce message et décider de l'implication policière. Au risque de se tirer une balle dans le pied, ils ne peuvent pas ignorer une demande formelle d'intervenir contre une exploitation minière illégale. Mais au même temps ils ont souvent beaucoup à perdre avec la fermeture d'un chantier car ils y sont impliqués eux-mêmes.

La population ethnique dans la plupart des régions où l'or est exploité est variée. Nous avons reçu peu d'indications sur les conflits ethniques au sein d'un groupement ou d'une chefferie. Il existe bien cependant des conflits, parfois violents, concernant la limite administrative entre les collectivités ou groupements.<sup>43</sup>

## 4.4 Police

À Mongbwalu et, en général, dans la concession 40, la police congolaise régulière est présente. Il n'y a plus de contingent de la Police de Mines et Hydrocarbures (PMH) actif au sein de la concession 40.

La police est mandatée pour garantir l'ordre public et la sécurité mais n'a aucun mandat ni droit d'implication directe dans l'orpaillage artisanal. La police (y compris la Police d'Intervention Rapide, PIR) peut être impliquée par les autorités locales lorsque l'on estime que des menaces, des tensions ou de la violence dans des domaines d'orpaillage artisanal peuvent entraîner des risques pour la sécurité publique et individuelle. En théorie, la police ne pourrait être envoyée dans des territoires miniers artisanaux que s'il existe une cause évidente (voir ci-dessous). En général, la police devrait se limiter à ses obligations dans le cadre de la sécurité publique dans les villages avoisinants. Dans la pratique, cependant, la police est régulièrement présente dans les sites miniers artisanaux et obtiennent des revenus ou par une forme d'extorsion des orpailleurs artisanaux ou bien du fait qu'ils sont employés (en réalité comme gardiens privés) par des associations locales qui utilisent leurs services.<sup>44</sup>

43 Ce n'est d'ailleurs pas exceptionnel. En Ituri, nous avons identifié en 2009 325 conflits concernant la limite administrative d'une entité. (voir IKV Pax Christi et Réseau Haki na Amani : Conflits fonciers en Ituri, poids du passé et défis pour l'avenir.

44 PACT Promines study, artisanal mining in the Democratic Republic of Congo, pag. 60 tableau 7

45 Maria Eriksson Baaz & Ola Olsson (2011) pag. 224

46 Ibid, pag. 225

47 Ibid 228-229 ; À Kinshasa, un nombre déterminé de « bonnes voitures » (voitures qui génèrent de l'argent) devait être signalé chaque jour au bureau pour que les supérieurs puissent encaisser les amendes. Ces deux systèmes mettaient les officiers de police sous une pression continue afin de satisfaire aux exigences.

48 Ibid 231-233

Les violations de propriété sont les violations les plus souvent commises par des personnes travaillant dans le secteur de la sécurité.<sup>45</sup> Ces violations ne sont pas commises isolément de façon inorganisée, par hasard et par des agents individuels. Les études indiquent que les violations de propriété ont lieu de façon très organisée, avec transfert de grosses sommes vers la hiérarchie supérieure.<sup>46</sup> L'étude portant sur la police de la circulation à Bukavu et à Kinshasa a démontré par exemple qu'il y a des endroits où des montants fixes devaient être encaissés chaque jour et transmis à la hiérarchie.<sup>47</sup> Dans les prisons de la police, il est également normal de faire une transaction avant de libérer les prisonniers.<sup>48</sup>

Mais l'histoire de la police ne s'arrête pas là. La police fournit également des services à la population et beaucoup de ces services sont appréciés. Cette même police de la circulation est également estimée pour le règlement des carrefours encombrés dans des villes surpeuplées. Le fameux article 15 « débrouillez-vous » de la constitution zaïroise de l'époque a eu une grande influence.

Dans la zone aurifère, la police est systématiquement impliquée dans l'orpaillage artisanal de quatre façons : en cas d'accident et de décès de orpailleurs, en cas de plaintes pour non-remboursement d'une dette, dans divers petits conflits locaux et pour soutenir l'AGK.

#### **1. Accidents et décès de orpailleurs**

La police est toujours sollicitée lorsque des orpailleurs meurent, et souvent lorsqu'ils sont blessés. La police établit un procès-verbal, moyennant paiement. Pour le règlement d'un accident à Mosaba (Mabendi), on payait 550\$ à la police.<sup>49</sup> Pratiquement tous les répondants ont confirmé le rôle que joue la police dans ce genre d'incidents. Ils étaient unanimes sur la nécessité d'impliquer la police dans les accidents mortels. Mais en cas de blessures, la plupart des chefs de trou et des PDG/chef de groupement tentent tout d'abord de régler eux-mêmes les affaires – pour ainsi économiser l'intervention onéreuse de la police.

#### **2. Plaintes pour non-remboursement d'une dette.**

Si un orpailleur ne rembourse pas l'argent emprunté à un négociant, celui-ci peut faire appel à la police. S'ensuit la procédure suivante. Le négociant paie un montant (par exemple 5\$) à la police pour l'enregistrement d'une plainte. Bien qu'il n'existe pratiquement jamais de document signé pour l'emprunt, le simple fait d'enregistrer la plainte fait office « d'officialisation » de l'emprunt. La police se rend alors chez l'orpailleur qui doit payer une grosse rémunération pour les frais de déplacement et de séjour de la police. L'orpailleur doit en outre payer une amende dont le montant fait l'objet de négociations. L'orpailleur est obligé de rembourser la dette au bureau de police. 10% de la dette remboursée sont pour la police, 90% sont pour le créancier.

49 IKV Pax Christi et Réseau Haki na Amani (2012) Un avenir en Or en Ituri? Page 22

50 Voir aussi PACT, pag. 61-62 ; IKV Pax Christi et Réseau Haki na Amani page 19-23

Cette méthode est onéreuse, tant pour le créancier qui ne récupère plus au moins 10% de son prêt, que pour l'orpailleur qui doit payer de solides sommes d'argent à la police. Mais c'est bien une solution lorsque les parties n'en sortent plus elles-mêmes et acceptent toutes les deux de considérer l'affaire comme réglée. Le fait que la police charge un (important) pourcentage est dès lors considéré comme normal. D'Autres se plaignent qu'on en revient en effet à la loi du jungle puisque celui qui a la possibilité financière de payer la police, gagne toujours le cas.

**3. La résolution de toutes sortes de désaccords locaux.**

L'orpaillage artisanal se caractérise par une quantité continue de désaccords locaux et souvent de petite ampleur.<sup>50</sup> La police peut intervenir dans un conflit au moment où quelqu'un sollicite son aide. En règle générale, il faut payer les frais de transport ainsi qu'une indemnité. Le montant fait l'objet de négociations, comme dans tout, mais la police possède ici une position forte dans la négociation en raison de l'illégalité dans laquelle l'orpaillage artisanal se déroule. C'est pourquoi la ligne informelle est généralement suivie dans laquelle le chef de trou tente d'abord de résoudre une dispute avant de porter l'affaire devant le chef de groupement.

**4. Soutien d'AGK**

Le détachement de police qui est basé juste à côté du terrain d'AGK a pour unique tâche de protéger le personnel et les propriétés d'AGK. AGK a conclu à cette fin un contrat au niveau national pour l'utilisation des services de police.<sup>51</sup> Le contingent est financé par AGK et les membres reçoivent un salaire légèrement plus élevé que les autres agents de PNC. La question est, en réalité, de savoir si ceci fait bonne mesure par rapport aux revenus supplémentaires substantiels que les agents de police peuvent obtenir ailleurs, notamment dans l'orpaillage artisanal. Une personne interrogée a raconté que des policiers ont proposé de travailler sans salaire dans le domaine de Mongbwalu. Nous n'avons pas eu non plus l'impression que les policiers d'AGK étaient enviés pour leur salaire fixe supérieur.

Si AGK souhaite évacuer une zone minière artisanale, elle peut aussi faire appel par l'intermédiaire du comité de sécurité de cité à la police « ordinaire » qui effectue généralement ce service. Jusqu'à ce jour, le rôle de la police dans les évacuations est resté limité. Ce n'est que dans des propriétés d'AGK qui étaient déjà évacuées et où des orpailleurs s'étaient à nouveau établis que la PNC est intervenue.

## **RÔLE INFORMEL DE LA POLICE DANS L'EXPLOITATION AURIFÈRE**

Outre cette implication institutionnelle, la police est également impliquée de façon individuelle et informelle. Des personnes interrogées ont indiqué régulièrement que les commandants de la police participaient personnellement dans l'exploitation. Dans la plupart des cas, ils ne sont même pas personnellement présents sur les chantiers dans lesquels ils ont des intérêts, mais



bien leurs représentants. Différents répondants ont indiqué que par chantier, un trou est donné à la police en paiement pour la protection. Vu la prolifération de policiers qui possèdent un trou, il semble qu'il n'y ait pas de différence entre un site tailing légal et un site illégal. Il va de soi que les intérêts individuels des commandants de police sont souvent contraires au rôle que relève de la police. Ceci donne aussi l'image que ce groupe a peu d'intérêt dans le développement industriel de l'exploitation minière.

En cas d'importantes découvertes d'or, la police vient rapidement voir qu'est-ce qu'elle peut en gagner. Du fait que l'exploitation artisanale est illégale, les agents de police trouvent facilement un prétexte pour intervenir. Les agents peuvent prétendre par exemple qu'il existe un désaccord dans un chantier et qu'ils ferment le chantier en invoquant l'ordre public. Bien entendu, les orpailleurs ont intérêt à ce que la police les laisse tranquilles et généralement, une solution est trouvée après négociation, après quoi les orpailleurs peuvent continuer à travailler en paix et la police peut arrondir grassement son maigre salaire. Mais il y a des limites dans la possibilité d'exaction que peut exercer la police sur les orpailleurs : s'ils sont trop sollicités, ils vont résister. Le casus Pluto (voir chapitre 6) est un bon exemple d'une telle implication de la police. Comme il y est expliqué, la frustration ressentie largement à propos de ces interventions répétées de la police a finalement engendré une réaction violente des orpailleurs. Tant au niveau du groupement que du secteur et de la cité, c'est le chef qui est président du comité de sécurité. À l'intérieur de cette plateforme, il peut demander à la police, s'il le souhaite, de remettre de l'ordre.

Notre étude confirme le rapport ambigu ressenti ailleurs entre la police d'une part et les citoyens d'autre part, dont les exploitants artisanaux. La police, qui ne reçoit pas de salaire raisonnable de la part des autorités, gagne en pratiquant une exaction intolérable dans l'exploitation minière, tout en même temps effectivement fournissant des services utiles à la population.

### CONCLUSION SUR LA PNC

Les montants versés dans les diverses interventions de la police sont élevés, comme expliqué précédemment. Pratiquement tous les répondants ont donc déclaré être très réticents à demander l'aide de la police. Mais aussi sans être officiellement sollicitée, la police trouve facilement une raison d'intervenir sur les sites miniers du fait qu'avec 130.000 orpailleurs, l'orpaillage artisanal est peut-être légitime mais il est structurellement illégal. Ceci offre une situation parfaite dont la police peut tirer profit. En même temps, une intervention de la police peut aussi contribuer à ce que Geenen appelle *access*<sup>52</sup> – en bref une forme de légalisation très informelle par le paiement de tracasseries à une autorité. Tous deux ont en ce sens intérêt à une relation.

Une objection fondamentale quant à l'implication de la police dans l'exploitation minière est qu'elle fait preuve de partialité lorsque des incidents ou des conflits surviennent impliquant des intérêts personnels d'agents de police.

Même s'il n'entre pas dans le cadre de notre étude d'analyser dans quelle mesure l'argent que la police génère par ses activités aboutit à la hiérarchie, l'étude de Baaz et Olsson suggère quant à elle qu'il peut s'agir d'une part substantielle. Nous n'avons pas pu non plus analyser si les policiers étaient mis sous pression par leurs supérieurs afin de générer certains revenus.

52 Geenen, S. Disputed access to the gold mines in Luhwindja, RDC – J. of Modern African Studies, 51, 1 (2013), pp. 85–108 Cambridge University Press 2013

L'étude confirme cependant l'image que Baaz et Olsson donnent dans leur article sur les « activités économiques non-officielles » de la police. Alors que la police se rend institutionnellement coupable de pratiques d'exaction / tracasseries, elle fournit également des services qui contribuent à l'ordre et à la paix sociale, ainsi qu'à la résolution de toutes sortes de tensions. Mais nous avons aussi l'impression que depuis que SOKIMO s'est retiré du secteur artisanal, les montants que la police parvient à obtenir ont augmenté. S'il existe de la frustration parmi la population, et en particulier chez les orpailleurs, elle n'est pas excessive dans la conception du travail de la police.

## 4.5 Comité de Pilotage

Le Comité de Pilotage est un comité créé à la demande d'AGK pour l'orpaillage artisanal dans la concession 40, constitué principalement de dirigeants traditionnels et de représentants du secteur aurifère artisanal, aux côtés de la police locale et de l'administration politique de la cité de Mongbwalu et du district d'Ituri. AGK a ressenti la nécessité de ce comité au moment où elle a voulu se lancer sérieusement dans l'évacuation de grandes mines comme Senzere et Makale. L'objectif initial du Comité de Pilotage était de gérer les relations entre l'orpaillage et AGK auxquelles ont été ajoutées par la suite celles entre les orpailleurs. Du fait que les orpailleurs n'y sont présents que de façon très limitée et qu'AGK n'en fait pas partie, le 1<sup>e</sup> objectif ne peut pas être atteint, tandis que les relations mutuelles entre les orpailleurs ne peuvent pas non plus être améliorées par la composition du Comité. Le Comité de Pilotage est ainsi redevenu une instance de règlement des conflits au sein de la société hybride. En théorie, il existe plusieurs Comités de Pilotage mais dans la pratique, c'est le Comité de Pilotage de Mongbwalu qui couvre la totalité du domaine de la concession 40.

Le Comité de Pilotage a été rarement cité par les chefs en tant qu'instance qui contribue à la structuration du secteur artisanal. Lorsqu'il était cité, on parlait généralement de la réprobation à propos des montants exorbitants que le Comité de Pilotage demande pour intervenir dans un conflit. Différentes personnes interrogées<sup>53</sup> ont fait savoir en outre qu'ils pensaient que le Comité de Pilotage était corrompu.

## 4.6 Le rôle de l'armée dans le secteur de l'or artisanal

Dans certains cas, les FARDC revêtent un rôle légal dans l'exploitation des matières premières : dans des domaines où les milices sont actives, l'armée peut être mandatée par les autorités pour garantir la sécurité des citoyens et des exploitants. En réalité, les FARDC sont également actives et présentes en dehors des zones à risques.<sup>54</sup> Au sein de la concession 40, les FARDC sont présentes dans la zone de Bavi, à la limite est de la concession. Mais dans le domaine de Mongbwalu et généralement le reste de la concession 40, l'activité de l'armée se limite aux barrages routiers et à l'implication individuelle de commandants des FARDC.<sup>55</sup>

53 Interview PAX: 20130622

54 PACT Promines study, artisanal mining in the Democratic Republic of Congo, pag. 60 tableau 7

55 Dès lors, pas de grands changements par rapport à notre rapport précédent, voir PAX (IKV Pax Christi), Un Avenir en Or en Ituri?, Aout 2012; page 20-23

Les FARDC n'interviennent officiellement que sur demande du comité de sécurité sous la présidence du chef de cité. Si par exemple l'AGK souhaite du support, elle peut introduire une demande auprès du chef de cité. Les FARDC sont intervenues à deux reprises à la suite d'une telle demande.

La première intervention a eu lieu en 2011 à Lodjo. Un Brésilien s'était installé là-bas. Il était arrivé à la demande des orpailleurs avec de grandes motopompes afin d'améliorer la rentabilité de l'exploitation artisanale. AGK a jugé qu'il était question d'une production semi-industrielle et a demandé au comité de sécurité de faire partir le Brésilien ou de l'arrêter. Le chef de cité de Mongbwalu, qui est président du comité de sécurité, l'a communiqué et a demandé aux FARDC d'intervenir. Les FARDC l'ont fait et le Brésilien est parti. Ceci n'a entraîné aucun conflit avec la population ou les creuseurs.

La deuxième intervention a eu lieu à Mongbwalu. Un trou se trouvait très près de la clôture d'AGK. Ici également, le comité de sécurité a approuvé une demande d'intervention de l'armée de la part d'AGK. Il s'agissait en réalité d'un cas particulier. Le chef de trou en question avait obtenu un prêt d'éléments au sein des FARDC. L'emprunt devait bien entendu être remboursé et il n'y avait aucune chance de réussite si l'exploitation était arrêtée. En d'autres termes, sans l'accord des FARDC sur place, aucune solution ne pouvait être trouvée. Finalement, AGK a résolu le problème en engageant les orpailleurs pour la livraison de sable de construction pour une somme d'argent (5000 \$) égale à la dette que les orpailleurs avaient à l'égard des éléments des FARDC.

Il existe des indications sérieuses que des commandants des FARDC soient impliqués individuellement dans l'exploitation de l'or. Au cours d'interviews dans différents chantiers, il a été déclaré qu'un commandant des FARDC possédait un trou. Ceci est également confirmé par PACT.<sup>56</sup> Le code minier (art. 27) indique clairement que les fonctionnaires publics ne peuvent pas être actifs dans l'exploitation.<sup>57</sup> Dans la plupart des cas, les commandants de l'armée ne sont pas présents en personne sur le chantier mais y ont un représentant. Une source qui déclare que les FARDC sont davantage impliqués dans le négoce, derrière les PDG. Ceci a également été soulevé par l'IPIS<sup>58</sup>.

Il existe souvent une collaboration étroite entre l'armée et la police<sup>59</sup>. Dans les zones où il n'y a pas de police mais bien un détachement de l'armée, celui-ci remplace généralement les services de police.<sup>60</sup>

L'étude s'est aussi heurtée à différentes reprises aux postes de contrôle de l'armée. Il a été cité plusieurs fois que les barrages routiers dans un domaine aurifère sont des sources de revenus pour les FARDC. Le statut des postes de contrôle est parfois douteux. Ainsi, entre la localité

56 PACT Promines study, artisanal mining in the Democratic Republic of Congo., 60 et 65

57 Loi N° 007/2002 du 11 Juillet 2002 portant du code minier, art. 27

58 IPIS et Int. Alert (2010): *the complexity of resource governance in a context of state fragility: an analysis of the mining sector in the Kivu Hinterlands*.

59 Beaucoup de commandants de la police dans des positions élevées sont d'anciens commandants de l'armée et beaucoup d'agents de police sont d'anciens combattants (Maria Eriksson Baaz & Ola Olsson (2011) Feeding the Horse: Unofficial Economic Activities within the Police force in the Democratic Republic of Congo, *African Security*, 4:4, 223-241, pag. 226)

60 Interview PAX

de Mabilindey et le camp bush près de Lodjo, il existe un poste des FARDC à propos duquel plusieurs personnes interrogées ont signalé qu'il ne s'agissait pas d'un poste officiel. Chaque passant doit payer 500 Fr C, ce qui fait l'objet de nombreuses plaintes. Dans certains cas, des commandants des FARDC interviennent comme financiers.

En conclusion, nous pouvons déclarer qu'il existe une implication individuelle des commandants locaux dans l'exploitation de l'or. L'implication institutionnelle semble se limiter à la collecte d'argent dans les barrages routiers.

## 4.7 Société civile / organisations de base - analyse d'acteurs

Au Congo, et en Ituri, il existe dans le monde social d'une part les organisations formelles de Société Civile (avec enregistrement officiel) et d'autre part les organisations de base. Font partie des organisations formelles notamment les associations de sous-traitants et d'orpailleurs : les représentants communautaires, les associations de *mamans* et les organisations de jeunes sont de bons exemples d'organisations de base.

Toutes les organisations de société civile sont réunies dans une organisation de tutelle à différents niveaux. Il existe par exemple une association de la société civile pour tout l'Ituri, mais aussi une association de la société civile à Bunia, et une à Mongbwalu.

Il existe dans la concession 40 une mosaïque d'*organisations de base (OB)* qui s'occupent d'un grand nombre de sujets et d'intérêts. Nous nous concentrons dans ce chapitre sur les organisations qui ont un lien avec la situation de sécurité ou l'orpaillage dans la concession 40.

Pour AGK, trois plateformes sociales sont importantes lorsqu'il s'agit de régler le rapport avec la société qui l'entoure. De ces trois, Comité de Pilotage et FORUM, ont été créées par AGK. Le Comité de Pilotage, CdP, est le comité principal pour la régularisation de l'orpaillage artisanal sur la concession AGK. Le FORUM (voir au chapitre suivant), est une vaste organisation sociale (qui, de façon confuse, tient aussi le secrétariat du CdP).

La troisième organisation de relevance est le Cadre de Concertation sur les Ressources Naturelles d'Ituri.

### CADRE DE CONCERTATION DE L'ITURI

Avec l'aide de Cafod, HRW et IKV Pax Christi (aujourd'hui : PAX) un Cadre de Concertation de l'Ituri, rebaptisé Cadre de Concertation sur les Ressources Naturelles, a vu le jour en 2007 dans l'objectif de défendre les intérêts des communautés locales face aux industries extractives. A présent, le CdC, tient l'appui de la CdJP de Caritas<sup>61</sup> et continue d'être présidé par Le RHA. Au début, le CdC s'est surtout occupé de suivi des problèmes des communautés locales de Mongbwalu notamment l'indemnisation des ex-agents KIMIN<sup>62</sup> et la cohabitation entre AGK et les creuseurs artisanaux. Le CdC intervient comme une espèce de surveillant mais se réunit actuellement de façon très sporadique.

61 La Commission Diocésaine Justice et Paix de Caritas – Développement Bunia

62 KIMIN est le prédécesseur d'AGK

## AUTRES ORGANISATIONS DANS LE SECTEUR AURIFÈRE ARTISANAL

Parmi d'autres organisations qui travaillent activement avec AGK, il y a notamment la Société Civile Mongbwalu, et puis les organisations d'orpailleurs. Les organisations sociales de Mongbwalu sont régies par un petit groupe d'hommes – les femmes sont à peine représentées – qui se connaissent bien et s'échangent parfois leurs positions.

Le (vice) président de la Société Civile Mongbwalu est très actif dans ses relations avec AGK et d'autres ONG et était président la coordination des Initiatives locales de paix du RHA. Il fait encore de temps en temps des apparitions chez RHA. Il exerce un lobby très actif pour la compensation aux arriérés de salaires des ex-travailleurs KIMIN et a été lui-même un jour travailleur KIMIN. Il est aussi très critique à propos de FORUM. Selon lui, le FORUM devrait être rénové : être une plateforme qui représente non seulement la Société Civile de Mongbwalu, mais aussi les organisations de base de toute la concession. Il n'est pas d'accord avec ce qu'il considère être le point de vue d'AGK que l'orpaillage doit lentement disparaître.

Avant 2011, les sous-traitants étaient organisés en deux associations, à savoir ASTRAMIN à Mongbwalu et AEMAPRI principalement dans les territoires extérieurs comme Dala et Mabanga. Il y avait aussi CEMAO qui travaille exclusivement dans les anciennes mines de Senzere et Makale où il organise le travail quotidien, enregistre les orpailleurs, vérifie la sécurité et perçoit la redevance, ou l'argent de l'assurance, pour le cas où des accidents se produiraient. CEMAO travaille comme une sorte de sous-traitant d'ASTRAMIN et est présentée comme une véritable organisation de creuseurs, et aussi considérée comme telle, tandis qu'ASTRAMIN était l'organisation des patrons. Étant donné que les autorisations d'exploitation de SOKIMO ont été invalidées et que les anciennes organisations de sous-traitants sont devenues moins puissantes, CEMAO a gagné en puissance. AODERPI est une organisation réellement interethnique de chefs de trou qui travaillait indépendamment de SOKIMO. Nous ne l'avons que très peu rencontrée. FORA peut y être comparée mais a vu le jour après que SOKIMO se soit retirée et est la nouvelle contrepartie de l'ancienne structure de pouvoir plus ou moins effondrée des anciens sous-traitants. Par contre FORA est appelé mono-ethnique par plusieurs de nos interlocuteurs chose que le cadre de FORA dédit ; en effet la plupart de ses membres sont des Alurs. L'Organisation FORA travaille de plus en plus dans les mines autour de Mongbwalu, mais n'a pas encore de position, semblerait-il, à Senzere et Makale. Et ces-ci sont toujours les mines les plus productives avec le plus d'orpailleurs. C'est FORA qui a actuellement le plus de puissance dans la région autour de Pluto. FORA s'est notamment opposée contre le « Protocole d'accord » par lequel le pourcentage qui existait à l'époque de SOKIMO était maintenu de facto et réparti en grande partie entre les chefs et les anciens sous-traitants. Un certain nombre de creuseurs interrogés dans la région de Pluto ont bien dit que FORA intervenait pour leurs intérêts, plus que d'autres associations.

Les voix les plus puissantes du Forum de Mongbwalu ont généralement leurs racines dans l'orpaillage. Les dirigeants les plus influents du Forum ne sont pas portés par leur base et ne le permettent pas non plus. D'autres organisations de base, comme ceux des églises et des « mamans », qui représentent des parties importantes de la population, ont peu de poids.

Le réseau des Initiatives Locales de Paix, qui est établi de façon assez étendue en Ituri par le

63 Voir rapport de consultants AGK 2013 et Plan d'engagement AGK 2012 dans lesquels les ILP ne sont pas cités.





Au bureau de FORA antenne Pluto

Réseau Haki na Amani (RHA), se concentre à propos de Mongbwalu sur les rapports relatifs à la sécurité. Il s'agit des délits et des violations des droits de l'homme, et des négociations relatives à la hauteur des « taxes » qui sont prélevées pour une grande part de façon illégale aux barrages routiers. Ce sera peut-être un succès (selon les comités à Mongbwalu et Lopa fin 2012) parce que les comités ont également quelque chose à y gagner. Il semblerait même que la situation de sécurité autour Mongbwalu soit mieux que dans autres régions de l'Ituri dans le passé récent. Et pourtant, il n'y a pas de lobby cohérent ni de vision sur la façon dont l'orpaillage doit être abordé dans la région dans les comités de la région de Mongbwalu. Les gens ne sont pas facilement disposés à travailler sans rémunération alors que l'orpaillage fournit selon les critères locaux relativement beaucoup d'argent. Étant donné que RHA ne paie pas les coordinateurs de ses ILP, il semble difficile d'organiser les ILP aux alentours de Mongbwalu. Seulement ceux qui semblent savoir comment en tirer quelque chose : ceux qui ont beaucoup à faire avec AGK reçoivent de petites indemnités pour les réunions. AGK ne les considère pas non plus comme acteurs importants<sup>63</sup>. RHA est aussi parfois cité dans ces documents mais ce n'est pas considéré comme très influent.

Dans le Comité de Pilotage, les organisations des orpailleurs artisanaux sont représentées séparément. C'est logique vu que le CdP a été créé pour régler les relations avec les orpailleurs de la concession.

### **ASSOCIATIONS DE MAMANS**

Les associations de mamans sont totalement absentes dans la danse des revenus qu'AGK pourrait dégager. Elles ne font également aucune tentative pour y exercer de l'influence. Il ressort cependant de notre entretien avec l'Association de Mamans de Mongbwalu qu'elles





Membres de l'association de mamans de Mongbwalu



Les mamans dans l'orpaillage – pas seulement comme porteuses

ont une vision quelque peu différente d'AGK que les plateformes qui s'occupent de l'orpaillage. Elles sont les seules à avoir pu montrer du respect pour les investissements d'AGK dans le réseau routier et certains projets pour la santé et l'éducation.

Les femmes des orpailleurs doivent se sentir à l'aise avec l'afflux énorme de chercheurs d'or. Leur principal souci est d'offrir un revenu stable à la famille et beaucoup cherchent des façons de diversifier les revenus du ménage en confectionnant et en vendant des paniers, par le commerce ambulancier dans la rue, etc. Une autre source importante de revenus est d'être « porteuse » de minerais d'or dans les mines. Elles nous ont dit que parfois les femmes doivent accorder des services sexuels aux D trous, pour pouvoir accéder au marché de ces emplois. Elles espèrent que par une augmentation subite des revenus, leurs maris pourront acheter un lopin de terre pour construire ou transformer une maison. Les investissements sociaux sont également importants pour elles dans le souci d'offrir l'enseignement à leurs enfants.

### RADIO

Les réseaux de radio auxquels nous avons parlé à Mongbwalu et Bunia sont très critiques quant à la politique du concessionnaire mais se sentent très limités dans ce qu'ils peuvent analyser et publier : « toute la vérité n'est pas bon à dire ». On nous a cité des exemples d'avertissement par des supérieurs et même par la PNC après des émissions critique d'AGK. « Depuis lors, nous devons nous exprimer de façon plus prudente. » Également les journalistes ne se sentent pas libres à rechercher des sujets sensibles comme les intérêts des grands négociants de Bunia et leurs liens avec les plus hauts niveaux à Kinshasa. Ceci sont des sujets que les journalistes ne préfèrent toucher pour peur de répercussions. On nous dit que un journaliste qui dit certaines vérités, peut facilement rencontrer des problèmes avec des hommes du gouvernement puisque cela touche à leurs intérêts – ensuite même l'ANR vient vous voir. En tout, l'or est un thème très délicat et une discussion publique n'en a pas lieu.

### CONCLUSION DES ORGANISATIONS DE BASE

La société civile fait peu pour refléter sérieusement la vision de la population sur AGK et l'orpaillage et pour développer des visions qui essaient de servir le « bien public ou social ». Ce sont habituellement des entrepreneurs dans le secteur social qui tirent profit d'une manière ou d'une autre du débat qui se joue entre AGK et l'orpaillage. Les différentes *organisations de base* individuellement et la société civile dans son « ensemble » sont souvent faiblement organisées, peu représentatives des groupes qu'elles représentent et peu influentes. Cela vaut en particulier à et autour de Mongbwalu où l'exploitation aurifère est une priorité, et coûte trop de temps que pour en garder pour le travail pour la communauté, et amène tant de revenu que la population ne trouve pas suffisamment attirant le travail bénévole pour la communauté. Ainsi, à Mongbwalu, presque toutes les fonctions des organisations communautaires sont payées, ou compensées. Il y a bien entendu des exceptions importantes à cette règle générale. AGK et les autorités peuvent facilement neutraliser les éléments qui expriment des intérêts contraires à ceux d'eux-mêmes. Donc tout débat est étouffé avant même qu'il soit commencé. ♦



# 5. AGK par rapport au secteur artisanal

## 5.1 AGK et l'orpaillage artisanal – stratégie et effets

Comme indiqué ci-dessus, AGA a acquis, suite à l'achat effectué par AGK, une concession dans une zone remplie d'orpailleurs artisanaux. Dès le début, AGK a réalisé que le passage à l'exploitation industrielle des gisements aurifères de la concession 40 poserait un problème parce qu'il supposait la disparition des orpailleurs artisanaux aux endroits où AGK voulait travailler. En 2008, AGA, la maison-mère d'AGK, a écrit par exemple sur l'ASM (Artisanal and Small scale Mining - L'exploitation minière artisanale et à petite échelle (EMAPE): ASM est un problème important et potentiellement à haut risque en RDC où un nombre d'environ 100.000 orpailleurs est estimé dans et aux alentours de la zone louée.<sup>64</sup> Même si AGK en était déjà conscient depuis longtemps, le *problème* des orpailleurs artisanaux n'a pas été facile à résoudre pour AGK dans la concession 40. Le « Socio-economic Impact Assessment Report » rédigé en 2010 à la demande d'AGK recommande à AGK de développer une stratégie d'ASM afin de réaliser avec les orpailleurs artisanaux un développement positif et durable.<sup>65</sup> AGA a développé au niveau *mondial* une stratégie en matière d'ASM et déclare en avoir également une variante qui s'applique à l'opération d'AGK dans la concession 40.

*Artisanal and Small Scale Mining Management Standard d'AGA*

Selon la vision d'AGA, les défis posés par l'ASM doivent être relevés par une approche avec différents parties prenantes menée par le gouvernement et comprenant des orpailleurs

64 AGA - REPORT TO SOCIETY 2008, <http://www.anglogoldashanti.co.za/subwebs/InformationForInvestors/Reports08/ReportToSociety08/ff/community.pdf>

65 SRK Consulting, Mongbwalu Project Socio-economic Impact Assessment Report, décembre 2010, p. 90

artisans, des mineurs à grande échelle, des ONG et des agences au développement. La norme exige que les sites développent et mettent en œuvre une stratégie pour aborder les problèmes ASM permettant la coexistence et réduisant les effets négatifs liés à l'exploitation minière artisanale (voir AGK Artisanal and Small Scale Mining Management Standard, Avril 2010).

En résumé, la stratégie part du principe que les *orpailleurs* vivent de l'orpaillage et reconnaît qu'il constitue une source de revenus importante pour la population locale. D'un autre côté – et ici avec beaucoup d'insistance – AGA rappelle que dans la concession 40, elle possède le droit exclusif sur l'exploitation aurifère. Les travailleurs d'AGK avec lesquels nous sommes entretenus déclarent que tous les orpailleurs de la concession 40 ont en fait perpétré des vols.<sup>66</sup> Ou, dans les termes de la maison mère AGA... "Therefore all ASM activities on the concession are in fact illegal but a reality of life."<sup>67</sup>

Avec l'élimination de la sous-traitance en 2011, la société AGK est devenue de facto, en tant qu'ayant-droit sur la *concession 40*, co-responsable de l'orpaillage artisanal dans sa concession, chose qu'elle n'a pas reconnue et dont elle ne voulait pas être responsable. Comme il est généralement supposé que la sous-traitance a été éliminée à sa demande, on attendait de l'AGK qu'elle *encadre* l'orpaillage dans sa concession mais elle ne l'a pas fait. AGK répond clairement en expliquant qu'elle avait de bonnes raisons de nier le chaos qui régnait. Selon l'entreprise, toutes les tentatives pour mettre les choses sur les rails auraient signifié que AGK aurait pu être rendue coupable d'implication dans des aspects blâmables du secteur qui échappent à son emprise tels que la destruction de l'environnement, les violations des droits de l'homme, dont le travail des enfants et le commerce illégal. Tout engagement avec le secteur, même les tentatives de l'améliorer, constitue un grand risque pour la réputation et entre rapidement en conflit avec les normes par rapport auxquelles AGK s'est engagée.

### AS DE SUPPORT TECHNOLOGIQUE DES ORPAILLEURS

En plus, alors qu'en 2006, elle assurait encore le développement technologique des orpailleurs artisans<sup>68</sup>, entretemps AGA en est devenue l'adversaire.<sup>69</sup> Elle considère à présent qu'un faible niveau de mécanisation est une condition pour parler d'orpaillage artisanal.<sup>70</sup>

Dans les entretiens que nous avons menés avec AGK, il a été indiqué que toute forme de mécanisation rend l'exploitation minière non-artisanale et qu'il faut donc s'y opposer.<sup>71</sup> Les lois congolaises relatives à l'exploitation minière semblent très strictes à ce propos et parlent

66 PAX interview.

67 AGA 2012, au sujet de exploitation minière artisanale

68 Éléments-clés de la stratégie d'AngloGold Ashanti ASM, 2006: Le défi d'attribution du terrain est associé à la nécessité d'accéder à la technologie appropriée pour promouvoir l'efficacité de fonctionnement, la santé et la sécurité. Voir aussi : AGA - REPORT TO SOCIETY 2008,

<http://www.anglogoldashanti.co.za/subwebs/InformationForInvestors/Reports08/ReportToSociety08/ff/community.pdf>: Un plan pour aborder ce problème est mis en œuvre. (...) La fourniture d'un processus alternatif d'extraction de l'or qui n'utilise pas le mercure (hautement nocif pour l'être humain) est un élément-clé du programme. Le projet fait partie d'une plus grande tendance à constituer la capacité au sein de la communauté aux alentours du domaine sous licence de la société, en partenariat avec l'ONG Pact Congo.

69 Dans un document comparable de 2012, il n'est plus question de développement technologique des orpailleurs artisans.

70 AGA 2012, concernant l'exploitation artisanale et à petite échelle (...) le dénominateur commun étant un faible niveau de mécanisation

71 Entretien Pax avec AGK, avril, juin, août 2013



Les orpailleurs sont partout autour du camp d'AGK à Mongbwalu



Les concasseurs rotatives sont nombreux dans la concession



d'exploitation artisanale lorsqu'il est fait usage dans le travail d'outils, de méthodes et de procédés non-industriels.<sup>72</sup> L'Annexe 5 au Règlement Minier y ajoute encore explicitement que l'usage d'explosifs et de mercure sont interdits.<sup>73</sup>

AGK s'oppose par exemple mordicus à l'usage de *motopompes* pour évacuer l'eau et de *concasseurs* pour broyer les pierres métallifères. Les motopompes permettent de creuser plus profondément tandis que les concasseurs permettent d'extraire l'or dans des roches moins métallifères. Comme déjà constaté dans le rapport « *Un Avenir en Or en Ituri ?* » « (...) La production a été nettement augmentée avec l'arrivée de concasseurs rotatifs qui ont été fabriqués dans l'ancien atelier de SOKIMO. Ces concasseurs permettent une production beaucoup plus élevée et beaucoup plus stable. Au lieu qu'une équipe d'orpailleurs travaille toute une journée sur le broyage d'un sac de 300 kg, un concasseur rotatif le fait en 2 heures. Seulement 5\$ est chargé pour cela.<sup>74</sup> »

La stratégie d'AGK de faire disparaître les *concasseurs* des sites d'orpaillage artisanal a échoué puisque depuis 2011, le nombre de concasseurs a fortement augmenté. Un retour vers la pulvérisation manuelle de la roche serait très préjudiciable aux orpailleurs artisanaux et se verrait confronté à une énorme résistance. Certainement dans la région de Mongbwali, il s'est avéré à l'époque de notre étude que sur certains sites d'orpaillage artisanal, les meilleures couches ont déjà été exploitées et que les roches métallifères sont extraites à présent dans une plus grande profondeur. Les *concasseurs* et les *motopompes* sont dès lors devenus en réalité indispensables pour une extraction rentable de l'or.

## PROBLÈMES DE COHABITATION

Si AGK veut commencer à développer une mine industrielle dans sa concession 40, il lui faut de l'espace à occuper : AGK doit alors disposer d'endroits pour accéder à la mine (qu'il s'agisse d'une mine à ciel ouvert ou d'une mine souterraine, il faut de l'espace dans les deux cas), la roche résiduelle et les *tailings* doivent pouvoir être déposés quelque part et le minerai d'or doit être extrait de la roche, ce qui nécessite des installations. Pour quelques-uns de ces endroits, AGK va devoir utiliser du terrain qui est occupé à ce moment-là (même si c'est illégal) par les chercheurs d'or artisanaux. AGK ne cesse de clamer en termes clairs que les orpailleurs n'ont pas le droit d'exploiter à cet endroit (ce qui est d'ailleurs juridiquement juste et reconnu par la plupart des orpailleurs). Mais dans la pratique, l'entreprise ne peut pas faire grand-chose pour faire disparaître les orpailleurs. Ainsi, AGK a eu beaucoup de peine à libérer des orpailleurs certaines zones qu'elle voulait utiliser pour la construction d'installations pour l'extraction : AGK a dû négocier longuement à propos de la date à laquelle les orpailleurs devaient partir et a dû ensuite à chaque fois reporter cette date. Une fois les orpailleurs partis, l'AGK a clôturé la

72 LOI N° 007/2002 DU 11 JUILLET 2002 PORTANT CODE MINIER, article 1er section 21 : Exploitation Artisanale : toute activité par laquelle une personne physique de nationalité congolaise se livre, dans une zone d'exploitation artisanale délimitée en surface et en profondeur jusqu'à trente mètres au maximum, à extraire et à concentrer des substances minérales en utilisant des outils, des méthodes et des procédés non industriels;

73 CODE DE CONDUITE DE L'EXPLOITANT ARTISANAL, annexé au Décret n° 038/2003 du 26 mars 2003 portant Règlement Minier. Fait à Kinshasa, le 26 mars 2003. Article 2 : Des opérations interdites La carte d'exploitant artisanal autorise uniquement les opérations utilisant des méthodes artisanales à l'intérieur de la zone d'exploitation artisanale précisée. En particulier, l'utilisation des produits suivants est strictement interdite. Il y est strictement interdit l'utilisation de : a) des explosifs ; b) du mercure. Par ailleurs, toute opération de transformation des minéraux par l'exploitant artisanal est interdite à moins qu'il n'ait obtenu l'autorisation préalable prévue à l'article 113 du Code Minier.

74 IKV Pax Christi et Haki na Amani: *Un Avenir en Or en Ituri ?*, p. 75



*Zone d'Exclusion* sans pouvoir pour autant empêcher les orpailleurs de revenir par la suite pour extraire de l'or de cette zone. En 2012, cette évacuation est encore mentionnée dans une pièce d'AGA sur l'orpaillage artisanal comme exemple de négociations réussies avec les orpailleurs qui ont finalement mené à une évacuation sereine et durable.<sup>75</sup> Depuis lors, il semble donc évident que ceci n'a pas été une solution définitive.

Les autorités congolaises se sont engagées dans un contrat avec AGK à apporter leur contribution dans l'évacuation des orpailleurs artisanaux des domaines de la concession où AGK voulait opérer.<sup>76</sup> Mais AGK réalise très bien qu'une évacuation avec l'aide de la police ou des FARDC peut engendrer de gros problèmes et éventuellement aussi des révoltes<sup>77</sup> et enjoint clairement la police et l'armée à ne pas évacuer les mines armes aux poings.<sup>78</sup> La police (PNC) a indiqué clairement pendant notre étude qu'elle était disposée à prêter main forte à AGK dans l'évacuation des sites d'orpaillage artisanal et qu'elle craignait également que les évacuations avec l'aide de la PNC ou même l'armée ne provoquent des réactions négatives de la population à l'encontre de la PNC.<sup>79</sup>

Depuis l'annonce formelle de la fin de la *sous-traitance*, les orpailleurs se trouvent dans une situation des plus incertaines : ils peuvent à tout moment s'entendre dire qu'ils doivent quitter leurs *trous*, ce qui leur ferait perdre leurs investissements et leurs sources de revenus. Ceci rend les négociants et les D-Trous réticents à faire des investissements à long terme. Mais dans la pratique, ils peuvent jusqu'à présent toujours continuer à travailler là où ils sont.

AGA vise à une forme de cohabitation avec les orpailleurs artisanaux. « AngloGold Ashanti est d'avis que la coexistence avec les orpailleurs artisanaux et à petite échelle est non seulement possible mais aussi désirable<sup>80</sup> ». Beaucoup s'attendaient donc, après l'annonce de la fin de la *sous-traitance*, qu'AGK se lance en Ituri dans la conclusion d'accords avec les orpailleurs en vue d'une forme de collaboration. Mais bien qu'AGK ait fortement insisté sur l'envoi de la lettre de SOKIMO déclarant la fin de la *sous-traitance*<sup>81</sup>, AGK n'a pris jusqu'à présent aucune initiative afin de procéder à une nouvelle forme de collaboration avec les orpailleurs dans la concession 40.

Lorsqu'en avril 2013, un Protocole d'Accord a été conclu par quelques Chefs et quatre associations d'anciens sous-traitants<sup>82</sup> selon lequel l'ancienne situation était en réalité rétablie (mais à présent avec davantage de redevances pour les chefs et associations de sous-traitants plutôt qu'à SOKIMO), AGK a prié instamment le Commissaire de District Adjoint de déclarer ce Protocole non valable.<sup>83</sup> Selon AGK, ce Protocole d'Accord donnerait un mauvais signal du fait qu'il légaliserait une situation illégale. AGK veut que la situation reste telle qu'elle est et ferme les yeux sur l'orpaillage artisanal dans sa concession tant que les creuseurs ne travaillent pas

75 AGA 2012 integrated report, Addressing artisanal and small-scale mining.

76 Protocole d'accord conclu par AGA, AGK, les autorités de la RDC et Okimo, mars 2010, article 3.4.

77 Interview PAX

78 Interview PAX

79 Interview PAX

80 AGA - REPORT TO SOCIETY 2008, <http://www.anglogoldashanti.co.za/subwebs/InformationForInvestors/Reports08/ReportToSociety08/ff/community.pdf>

81 Interview PAX 20130626

82 Protocole d'Accord (annexe à la version en ligne de ce rapport); le Protocole d'Accord a été signé notamment par les chefs de Banyali Kilo, Mambisa, Bahema-Baguru, Mabendi. Quatre associations d'ancien sous-traitants étaient signataires : Astramin, Aemapri, Aoderpi et Cemaoc.

avec des concasseurs ou des motopompes. AGK s'est prononcée de façon particulièrement virulente sur la situation pendant la sous-traitance : il était en fait question d'un système féodal dans lequel les creuseurs étaient les dupes, selon les dires d'AGK.<sup>84</sup> AGK déclare dès lors ne pas être en réalité en conflit avec les creuseurs mais bien uniquement avec les anciens sous-traitants.<sup>85</sup>

En aout 2013, AGK a dit publiquement lors d'une réunion périodique avec les parties prenantes qu'elle marque son accord sur la cohabitation et qu'elle veut en arriver à des accords bien déterminés avec les orpailleurs.<sup>86</sup> Pour condition, elle proposait que les orpailleurs se réunissent dans des coopératives. Les associations d'anciens sous-traitants ont directement indiqué qu'elles allaient convertir leur association sous forme de coopérative.<sup>87</sup>

Beaucoup de participants à la réunion n'ont pas perçu clairement ce qu'AGK entendait précisément par acceptation de cohabitation : il n'apparaissait pas clairement si AGK voulait émettre de véritables contrats de sous-traitance, acheter en masse l'or des orpailleurs, etc. Une instance publique impliquée a soulevé le fait que si AGK voulait réellement passer à la cohabitation, elle n'était toujours pas légale (du fait que la concession 40 a été émise en vue de l'exploitation industrielle et que l'orpaillage artisanal n'y est donc pas autorisé) mais que « si le concessionnaire l'acceptait, nous n'allions bien entendu pas maintenir l'interdiction, ce que AGK sait également. »<sup>88</sup>

AGK n'a pas répété à PAX qu'elle voulait procéder à une formalisation de la cohabitation. On ignore donc toujours quelles sont précisément les intentions d'AGK dans ce domaine.

## 5.2 Projets d'emploi alternatifs d'AGK

L'autre pilier d'AGA par rapport à l'orpaillage artisanal en RDC est le développement économique alternatif. Ceci ressort clairement de la conviction que l'exploitation aurifère est le moteur essentiel de l'économie dans la concession 40 qui dégage un profit nettement supérieur à celui d'autres sources de revenus. L'Impact Assessment Report qu'AGK a fait dresser souligne aussi explicitement les conséquences négatives éventuelles pour AGK de la disparition de ces revenus : « conflit, contestations sociales civiles, menaces, intimidation, harcèlement, etc. »<sup>89</sup>

Dans toutes ses communications, AGK part du principe qu'un développement économique alternatif suffisant est d'une part possible et que d'autre part, il apportera une solution à l'orpaillage artisanal dans la concession 40.

83 20130618 Interview PAX

84 20130618 Interview PAX

85 20130618 Interview PAX

86 Voir communiqué de presse Radio Okapi ; 20130819 Interview PAX avec journaliste pour Radio Okapi.

87 20130820 interview PAX

88 20130820 interview PAX avec instance publique

89 SRK Consulting, Mongbwalu Project Socio-economic Impact Assessment Report, décembre 2010, p.89

Sur la base de nos entretiens, nous déduisons que les projets d'emploi alternatifs auront peu de chance d'aboutir dans leur forme actuelle. Aucun des orpailleurs à qui nous avons parlé ne s'est déclaré prêt à quitter la mine pour l'un de ces projets parce que personne ne pouvait concevoir qu'il y aurait du travail bien payé pour un nombre suffisant de personnes. C'est le revers du bien-être relatif que connaissent actuellement les orpailleurs : il n'y a pas vraiment d'alternatives. Nous pensons même que ce n'est pas non plus facilement concevable. En dehors les employés d'AGK, seulement deux personnes interrogées ont prétendu que des sources de revenus alternatives étaient possibles pour les gens dans le secteur artisanal, mentionnant entre autres des plantations à grande échelle<sup>90</sup> (café, maïs, etc.), et la production de briques<sup>91</sup>. Il est important de souligner que ces alternatives étaient également déjà citées dans l'étude de SRK mais que visiblement, AGK ne les a pas converties depuis lors en plans fructueux.

### 5.3 Manque de clarté des plans d'AGK : AGK est comme un caméléon<sup>92</sup>

Pendant la période où AGK a travaillé dans la concession 40, elle a changé à maintes reprises de stratégie et de comportement, comme il ressort des communications sans cesse changeantes dans la communauté d'Ituri, ce qui a entraîné une grande incertitude pour tous les ayants-droit. La communication publique d'AGK à propos de ses intentions ne reflète généralement pas la réalité.

Ainsi, un très grand nombre de personnes interrogées ne comprenaient pas pourquoi entre 2004 et 2014, AGK a réalisé aussi peu de progrès dans le développement de la mine. Ceci a nourri la suspicion que l'entreprise hésitait et fait tourner à plein rendement la machine à rumeurs d'Ituri.

Mais même lorsque fin 2012, AGK a annoncé qu'elle allait examiner concrètement si une mine était économiquement possible (phase de prefactibilité (*feasability*)), il s'est avéré par la suite, en avril 2013, qu'il en était autrement lorsqu'elle a fait savoir qu'elle procédait à une « exploration agressive » dans les environs immédiats de Mongbwalu, pour pouvoir déterminer aussi rapidement que possible la présence de gisements d'or supplémentaires afin de rendre l'exploitation rentable.

Lorsque cette nouvelle stratégie a été annoncée, elle était déjà en cours : beaucoup de nouveaux forages d'exploration avaient déjà commencé dans les environs immédiats de Mongbwalu, les travaux d'exploration dans d'autres endroits de la concession 40 étaient déjà en veilleuse et beaucoup du matériel introduit pour la construction de l'usine de traitement de la roche avait déjà été envoyé vers le projet de Watsa (où AGA participe dans la Joint Venture KibaliGold).

<sup>90</sup> Interview PAX 20130627 avec instance publique

<sup>91</sup> Interview PAX

<sup>92</sup> Interview PAX 20130623

L'annonce de la nouvelle stratégie s'est ébruitée progressivement dans l'Ituri : rares étaient ceux qui étaient au courant. Ni les autorités ni les orpailleurs de la concession 40 plus éloignés de Mongbwalu n'ont pas été rapidement informés de ces projets. Ceci a créé une fragmentation de l'information en Ituri concernant les plans d'AGK. Et au moment où un plus grand nombre de personnes interrogées étaient au courant des plans, ceux-ci ont changé à nouveau. En septembre 2013, AGK a décidé de mettre un terme à l'exploration agressive et à la construction des installations de traitement de la roche. Cette façon de procéder, avec rétractation ou communication de décisions alors que leur exécution avait déjà commencé, n'a pas été favorable à la confiance accordée à AGK.

AGK entretient de solides relations avec un petit groupe de personnes, dont les autorités de District et de Cité avec des entretiens chaque semaine et FORUM (voir ci-après). Régulièrement également, mais de façon nettement moins fréquente, des accords sont conclus avec les Chefs Coutumiers, et les associations d'ancien sous-traitants, comme Astramin. Les entretiens d'AGK avec la vaste plateforme de la population et des orpailleurs sont très rares. AGK a d'importantes communications pour la population (par exemple sur l'arrêt de ses opérations) mais laisse au Commissaire de District le soin de les transmettre. AGK demande l'attente des chercheurs d'or mais laisse transmettre le message par FORUM. AGK veut évacuer le site D7 mais confie au chef Banyali Kilo la mission de transmettre le message. Tout ceci crée parmi la population, en plus de l'image d'une entreprise non fiable (« Ils ne tiennent pas leurs promesses »), celle d'une entreprise manipulatrice (« Ils ont FORUM et les chefs dans leur poche »). Ceci entraîne ensuite des problèmes de crédibilité parmi ces représentants. Certains chefs s'en sont également plaints<sup>93</sup>. En réponse aux nombreuses critiques, le personnel d'AGK demande en soupirant pendant notre interview : « Mais que fait donc le secteur minier artisanal pour la Responsabilité sociale des entreprises ? »

AGK participe également dans un autre sens au manque de clarté par son refus obstiné publiquement proclamé d'autoriser l'orpaillage artisanal alors qu'elle le tolère en fermant les yeux et négocie avec les creuseurs à propos des délais pendant lesquels ils peuvent encore travailler. Dans D7 et Nzebi<sup>94</sup> l'exploration bat son plein. Il est arrivé plusieurs fois déjà ces 3 dernières années qu'AGK annonce l'évacuation de ces mines. Et pourtant, elle n'a pas encore eu lieu - sauf à Adidi où l'évacuation a pu se produire de façon pratiquement silencieuse en 2011. Il est bien question de projets de revenus alternatifs mais un seul a été exécuté, pour un petit groupe de creuseurs qui ont puisé du sable pendant des mois pour du ciment destiné aux bâtiments d'AGK<sup>95</sup>. Alors qu'AGK niait que la mine n'allait pas venir, la population constatait que le travail pour les sous-traitants diminuait et que des emplois disparaissaient. Ceci confirme une fois encore l'image déjà négative d'AGK comme étant confuse et malhonnête dans sa communication.

L'une de nos personnes consultées a particulièrement bien résumé l'image de la population au vu de ces changements permanents de stratégie et de communication : « AGK est comme un Caméléon ». <sup>96</sup> AGK est donc devenu un partenaire peu fiable pour la population et les

93 Discussion de groupe Bunia 1.9.2013

94 Interviews 20130622

95 Interview PAX 20130618 orpailleurs

96 Interview PAX 20130623

dirigeants de la concession 40 : pour tout ce que dit l'entreprise, rien ne laisse présumer qu'il en sera toujours de même dans un an. Ceci signifie aussi que la population de la concession 40 adopte un comportement d'attente par rapport au mode et au planning de développement du projet. Mais pour la légitimité sociale d'AGK dans la communauté où elle veut visiblement encore construire une mine industrielle, ce n'est pas bon.

AGK est bien consciente qu'elle possède une stratégie de communication très limitée et qu'il serait bien de communiquer de façon plus ouverte.<sup>97</sup> Il semblerait qu'AGK s'explique par l'exigence d'informer en premier lieu et de façon complète les actionnaires et de ne pas partager avec les communautés locales plus d'informations que celles que possèdent les actionnaires.

En général, on peut dire que cette communication défaillante qui entoure les projets d'AGK contribue à une situation d'insécurité de la population et des orpailleurs de la concession 40.

## 5.4 Gestion de relation avec les parties prenantes

L'un des grands défis auquel AGK a été confrontée dès le début de ses opérations dans la concession 40, est la gestion de la relation avec les parties prenantes. On peut parler ici aussi de stratégies changeantes et de communication confuse.

Dans ce cadre, l'entreprise a fait auprès de différentes communautés l'inventaire de leurs principaux souhaits dans le domaine des projets sociaux. Ceci a été déposé par les communautés auprès d'AGK dans ce que l'on appelle des *Cahiers des charges*. Mais AGK n'a pas clairement indiqué dans la concertation que les moyens étaient limités, qu'il allait falloir choisir et que c'est AGK qui allait le faire (et non les communautés).

AGK a créé des attentes à des niveaux très divers<sup>98</sup>. Le chargé de relations communautaire d'AGK semble avoir conclu sur le terrain toutes sortes d'accords avec des représentants très différents, les équipes de géologues semblent parfois faire la même chose, alors que l'arbitraire règne en maître dans le suivi des accords.

En mars 2013, AGK a reçu un rapport qu'elle avait chargé de faire concernant une schématisation et une analyse des parties prenantes.<sup>99</sup> Il ressort clairement de ce rapport que les problèmes décrits ci-dessus sont connus d'AGK en grandes parties. Le rapport indique instantanément que la légitimité sociale d'AGK est particulièrement faible (2,05 sur une échelle de 5), ce qui signifie que les parties prenantes interrogés ont retenu la légitimité sociale du projet.<sup>100</sup> Ce chiffre est encore positivement faussé en ce qui concerne la région de Mongbwalu : les consultants qui ont établi le plan des parties prenantes ont repris en plus des interviews de Mongbwalu également

97 20130620 Interview AGK : il existe une politique de communication très restreinte : nous savons très bien que nous communiquons trop peu

98 Interview PAX

99 Witold J. Henisz, Bennet A. Zelner, Robert Boutilier, Stakeholder Mapping And Analysis Report For Anglogold Ashanti's Mongbwalu Operation In The Democratic Republic Of The Congo, mars 2013.

100 Witold J. Henisz, Bennet A. Zelner, Robert Boutilier, Stakeholder Mapping And Analysis Report For Anglogold Ashanti's Mongbwalu Operation In The Democratic Republic Of The Congo, mars 2013, P. iii.



celles de Bunia, Kisangani et Kinshasha. À Kinshasha, on semblait être d'accord avec le projet d'AGK.<sup>101</sup>

Jusqu'à présent, AGK n'a pas encore réussi à mener sa gestion de la relation avec les communautés et la population qui entourent son projet de façon à assurer de bonnes relations (ou à les maintenir).

## FORUM

FORUM, également appelé auparavant Forum des Forces Vives de Mongbwalu, est une association d'organisations de base qui a été créée à la demande d'AGK au départ de la Société Civile de Mongbwalu. Par sa création en 2006, AGK voulait pouvoir disposer d'un groupe représentatif de la population pour s'accorder sur ses investissements sociaux (en premier lieu, pour les accords sur le Cahier des charges). Le premier Cahier des charges a été discuté avec eux, le Stakeholders Engagement Plan 2006 (son successeur est le Cahier des charges Consolidé de 2012). L'idée était de réunir tous les dirigeants de différentes organisations.<sup>102</sup> Alors que FORUM faisait l'inventaire des souhaits divergents de la population en préparation du Cahier des charges avec AGK, il s'est avéré qu'elle n'était pas en mesure de mener à bien la détermination des priorités dans la consultation avec la population. AGK a alors décidé d'indiquer ses propres références et a lancé çà et là des initiatives de son choix. Les négociations avaient lieu directement entre le chargé de relations communautaire d'AGK et les institutions locales concernées, donc en dehors de FORUM.

FORUM n'avait pas d'influence et était partagé. Il cherchait une solution dans la recherche d'un statut d'indépendance « autonome ». Il espérait ainsi pouvoir développer une position plus critique par rapport à AGK. En 2010, il a donc obtenu le statut autonome d'ONG. Mais l'argent que FORUM recevait pour l'exécution de ses projets et pour compensation des frais de son personnel bénévole était suffisant pour le mettre aux mains d'AGK et en faire un point de mire pour la population. Les avis sur le fonctionnement de FORUM sont très critiques. Les représentants des organisations sociales sont convaincus que FORUM rate totalement son rôle d'intermédiaire indépendant entre AGK et les communautés. FORUM est perçu comme un instrument d'AGK. Le coordinateur de FORUM était actif auparavant dans l'organisation de orpailleurs artisanaux AODERPI, à l'époque indépendante, et est vu comme ayant été « acheté » par AGK. Un chef déclare<sup>103</sup>: « AGK les dirige, ils ne sont pas officiellement payés mais ils reçoivent des indemnités journalières pour certains projets qui sont exécutés par leur intermédiaire. Et ils n'ont aucun degré de représentation; qui représentent-ils en réalité ? » Dans la société civile, ceci fait également l'objet de discussions.

Depuis 2011, FORUM assure également le secrétariat du Comité de Pilotage. Là aussi, il ne joue pas de rôle à part entière et ne le peut pas non plus. AGK ou le Commissaire de

101 Witold J. Henisz, Bennet A. Zelner, Robert Boutilier, Stakeholder Mapping And Analysis Report For AngloGold Ashanti's Mongbwalu Operation In The Democratic Republic Of The Congo, mars 2013, P. iii.

102 Au départ, l'intention était même de déterminer cette représentation notamment sur base ethnique. Il a été demandé aux associations culturelles de Bunia de renforcer leurs divisions à Mongbwalu. Le Cadre de Concertation sous la direction de Caritas s'y est opposé, inquiets comme ils l'étaient que ceci puisse réveiller les anciens sentiments belliqueux. C'est pourquoi un groupe d'organisations a vu le jour en 2007/08 pour représenter surtout les organisations sociales, communautaires et professionnelles. Source : Interview PAX 20140731

103 Interview PAX 20130623

District écrivent des accords sans que Forum ne soit au courant, comme lors de l'annonce de l'évacuation de D7<sup>104</sup>. Les chefs et les orpailleurs ne tiennent pas le secrétariat au courant de développements importants, comme par exemple la discussion du Protocole d'Accord. La coordination du FORUM prétend même que le Comité de Pilotage ne l'a pas informée de ses décisions. D'autres personnes interrogées ont déclaré : « FORUM est le porte-parole d'AGK ».<sup>105</sup> FORUM est vu pour beaucoup comme une organisation qui ne représente personne.<sup>106</sup> Il semblerait que sa principale contribution soit ses locaux, juste à l'extérieur de l'AGK compound, qui peuvent être utilisés pour toutes les réunions qui concernent AGK. FORUM a perdu en 2013 sa fonction d'organe représentatif de la société civile pour les intérêts locaux de l'or.

## 5.5 Investissements sociaux d'AGK

### Politique d'AGK

AGK a signalé par écrit<sup>107</sup> et verbalement aux autorités<sup>108</sup>, et à l'équipe de PAX<sup>109</sup>, qu'en 2006, elle a créé un fonds pour lesdits investissements sociaux pour une valeur de 10 millions de dollars. Par investissements sociaux, il faut entendre : des projets en faveur de la population dans des communautés qui se trouvent aux alentours des sites d'exploration aurifère et où la production aurifère est prévue. Ils sont planifiés en accord avec la population et avec les autres parties prenantes.

Les investissements sociaux font partie de la politique de durabilité d'AGK, également nommée dans le rapport de durabilité d'AGA 2012 « Delivering Sustainable Community Benefits »<sup>110</sup>. Le Stakeholder Engagement Plan 2006 dit à propos du projet d'investissements sociaux à Mongwalu : « Le projet fera un investissement de son plein gré dans la communauté plus large par des programmes [...], où les bénéficiaires visés sont externes à la société. » Il s'agit donc de dépenses en dehors des activités qu'AGK est déjà tenue par la loi d'exécuter ou pour indemniser les conséquences directes des activités d'exploitation minière.<sup>111</sup> Les investissements sociaux d'AGK revêtent ainsi un caractère caritatif et donc facultatif.

### Interprétation de la politique d'investissements sociaux d'AGK

Le cœur de la conception plus spécifique de la gestion d'AGK Mongwalu relative à la responsabilité de l'entreprise pour les effets de ses activités sur la population locale est le suivant : « Plus vous avez un impact sur la société, plus vous faites pour cette société. »<sup>112</sup> Ceci limite le rayon d'action des investissements sociaux. Aux endroits où AGK ne fore pas ou ne creuse pas, les investissements dans les projets sociaux pour les communautés locales -

104 Interview PAX 2013624

105 Interviews PAX

106 Interviews PAX: Forum –n'a pas de degré de représentation

107 AngloGold Ashanti Kilo Stakeholder Engagement Plan 2006

108 Voir présentation au forum de Ministres

109 AGK 20130617 et 20130618

110 [www.anglogold.com/Sustainability](http://www.anglogold.com/Sustainability) (<http://www.aga-reports.com/12/os/performance/delivering-sustainable-community-benefits>) Sustainability Report 2012:

Delivering sustainable community benefits

111 AngloGold Ashanti Kilo Stakeholder Engagement Plan 2006.p.7

112 Interview juin 2013

proposés librement par AGK - sont nettement moindres.

Concrètement, il s'agit surtout de projets communautaires relatifs aux soins de santé, à l'éducation et à l'eau dans les environs immédiats de Mongwalu. AGK investit en outre dans de grands projets d'infrastructure comme la construction et l'entretien des routes, et l'approvisionnement en électricité de Bunia en améliorant l'ancienne centrale hydroélectrique de Budana. Dans une présentation<sup>113</sup> aux ministres congolais, AGK déclare avoir investi au total 345 millions de dollars pour le site minier de Kilo, près de Mongwalu, 11,4 millions pour les routes, 2,5 millions pour l'électricité et 800.000 dollars US pour des projets communautaires. Dans cette même présentation de novembre 2012, on cite que jusqu'à présent, 1518 locaux travaillent ou ont travaillé chez AGK. AGK Mongwalu déclare en juin 2013 pendant nos interviews avoir déjà réalisé les investissements sociaux suivants : « Depuis 2005, nous sommes occupés à la centrale électrique de Budana en 2013 et 750.000 dollars ont été réservés pour 3 nouvelles bobines. Les anciennes dataient de 1940.<sup>114</sup> Nous avons commencé le boulevard de Bunia mais sans succès. Nous voulons donc encore retirer 2 millions de dollars supplémentaires pour le faire correctement. 6,5 autres millions ont été consacrés à la route de Bunia à Mongwalu. »

En 2012, un nouveau Cahier des Charges Consolidé a été convenu avec la population, une adaptation du Stakeholders Engagement Plan de 2006. Des propositions pour le Cahier des charges ont été faites par la société civile et les communautés qui sont représentées dans le FORUM. AGK déclare que dans un premier temps, il comprenait toute une série d'éléments : routes, emploi, gestion du secteur artisanal, hôpitaux, écoles, installations sportives, etc. Ce ne sont que quelques éléments sélectionnés car « Tout n'était pas réalisable ». Ce cahier doit à chaque fois être adapté en raison des conditions variables. Le Cahier Consolidé est donc lui aussi à chaque fois modifié: « C'est un document de travail », déclare AGK.

Alors que le Cahier des charges reprend les accords sur des projets qui doivent encore avoir lieu, certaines choses ont déjà été réalisées entretemps<sup>115</sup>. Le cahier des charges consolidé de 2012, nous n'avons pas pu le consulter et nous ne pouvons donc pas donner plus de clarté sur les accords.<sup>116</sup> Selon AGK Mongwalu<sup>117</sup>, en juin 2013, une école a en tout cas été prévue à Bemou. D'autre part, des écoles ont déjà été améliorées en 2010, une deuxième période a eu lieu en 2013. Le nombre et les localités sont peu précis. 13 puits ont été creusés. Avec et grâce à la collaboration des sœurs catholiques, la maternité de la mission de Mongwalu a

113 Présentation aux ministres congolais novembre 2012. Les montants cités sont arrondis.

114 Les investissements dans les centrales de Budana & Soleniana permettent d'ailleurs à AGK d'obtenir une réduction sur le coût de l'énergie de 15%. Dans la terminologie propre d'AGK, il n'y a donc pas d'investissements sociaux proprement dits mais bien un investissement dans la réduction de ses propres coûts opérationnels.

115 Selon AGK, il existe bien une liste mais nous ne l'avons pas encore reçue.

116 Nous avons pu cependant consulter le Stakeholder Engagement plan 2006. Ce « document de travail » plutôt schématique et rempli de corrections montre encore des activités totalement différentes de ce qui a été présenté en 2013 par AGK Mongwalu aux chercheurs. Dans le document Engagement Plan de 2006 qualifié de document de travail, il s'agissait surtout de gratifications pour le personnel scolaire et de la santé. De la construction de postes de santé, d'écoles et de puits, il n'était nullement question. Les plans ultérieurs (introduits dans une présentation en powerpoint aux fonctionnaires gouvernementaux) et les témoins oraux indiquent pourtant que la construction de bâtiments publics (écoles, postes de santé) et d'installations constitue le type d'investissements sociaux dans lequel AGK est la plus active.

117 Interview 20131806



Camp d'AGK à Mongwalu

été améliorée. Dans un plus grand hôpital de l'état à Mongwalu, AGK a également fait une tentative, même si elle a échoué. Sans liste concrète des projets réalisés et avec aussi peu d'informations concrètes sur la gestion d'AGK à Mongwalu, il est difficile de dire avec précision ce qui est ou non promis et réalisé.

### **Perceptions locales concernant les investissements sociaux**

Après le défaut de clarté formelle d'AGK Mongwalu à propos des promesses et des réalisations de projets, nous avons examiné quelles sont les attentes de la population par rapport aux promesses et aux accords avec AGK et ce qu'AGK en a réalisé dans la perception de la population. Il faut présumer que ce que la population attend d'AGK est souvent basé sur la situation au temps de l'entreprise publique Sokimo vers la fin de la période coloniale, une attente qui ne pourra jamais être réalisée par une entreprise privée comme AGK.

Beaucoup ont parlé dans les entretiens des investissements sociaux en termes généraux essentiellement négatifs. Des affirmations hardies reviennent souvent : « AGK n'a rien fait pour nous », « AGK ne tient pas ses promesses », et aussi trois fois de façon très explicite : « AGK ment toujours ». L'affirmation la plus modérée et aussi la plus fréquente est : « AGK communique de façon confuse ».

En revanche, il n'apparaît pas souvent clairement sur quoi la population locale base ses attentes. Quelques chefs de groupements et collectivités<sup>118</sup> donnent une image variée, et

118 Interviews 20130622,20130623,2013062, 20130627, 20130625, 20130622, 20130620

souvent raisonnablement fondée, de la façon dont ils perçoivent les intentions et les méthodes de travail d'AGK. Ils parlent aussi très souvent de ce qui a été convenu dans les Cahiers des charges. Il n'y a pas un chef qui possède une copie du Cahier des charges ou qui sache où trouver ces documents. AGK a visiblement demandé dans certains groupements et localités si la communauté voulait faire une proposition de projets. Il n'apparaît pas toujours clairement si AGK a bien ajouté la proposition. Ce type d'entretiens à petite échelle a fait remonter la barre des attentes mais il n'y a pas eu bien souvent de suivi, ou les actions d'AGK n'étaient-elles pas comprises par la population et les chefs, ce qui a provoqué une grande déception.

Il est souvent fait référence à un cahier des charges. Entre AGK et les collectivités, AGK et le groupement et AGK et les villages. Selon les répondants, ils étaient déjà accordés ou étaient en chantier (ou l'on pensait qu'ils auraient dû arriver). En réalité : pour tous ces accords déjà conclus ou non, il n'y avait personne, à une exception près, qui pouvait nous montrer des documents y afférents, AGK non plus. Selon certains, c'est FORUM qui doit gérer les cahiers des charges mais il ne les a jamais montrés. Nous avons seulement pu dénicher un seul cahier des charges - concernant une route dans entre Lodjo et Wamba.

Il y a encore d'autres personnes qui disent qu'AGK en a quand même réalisé l'un ou l'autre projet. Il s'agit souvent d'une réalisation partielle, ce qui a provoqué une certaine déception. Le plus positif était un groupe de femmes chercheuses d'or<sup>119</sup>: AGK mérite d'être applaudie pour le fait d'avoir amélioré la route auparavant désespérée vers Bunia ainsi que pour la restauration de deux écoles. Le représentant de la radio locale ne tarit pas non plus d'éloges à propos d'AGK et de la réparation de la route. Les travaux routiers sont le point le plus souvent cité comme positif (même s'il ne satisfait pas toujours les attentes des gens). Il est également rapporté que dans la période à partir de 2006, des puits ont été creusés ci et là et des écoles ont été construites. ♦



# 6. Les conflits en Ituri et aux alentours sont-ils liés à l'extraction d'or?

**B**ien que nous les avons activement cherché, on n'a trouvé que rarement des conflits violents lié à l'orpaillage dans la concession 40. Dans toutes les interviews que nous avons eues dans le cadre de cette étude, nous avons interrogé à propos des « conflits » (potentiels), mais avons trouvé peu de chose. En général, les intéressés ne considèrent pas le secteur comme conflictuel mais plutôt comme raisonnablement efficace dans la gestion des différents intérêts contradictoires. Les incidents qui sont décrits dans ce chapitre y font exception.

De plus, la criminalité dans le secteur n'est pas plus importante qu'attendu dans des communautés de milliers de jeunes hommes. Selon la police, les incidents sont surtout l'ivresse publique, dispute/bagarre, tapage, conflit de limite entre 2 champs. Le commandant de sécurité dit qu'il y a presque tous les jours des conflits de limite de trou. Ils vont rarement à la police (voir para 4.4 Police) pour un exposé sur le rôle de la police dans l'exploitation artisanale dans la concession 40). Nous n'avons trouvé aucune raison pour laquelle le respect des droits des femmes ou des enfants serait pire dans le secteur de l'orpaillage artisanal que dans d'autres secteurs économiques.<sup>120</sup>

C'est alors dans le cadre de cette étude sur les potentiel de conflit du secteur aurifère dans la concession 40 que nous examinons ci-dessous des conflits violents récents dans et aux environs de la concession 40 et nous le combinons avec une analyse des conflits violents lié

120 Comme indiqué, nous avons rencontré dans différents cas des mineurs d'âge dans les mines et les femmes ont déclaré qu'elles ne pouvaient obtenir de petits emplois dans les mines que contre services sexuels. Sans vouloir en minimiser la gravité, ce genre de situations n'est en effet pas inhabituel dans d'autres secteurs économiques en RDC.

au secteur aurifère. Ainsi, nous pourrions voir s'il faut considérer l'extraction d'or comme une source potentielle d'hostilités dans la concession 40.

Pour illustrer la relevance de cette question, nous commençons ce chapitre par un petit exposé sur le débat international sur le potentiel de conflit des minerais. Ainsi nous verrons que le débat international de la dernière décennie suggérait que tout minerai de l'est de la RDC, extrait de manière artisanale, allait créer des guerres, des conflits violents ou au moins contribuer à leur perpétuation. En réalité, l'idée que l'exploitation d'or est liée au conflit dans la Province Orientale repose principalement sur la période historique du conflit de l'Ituri. Bien qu'il est clair que les minerais de conflit ont joué un certain rôle pendant la guerre de l'Ituri, c'est important de réviser si la thèse sous les 'minerais de conflit' est toujours valable. Ceci est tout aussi important puisque le débat international, dans lequel la population de l'Ituri ne prend part, a une forte influence sur la politique nationale et le contexte local.

## 6.1 Le débat international sur le potentiel conflictuel des minerais <sup>121</sup>

Depuis de nombreuses années l'est de la RDC a été aux prises avec les conflits armés. En Ituri, le conflit intercommunautaire n'était pas principalement inspiré par le contrôle de l'occupation du secteur aurifère. La question déterminante était, et reste, la possession de la terre et cette lutte est fortement exacerbée par le fait que l'Ouganda et le Rwanda se sont livrés la guerre pour le contrôle de grandes parties de la RDC en utilisant des milices ethniques qu'ils financent et contrôlent partiellement. Les revenus aurifères ont joué un rôle dans cette guerre parallèlement au désordre administratif, à la corruption, à la criminalisation de l'économie, à la problématique des réfugiés et à la disponibilité d'armes bon marché et bien d'autres facteurs encore. Ils l'ont exacerbée et prolongée. Cela résulte en grande partie de la possibilité qu'ont certains groupes armés de se financer partiellement par l'exploitation des mines.

Néanmoins, dans des divers forums internationaux, un lien est souvent établi entre l'exploitation minière artisanale de l'or en RDC et le conflit. La notion de «minerais du conflit» au cœur de ce débat renvoie à plusieurs liens possibles entre les minéraux et les conflits au Congo. Cela a mené à un mouvement international pour la formalisation du secteur de l'exploitation de l'or, avec une forte poussée sur l'industrialisation de l'extraction. Les minerais sont commercialisés sur les marchés internationaux. Les réglementations du marché sont une clé pour les acteurs internationaux afin d'éviter que l'exploitation minière ne contribue à la violence dans l'est du Congo. De nombreuses initiatives ont été prises depuis 2008 pour mettre un terme aux flux financiers en direction des groupes armés illégaux. On met pour cela l'accent sur le 3TG (étain, Tantale, Tungstène et or).

En raison des objections politiques et pratiques contre une réglementation internationale contraignante, on insiste sur l'intérêt du devoir de diligence volontaire des différents acteurs du marché. Cette approche part du principe que les forces du marché, des clients, des investisseurs et de l'opinion publique, imposeront la paix par voie des produits. En pratique, ça veut dire que les produits

121 Pour ce chapitre, nous faisons référence à Ken Matthysen, *Strijd tegen Conflictmineralen: Sleutel tot Conflictresolutie in Oost-Congo?*, dans : Internationale Spectator, Juillet/août 2013.

doivent être certifiés, que chaque entreprise, seule ou en collectivité doit connaître sa chaîne d'approvisionnement en profondeur et également la faire connaître au marché. Pour créer là les conditions nécessaires, des directives de diligence raisonnable sont développées, des systèmes de certifications mis en œuvre et la transparence promue. Contrairement au 3T, les entreprises et les ONG n'ont encore mis en place aucun système pour certifier et tracer l'or à une échelle significative. On y travaille au Kivu, notamment avec le Certified Trading Chains (système de certification des minerais), du Bundesinstitut für Geowissenschaft und Rohstoffen (BGR) et le Regional Certification Mechanism de l'ICGLR.

L'OCDE a publié en 2013 des directives de diligence raisonnable pour l'or en territoire conflictuel que les entreprises doivent prendre en compte. Différentes initiatives du secteur de l'or et de la bijouterie ont abouti à des directives et des processus tels que la Conflict-Free Gold Initiative, le World Gold Council ainsi que le Responsible Jewelry Council. La loi Dodd-Frank, adoptée en juillet 2010 par le Congrès des États-Unis force les entreprises américaines cotées en bourse à rédiger des rapports sur leurs procédés de diligence raisonnable sur l'étain, le tantale, le cobalt et l'or en provenance de RDC. L'idée sous-jacente est que le client puisse sanctionner les entreprises qui ne sont pas en mesure d'expliquer de manière convaincante si leurs minerais achetés en RDC sont non-conflictuels. L'UE a proposé une loi comparable mais géographiquement illimitée. Bien qu'ils n'aient abouti à aucun cadre légal contraignant, de nombreux acteurs du marché ont accepté de se plier à l'approche de diligence raisonnable et grâce à cela, ils ont rapidement eu une grande influence sur l'exploitation minière dans l'est du Congo. Cela a une très grande influence sur la population locale dont une grande partie dépend de l'exploitation artisanale et informelle de l'or. La population locale et alors directement influencée par le débat international, alors qu'elle n'y a pas pu contribuer. En bref, des vies sont influencées, un débat est tenu et des dispositifs politiques sont mis en place, basée sur un ensemble d'hypothèses qui sont fondées sur des connaissances incomplètes.

L'application de ces initiatives n'est qu'en partie positive. En 2012, un panel d'expert des Nations Unies a constaté que la sécurité s'était améliorée dans un nombre de domaines miniers dans l'est du Congo et que le financement de conflits avait diminué. D'un autre côté, la demande en minerais en provenance du Congo s'est effondrée avec pour conséquence une forte paupérisation de centaines de milliers de Congolais et l'augmentation de la contrebande illégale. En Ituri, ces initiatives ont eu un effet à peine visible.<sup>122</sup> Parce qu'il n'y est question que de résorption d'excédents d'exploitation aurifère par des groupes armés dans quelques territoires isolés, l'approche de ressource conflictuelle n'est pas réellement pertinente pour le moment. En outre, les tentatives de rendre la production 3T plus durable ont eu la préférence. De plus, pour l'or aucune systématique a été trouvée. Jusqu'à là l'illégalité de la production et sa commercialisation continuait. Il est important à noter que l'or est recyclé de par le monde rendant toute certification difficile.

Une partie du marché vise bien à des minerais responsables mais cela ne signifie pas qu'une prime est donnée en contrepartie, à l'exception de niches minuscules comme le «Green Gold». Les coûts de la certification viennent donc rapidement s'ajouter à l'addition des producteurs. À moins que les clients ne payent la différence, seuls les mieux organisés, qui disposent de plus de moyens pour se conformer aux exigences de certifications, peuvent en tirer un avantage.

<sup>122</sup> Mais fort probable l'immigration des creuseurs d'origine Nord Kivu a été causé par ces mesures.

Cela exclut la grande majorité des exploitants miniers artisanaux et à petite échelle. Certains systèmes disposent de programmes qui donnent à ceux-ci l'accès à la certification, mais là aussi leur portée est limitée. Pour le secteur tel qu'il est à l'heure actuelle, une solution du haut vers le bas pose souvent problème. Pour la grande majorité des producteurs artisanaux, la certification signifie moins d'accès à une grande partie du marché, ce qui ne fait qu'affecter leur revenu et leur enlève des chances de se développer en tant que branche durable et responsable.

### **IL EST PRIMORDIAL QUE LES RÉOLUTIONS PRISES DANS LE CADRE DE POTENTIEL CONFLICTUEL TIENNENT COMPTE DU SECTEUR MINIER ARTISANAL**

La stratégie d'exploitation minière actuelle du gouvernement de RDC résulte d'analyses du FMI et de la BM qui préconisent la création de conditions d'investissement attractives pour l'exploitation minière industrielle afin de générer des moyens pour une croissance durable. Les ASM (Artisanal and Small scale Mining - L'exploitation minière artisanale et à petite échelle (EMAPE) n'ont que peu de place dans la direction économique préconisée par le gouvernement et les acteurs internationaux, cette exploitation étant associée au travail des enfants, aux conflits, et à une taxation laborieuse, contrairement à l'exploitation minière industrielle. On reconnaît actuellement que plusieurs millions de personnes font de l'ASM leur gagne-pain et que l'exploitation industrielle extensive ne leur propose aucune alternative. De même, les entreprises tiennent du coin de l'œil l'ASM qu'ils considèrent comme une exploitation illégale et comme un fardeau dans leurs mines et concessions. La solution doit être recherchée dans la légalisation, la formalisation, la régularisation et la durabilité du secteur. Cela n'a encore rien amené de concret. Le gouvernement de la RDC n'en tirerait pas de bénéfice. La législation vise à laisser exploiter les richesses nationales de minerais par des entreprises internationales. Il est peu fait usage de l'espace limité qu'elle offre pour donner une chance à l'exploitation artisanale. Pour attirer l'exploitation industrielle, de grandes concessions sont données et c'est tout le secteur artisanal qui est déclaré illégal. Les entreprises minières ne s'engagent pas politiquement pour le renforcement du secteur ASM. Ils se sont même rendu la tâche plus difficile en spécifiant des normes de droits de l'homme et de protection de l'environnement pour tous les produits qui les concernent, s'interdisant de facto de s'engager avec ASM. D'autres acteurs comme le FMI et la Banque Mondiale, UE et Union Africaine ont tout sauf une vision sérieuse de l'ASM et n'y injectent pas non plus de moyens financiers sérieux.

Avec l'ASM, des millions de personnes ont une existence dure et incertaine, cependant plus riche et humaine que si cette exploitation était supprimée. En Ituri, l'orpaillage a offert aux anciens membres de la milice une alternative économique à la guerre, ce qui a bien plus contribué à briser le cycle de violence que tous les programmes DDR internationaux réunis. En Ituri, où sont disponibles des ingénieurs miniers compétents et d'importants stocks d'or inexploités, bien de possibilités existent pour le développement de l'ASM en une industrie minière locale valable. Tout développement en ce sens, comme la tendance à la mécanisation, est réellement contrôlé par les autorités et l'industrie. Une insécurité légale volontairement mise en place enlève aux entrepreneurs locaux la possibilité d'accumuler du capital, d'investir, d'augmenter et de diversifier la productivité. Au contraire, l'illégalité enlève au secteur la chance d'être bien régulé, ce qui condamne des millions des personnes à des conditions de travail inutilement difficiles et dangereuses. Malheureusement, il manque, tant au niveau national qu'international, une vision sur la contribution potentielle de l'ASM au développement économique, et même la contribution d'une vie paisible. Tant que la situation ne change pas, l'ASM restera malheureusement une source latente de violence.

## 6.2 Rébellion armées en Ituri

Comme dit précédemment, nous avons, dans notre étude, trouvé bien peu de raisons de croire à l'apparition rapide d'une révolte ou d'une (nouvelle) milice dans le secteur de l'or artisanal. Ces trois dernières années, trois révoltes peuvent être qualifiées de spécifiques à l'Ituri. L'enclave FRPI dans le Walendu Bindi, conflit hérité de la guerre d'Ituri au début de ce millénaire, les dommages causés par le groupe Morgan dans la réserve naturelle d'Okapis dans la forêt d'Ituri en territoire Mambasa, et l'ALPC au nord du territoire Aru. Puis a eu lieu un quatrième incident violent non sans importance: le pillage de Monusco et des agences humanitaires à Bunia après la chute de Goma en novembre 2012. La question que nous posons ici est celle des dynamiques qui mènent souvent à la violence en Ituri.

### L'Ituri sous l'influence du M23

Les troubles survenus dans l'armée après les élections de 2011 étaient également perceptibles en Ituri en 2012. L'insurrection et la désertion étaient chose courante dans des régiments entiers de l'est du Congo. Cela a mené à la formation du M23 dans le Nord Kivu. En Ituri, une révolte a eu lieu dans la caserne de Marabo<sup>123</sup>. Les raisons en étaient 'les conditions de vie inhumaines des soldats' et 'le détournement de fonds destinés aux paiement de leur salaire'<sup>124</sup>. Certains rebelles sont sanctionnés, mais la plupart négocient simplement leur retour dans l'armée après une semaine, entre autres avec le Général Kifwa de Kisangani. Quelques-uns sont repris deux jours plus tard dans un camp d'entraînement pour se préparer aux combats avec le même M23. Certains postes de l'armée sont abandonnés pendant cet entraînement, comme la caserne de Bukiringi qui sera ensuite prise par les rebelles du FRPI<sup>125</sup>. Les citoyens de Walendu Bindi se sont plaints du manque de protection qu'ils ont expliqué par l'attention démesurée apportée au M23 en 2012.

Sous l'influence des tentatives du M23 de créer un plus grand front avec d'autres groupes rebelles, une nouvelle alliance se constitue en Ituri: COGAI. Elle se compose de la FRPI et de 3 groupes dissidents. Elle n'a que peu de dynamisme. La FRPI est l'acteur principal de l'alliance, pendant que le autres participants n'apportent aucun avantage à son 'Général', Cobra Matata. Les tentatives pour recruter des anciens combattants plus jeunes sous Hema ne remportent pas un franc succès. Il y a beaucoup de résistance à reprendre les armes sous la direction du M23 et des Tutsis rwandais. Ses relations avec le M23 font patauger les tentatives de Cobra, des autorités et de la FARDC de réintégrer les rebelles de la FRPI dans les rangs de la FARDC. Un autre groupuscule, le Mouvement de Résistance Populaire au Congo (MRPC) se compose de l'ancienne milice Hema, des combattants tutsis du M23 et d'hommes d'affaire<sup>126</sup> locaux parvenus à recruter quelques jeunes contre 120 dollars. Il fondent un camp d'entraînement dans un territoire isolé aux alentours de Berunda. Quelques mutins déserteurs de Marabo auraient également participé. Ce camp, perçu comme une potentielle base d'attaque contre les mines d'or de Mongbwalu, est rapidement appréhendé et levé par la FARDC. Le recrutement de la M23 ne remporte pas de franc succès en Ituri en 2012/2013, ni dans les régions de Boga et Nyakunde, sans doute encore sensibles aux vieilles sympathies tutsies.

123 UN Group of Experts Interim Report on the Democratic Republic of Congo, 21.6.12, p.129

124 Site Web de Radio Okapi, 16.2.2012 « Ituri: des officiers des FARDC se mutinent pour dénoncer les conditions de vie militaires »

125 Site Web de Radio Okapi, 17.2.2012 « Ituri: les officiers mutins de Marabo sont rentrés dans les rangs, selon Etat-major général des FARDC »

126 UN Group of Experts Final Report on the Democratic Republic of Congo, 15.11.12, p.26



LA FRPI continue d'exister pour trois raisons. La première : Elle a longtemps récolté les bénéfices des mines d'or près de Bavi. Elle a en effet prélevé des 'taxes' sur les bénéfices de l'or de la population. Mais cela ne s'arrêta pas là : ses membres s'abattirent également sur des villages et des petites villes du Walendu Bindi, dont Gety et Bavi, pour dépouiller les gens de tous types de biens : vêtements, argent, radios, etc. Ils volèrent aussi des vaches de paysans Hema des alentours, ou parfois même de leur propre 'population' Ngiti. Tout cela a formé leur source de revenu. Ensuite : leurs contacts dans l'armée. Depuis la fin du mois d'août 2013, la FARDC repousse la FRPI de Walendu Bindi. Elle a partiellement réussi. La FRPI n'a plus accès aux mines d'or de Bavi et des gens venus de l'extérieur de Walendu Bindi sont à présent également actifs dans les mines.<sup>127</sup> Mais, pour des raisons obscures, l'armée cède parfois des domaines qu'elle a conquis. On dit qu'elle n'a pas les moyens de maintenir ses positions.<sup>128</sup> On imagine qu'une victoire contre la FRPI n'est pas dans l'intérêt de certains éléments de l'armée.<sup>129</sup> Une raison pour cela est que l'armée ne souhaite pas abandonner une 'zone militaire opérationnelle' comme l'est encore l'Ituri.<sup>130</sup> Le Groupe d'Experts des Nations Unies ne confirme pas encore cette théorie, même si l'histoire de la FRPI désigne bien la FARDC (passages de militaires de la FARDC de Marabo vers la FRPI, histoire de Cobra dans la FARDC d'avant 2008, etc.) Ce statut militaire est une vache à lait pour la force armée; Le nombre de barrages routiers à Walendu Bindi et alentours auxquels la Force prélève des droits de douane vient en attester. Un troisième facteur est le soutien que portent encore les populations locales à Cobra Matata. Ce soutien n'est pas inconditionnel. Des notables de Walendu Bindi ont, par le passé, fait de nombreux appels aussi bien à Cobra qu'à l'armée pour qu'il rejoigne ses rangs ou spécifiquement à Cobra pour qu'il sorte de la brousse et abandonne la révolte<sup>131</sup>. D'un autre côté, Cobra a longtemps pu circuler sans entrave à Gety et recevoir librement des gens dans un hôtel local. Ce soutien vient vraisemblablement de quelques personnages influents aux alentours de Gety qui ont un intérêt (lisez, financier) dans la rébellion de Cobra. La FRPI peut donc continuer à exister en tant que mouvement de guérilla, même à l'heure actuelle, alors qu'elle est exclue de la mine qu'elle contrôlait. Une expansion du groupe à grande échelle et à l'impact national se heurterait néanmoins à de nombreux obstacles et n'est pas probable.

### **Morgan à Mambasa**

Un gang annexe aux groupes rebelles est actif dans la réserve de Faune d'Okapi dans la forêt vierge du territoire Mambasa. Le leader en était jusqu'il y a peu un braconnier bien connu, Paul Sadal, également nommé 'Morgan' en référence à un héros populaire de la gâchette d'un western B joué dans les cinémas locaux. Son groupe fit la une des journaux en juin 2012 lors de son attaque sur le siège principal administratif de la réserve naturelle d'Okapis à Epulu. Le groupe est composé d'environ 150 hommes dont on évalue à 20 % la population pygmée. Selon le groupe d'experts des Nations Unies, Morgan a des relations dans la FARDC<sup>132</sup> et, dans son rapport de juin 2012, elle désigne le général Kwifa, qui livrerait des armes contre de l'ivoire. Le groupe vit principalement du braconnage de gibier, du commerce d'ivoire et de

127 Information donnée oralement par une personne déplacée en bivouac près de Nyankunde, décembre 2013

128 UN Group of Experts Interim Report on the Democratic Republic of Congo, 23.12014

129 Entretiens avec les porte-parole de la société civile, fin novembre 2013

130 Entretiens avec les porte-parole de la société civile, fin novembre 2013

131 Voir entre autres : Site Web d'Okapi 30.3.2012 « Les notables de l'Ituri demandent l'implication de Joseph Kabila pour la réintégration des miliciens FRPI dans l'armée »

132 UN Group of Experts Interim report 19.7.13 p 18/19 en Final report 14.1.14 p 18/19 (paragr. 67)



Orpillage dans les sites enclavés, comme ici vers Mayailbo

l'or présent dans la réserve. Morgan contrôle la population et les chefs en les intimidant par une violence atroce, les viols, les enlèvements et l'esclavage. Morgan a cependant monté une affaire qui éveille la sympathie de la population : la mise à disposition des richesses présentes dans la réserve. Il s'agit de la chasse, de l'exploitation forestière et de l'extraction d'or. Parce que la réserve naturelle est protégée, toutes sortes de limitations sont imposées à la population locale sur l'utilisation des ressources disponibles. Ils ne peuvent utiliser qu'à petite échelle les ressources pourtant présentes en quantités dans le parc. Les Twa (ou pygmées) peuvent pratiquer la chasse sur de petits animaux selon des quotas bien définis. En outre, les paysans autochtones ont le droit de cultiver dans des zones déterminées autour de villages bien précis et ne peuvent abattre les arbres qu'en petite quantité. Entretemps, cette même population locale limitée voit d'une part des étrangers obtenir des autorisations de la part des hautes instances pour l'abattage du bois, prendre des concessions pour l'extraction aurifère semi-industrielle par le biais des autorités à Kinshasa, et, d'autre part, des gardiens du parc pratiquer le braconnage. Les citoyens de Mambasa voient tout cela d'un œil méfiant, surtout après l'expansion du parc en 1992<sup>133</sup>. Malgré le démenti de l'administration du parc de l'ICCN et des organisations environnementales présentes dans le parc (comme la World Conservation Society), la population locale se plaint de n'avoir pas ou peu été consultée lors de cette expansion. Avec l'arrivée de Morgan et ses hommes armés et leur attaque sur le siège principal, ces limitations sont automatiquement levées : l'administration du parc est effondrée, les gardiens ne font plus de patrouilles et il n'y a plus de contrôle sur le parc. La population locale et les immigrants qui avaient afflué du nord Kivu et de Kisangani ont donc pu y accéder

133 Presentation Eric Mongo RHA: «Morgan, le Sauveur»

librement. Cet accès nouvellement acquis est accueilli avec joie par les habitants locaux qui ont rebaptisé Morgan leur 'Sauveur'. En avril 2014, Morgan est convaincu qu'il pourra sortir de la jungle pour recevoir une position dans l'armée et qu'une cinquantaine de ses hommes pourront intégrer la FARDC. Lors de son arrestation, il est touché par une balle. Il meurt en chemin vers l'hôpital de Komanda, où une délégation des Nations Unies l'attendait. Selon les résultats de l'autopsie, il aurait été torturé<sup>134</sup>.

Sa mort n'a apparemment pas permis d'étouffer ses idées et n'a pas amené plus de sécurité dans la réserve. Bien que les chiffres ne soient pas connus, l'afflux de orpailleurs, de bûcherons et de braconniers est très important. Les troupes de Morgan réprimées sont toujours présentes dans la réserve et semblent se réorganiser au moment de la rédaction de ce rapport. Le premier pillage d'un village par les pygmées sous la direction de Manu a déjà eu lieu deux semaines après la mort de Morgan. La surveillance du parc n'est pas renforcée par l'ICCN. Entretemps, l'activité économique dans la petite ville endormie de Mambasa s'est considérablement épanouie en 2014.

Là aussi, la milice de Morgan et son groupe satellite peuvent continuer d'exister, apparemment même après sa mort, pour trois raisons qui sont fortement comparables à celles de la pérennité de la FRPI :

- ◆ La présence de richesses permettant à un groupe rebelle nomade de survivre.
- ◆ Des relations dans des hauts cercles politiques et militaires qui rendent possible et lucratif le commerce de richesses par le groupe rebelle tout en lui fournissant des armes.
- ◆ La sympathie et le soutien de la population pour la résistance contre la gestion du parc et pour l'accès à ses ressources.

### **M18/ALPC Aru**

Depuis le deuxième semestre de 2013, un nouveau groupe dénommé M18 (analogue à M23, la référence au 18 n'étant pas très claire) ou l'Alliance de Libération du Peuple Congolais (ALPC) est apparu au nord d'Aru, à la frontière avec l'Ouganda et le Sud Soudan. Le mouvement a plusieurs dénominations. Selon un rapport d'OCHA, il résulte du mécontentement des habitants d'Aru par rapport à la reconnaissance de leurs droits. Une grande insatisfaction et la violence règnent depuis longtemps sur Aru à cause de la corruption des douanes, de la police et des autorités publiques. Cela a mené par le passé à plusieurs attaques de la population contre, entre autres, des bureaux de police<sup>135</sup>. Le mouvement pille, kidnappe et attaque les autorités (un représentant de l'église a été tué, un bureau de police attaqué). Les médias ougandais pensent que Jérôme Kakwavu<sup>136</sup>, serait impliqué, qui menait un groupe ramifié de l'UPC en 2003-4 à Aru et qui entretenait d'étroites relations avec l'Ouganda auparavant.

134 Site Web de Radio Okapi, « RDC: le chef milicien Morgan est mort de suite des tortures, concluent les premières enquêtes » 20.5.2014

135 Rapports de RHA

136 Site Web de Daily Monitor "M18 rebels test the waters where M23 have drowned" 14.11.2013

La violence a déplacé 10 000 réfugiés en direction de l'Ouganda. Parmi eux, de nombreux jeunes hommes qui, d'une part, ont peur d'être accusés par les autorités de sympathie envers l'APLC et, d'autre part, essaient d'éviter que l'APLC ne tente de les recruter par la violence<sup>137</sup>. L'APLC est à présent encore active surtout à hauteur de la frontière avec le Sud Soudan. La couverture des médias y est sommaire. Comment ils arrivent à se procurer des armes, qui les soutient dans les cercles du pouvoir, tout cela reste obscur. Le groupe d'expert des Nations Unies, par exemple, n'a encore fait aucun rapport sur le sujet.

Il est cependant évident que l'APLC clame un chant qui plait à la population : la corruption et l'incurie des autorités. Aru n'a pas de minerais ou de ressources naturelles flagrants ou facile à voler. On gagne beaucoup de la contrebande à la frontière avec l'Ouganda et le Sud Soudan avec des marchands et par des taxes illégales prélevées par les autorités, entre autres. Celles-ci sont alors également la cible de pillages. Deux des trois facteurs qui mènent souvent à la rébellion, au conflit armé et au banditisme en Ituri sont ici présents : la sympathie et le soutien de la population, méfiance envers tout ce qui a trait aux autorités et au maintien de l'ordre, et la possibilité de s'alimenter avec les ressources économiques disponibles. Des relations avec les hauts cercles politiques et militaires sont également une condition pour faire perdurer un groupe rebelle, mais cela n'est pas encore clair dans le cas de l'APLC. Son niveau d'activité n'est pas vraiment haut, même si certaines attaques sur le secteur du transport leur sont attribuées par certains<sup>138</sup>. Des négociations sont en cours pour le désarmement du groupe.

### 6.3 Les émeutes à Bunia, novembre 2012

Des émeutes ont eu lieu à Bunia après que Goma soit tombée aux mains du M23. D'autres émeutes similaires eurent lieu à Kisangani et Kinshasa. À Bunia, la violence semble avoir été plus forte. Elle est née de la protestation des chauffeurs de taxi et d'étudiants. Selon la version des Nations Unies<sup>139</sup>, ces groupes allèrent protester au siège principal de MONUSCO contre «l'échec de cette dernière de protéger la population de Goma». Les protestataires sont repoussés à l'aide de la police et des soldats MONUSCO, après quoi le groupe s'éparpille dans différentes directions. Deux jours durant, les gens expriment leur mécontentement par des mises à sac des bâtiments et des bureaux des Nations Unies et d'ONG internationales (WFP, Oxfam Québec, Première Urgence, etc.) Selon les témoins oculaires, la police locale et les militaires auraient mené quelques groupes à ces endroits.<sup>140</sup> Un certain nombre d'entre eux seront jugés au tribunal.<sup>141</sup> Des compte rendu verbaux de Bunia<sup>142</sup> apportent ici un événement potentiellement important qui n'a cependant été rapporté ni par radio Okapi ni par les groupes d'experts des Nations Unies : lorsque les manifestants sont allés protester auprès de MONUSCO, la tension était telle que les soldats de Monusco, pris de panique, auraient tiré dans la foule. Il y aurait eu quatre morts. À Bunia, la confiance pour les Nations Unies ou même pour la Monusco ainsi que pour la diffusion de ses informations est gravement mise à mal.

137 UNOCHA flash 27.11.2013

138 Site Web de Radio Okapi 3.4.2013: « Ituri : un convoi de véhicules attaqué sur l'axe Ariwara-Ingbokolo »

139 Interim Report of the UN Group of Experts on DR Congo, 19.7.2013

140 Interim Report of the UN Group of Experts on DR Congo, 19.7.2013 p. 30 et Annex 30

141 Interim Report of the UN Group of Experts on DR Congo, 19.7.2013 p. 30 et Annex 30

142 Information orale des représentants de la Civil Society en avril, juin et novembre 2013

## 6.4 Conflits avec les semi-industriels

Plusieurs petites exploitations minière de petite échelle se sont installées à divers endroits dans et autour de la concession 40. Par exploitation minière à petite échelle, il faut entendre : toute activité par laquelle une personne se livre à une exploitation permanente et de petite taille, exigeant un minimum d'installations fixes en utilisant des procédés semi-industriels ou industriels, après la mise en évidence d'un gisement.<sup>143</sup>

L'exploitation minière à petite échelle diffère de l'exploitation minière industrielle, en raison de la valeur économique du gisement artisanale par le fait qu'elle nécessite la mise en évidence préalable d'un gisement et l'emploi non seulement de procédés semi-industriels, mais aussi industriels.<sup>144</sup>

Dans et autour de la concession 40, il s'agit de dragues pour l'exploitation alluviale.<sup>145</sup> Dans notre étude, nous nous sommes concentrés sur les mines industrielles et artisanales dans la concession 40 et n'avons pas étudié spécifiquement l'exploitation minière à petite échelle. Nous avons néanmoins reçu, dans le cours de notre étude, des données concernant cette dernière. Nous décrivons ci-dessous ce que nous avons vu et qui confirme ce qui ressortait d'études préalables.

Comme nous le savons, l'exploitation artisanale dans la concession 40 est en contradiction avec la loi d'exploitation minière, mais elle a lieu en toute impunité. Par contre, nous ne savons pas s'il existe des permis pour les exploitations alluviales à petite échelle. Dans plusieurs sites l'[exploitation minière à petite échelle] se fait dans une grande opacité.<sup>146</sup> Les mineurs chinois interrogés, qui creusaient la rivière Chari à l'aide d'une drague suceuse d'une grande efficacité, avouèrent n'avoir jamais eu de contact avec les chefs ou les population locales au sujet de leurs opérations. Et aucun de nos interlocuteurs issus des territoires alentours n'a eu de contact avec les mineurs, ni les autorités.<sup>147</sup> Les entreprises locales n'en tirent aucun bénéfice.<sup>148</sup> On n'embauche guère la main-d'œuvre locale : il s'agit d'une exploitation aurifère extensive et les entrepreneurs étrangers sont presque tous accompagnés de leur propre personnel. Cela entraîne la frustration de la population locale et des chefs.<sup>149</sup> En plusieurs endroits, ces exploitants sont exclus par les chefs et la population. En novembre 2013, une manifestation a eu lieu dans la chefferie de Soleniama contre les exploitations minières de petite envergure.<sup>150</sup> Dans l'intervalle, il y a eu également des attaques contre ces entreprises qui ont entraîné quelques morts, dont celle d'un travailleur chinois.<sup>151</sup>

L'existence d'une relation avec le secteur de sécurité de l'Etat semble évidente : la PNC locale et les bataillons de la FARDC veillent en général de façon intensive à la protection des sites des

143 LOI N° 007/2002 DU 11 JUILLET 2002 PORTANT CODE MINIER, article 1er section 22 exploitation minière à petite échelle

144 LOI N° 007/2002 DU 11 JUILLET 2002 PORTANT CODE MINIER, article 1er section 22 exploitation minière à petite échelle, EXPOSE DES MOTIFS, p. 10

145 Un avenir en or en Ituri?, p. 103

146 Un avenir en or en Ituri?, p. 103

147 Interview 20130422 autorité étatique Bunia

148 Interview Mabanga s/ Char

149 Un avenir en or en Ituri?, p. 103

150 <http://radiookapi.net/actualite/2013/11/17/province-orientale-marche-des-habitants-de-soleniama-contre-les-societes-dexploitation-de-lor/>

151 Interview PAX à Bunia



mineurs à petite échelle. Ainsi, par exemple, quelques minutes après notre arrivée sur un tel site, arrive la PNC, clairement au courant de notre venue. En chemin, nous sommes arrêtés par un soldat de la FARDC qui semblait n'avoir d'autre objectif que le contrôle de la circulation sur le chemin en direction de la mine chinoise. Lorsque les travailleurs des entreprises d'exploitation étrangère à petite échelle sont questionnés au sujet de la non-conformité à la réglementation locale, certains prennent directement contact avec les hauts cercles politiques à Kinshasa.<sup>152</sup> Il semble que l'exploitation alluviale à petite échelle soit une source de revenu très facile et lucrative pour un petit nombre. Cela ne contribue en rien à un développement stable en Ituri.

## 6.5 Conflits avec les autorités : Pluto et Îga Barrière

### PLUTO

Le cas Pluto-Pilipili est une bonne illustration, à petite échelle, des tensions et des intérêts divergents qui se jouent dans le secteur aurifère et de leurs conséquences.

À Pilipili (une localité près de Pluto, dans le groupement de Tchibitchibi), au début du mois de juin 2013, après avoir creusé pendant des mois, les orpailleurs ont finalement découvert un filon d'or et la mine a commencé à produire. Comme presque toujours, cela a éveillé l'intérêt de nombreuses personnes qui tentèrent d'obtenir un grain des bénéfiques. D'abord, deux militaires de la FARDC commirent une attaque armée sur la mine et volèrent de l'or dans la nuit du 6 au 7 juin 2013.

La PNC lança alors une enquête et, du reste sans avoir tracé les militaires, se rendit à la mine pour, comme d'habitude, prélever les coûts de l'enquête sur les orpailleurs. Le commandant de la PNC en question reçut trois bassins de sable aurifère. Il revint un jour plus tard pour en demander deux autres, qu'il ne reçut pas. Sur le chemin du retour de Pilipili, il rencontra le coordinateur local de l'association des orpailleurs FORA, avec lequel il se disputa (les versions diffèrent quant au contenu de cette dispute). Le coordinateur de FORA est alors allé (ou a fui) en direction de Bunia, avec le commandant de la PNC à ses trousses. Une fois à Bunia, le coordinateur s'est plaint auprès de l'*auditorat militaire* que le commandant l'avait menacé avec une arme à feu. La plainte a été saisie par l'*auditorat militaire* qui décida de visiter la mine à Pilipili «pour enquête». La délégation a alors quitté Bunia pour Pluto. Deux militaires ont rejoint la mine de Pilipili de nuit avec deux agents locaux de la PNC. Les deux orpailleurs qui montaient la garde sur l'or extrait s'effrayèrent de la présence de ces militaires et de la PNC au milieu de la nuit et s'enfuirent en toute hâte. L'un des orpailleurs tomba dans le noir dans un puit de mine d'une profondeur de 30 mètres. Il mourut de ses blessures quelques heures plus tard sur le chemin de l'hôpital.

Les orpailleurs, déjà très mécontents de l'apparition de la police de Pluto dans les environs furent alors amenés par les coordinateurs de FORA chez le commandant de police de Pluto puis au bureau de police où ils mirent le feu. Le bureau voisin du chef de groupement de Tchibitchibi subit par ailleurs quelques dégâts et sa voiture fut complètement incendiée. (Les personnes impliquées avec lesquels nous avons parlé avouèrent que la voiture du chef était une cible involontaire. C'est également comme ça que le chef comprend la situation.)

<sup>152</sup> Interview PAX à Bunia



La voiture incendiée du chef Tchibitchibi en face du bureau détérioré de PNC de Pluto

Suite à cet incident, dix personnes au moins ont été arrêtées, dont le coordinateur FORA et son président/conseiller juridique. Nombre d'entre eux sont restés au moins deux mois en garde à vue ou se sont libérés moyennant le paiement de cautions très élevées. Le 'récit de l'événement', rédigé par l'ANR et dont nous avons pu prendre connaissance, tire des conclusions dures envers FORA et ses leaders mais pose également la question 'qui dans la hiérarchie' a donné l'autorisation à la PNC et à l'auditorat militaire de se rendre sur le site au milieu de la nuit.<sup>153</sup>

Beaucoup ont une autre opinion des causes sous-jacentes du cas Pluto-Pilipili.

Un jeune orpailleur rencontré à Pilipili nous avoua clairement que les orpailleurs sont harcelés de plusieurs côtés dès qu'ils trouvent de l'or. Aussi bien la PNC que la FARDC cherchaient à mettre la main sur l'or trouvé, mais il semblerait également que les membres cadres de FORA aient tenté de s'approprier une partie des bénéfices. Pour l'incendie du bureau de police, on ne peut se limiter à évoquer la fureur suscitée par la mort de l'orpailleur : la colère gronde depuis plus longtemps autour des tracasseries du commandant de la PNC de Pluto (qui entretemps a été remplacé).

D'autres personnes moins directement impliquées soulignent que l'incertitude dans l'exploitation aurifère artisanale pourrait être la cause sous-jacente des révoltes, comme décrit dans un chapitre précédent. Cette insécurité combinée aux montants relativement importants qui se

<sup>153</sup> Récit de l'événement de ce jeudi 14 juin 2013 à Pluto et Pilipili en territoire de Djugu, 16 juin 2013, vu par PAX.

jouent dans le secteur font prévaloir la loi du plus fort (et du plus malin) : les orpailleurs sont en général mal organisés, souvent peu instruits et pas à même de se défendre. Toute personne disposant d'un peu de capacité d'organisation, d'éducation ou de (menace de) violence peut alors se proclamer détenteur des bénéfices. On peut par ailleurs observer ici un mécanisme intéressant, auquel nous sommes également confrontés dans les tracasseries : tout est négociable. Donc, même lorsqu'un orpailleur est forcé de donner une partie de l'or qu'il a trouvé, il peut négocier le niveau de l'exaction.

Mais le combat d'influence mené par la relativement nouvelles association d'orpailleurs FORA pourrait également jouer un rôle. En effet, bien qu'elle est constituée d'anciens sous-traitants, tout comme les autres associations d'orpailleurs, elle semble effectivement se renforcer pour les intérêts des orpailleurs. Ainsi, elle a refusé de signer le Protocole d'Accord en avril 2013 en raison d'un pourcentage de paiement trop important aux anciens sous-traitants. Les orpailleurs rencontrés à Pilipili n'étaient pas membres de cette association mais percevaient FORA, dans les grandes lignes, comme défenseur des intérêts des orpailleurs.

Certains déclarent qu'une partie relativement importante des orpailleurs aux alentours de Pluto ainsi que les membres FORA sont originaires d'Alur et que leur comportement ne serait pas correct envers la population locale majoritairement Nyali qui ne forme maintenant plus qu'une minorité (20 % selon le chef de groupement Nyali). Les membres cadres de FORA nient cela. Le lien avec l'incident est obscur.

### **IGA BARRIÈRE**

En décembre 2012, un commandant de police a été lynché à Iga Barrière. Un vol à main armée perpétré sur un commerçant d'or la veille au soir lui avait été attribué par une foule de jeunes gens furieux.

Le lundi 11 décembre 2012, à la tombée du soir, un commerçant d'or du marché d'Iga Barrière se fait attaquer par six hommes en costumes militaires masqués et armés. Les hommes faisaient déjà feu en s'approchant de la boutique du commerçant, blessant deux personnes. Deux attaquants rentrèrent dans la boutique en tirant et touchèrent le commerçant. Celui-ci leur donna l'argent, l'or et les cartes de téléphone qu'il avait dans son magasin. Des passants ont ensuite emmené le commerçant d'or à l'hôpital tout proche de Nizi. Dans ce même hôpital, un des deux passants touchés lors de l'attaque décéda la même nuit des suites de ses blessures.

Ce n'était pas la première attaque ayant lieu à Iga Barrière. Deux semaines plus tôt, un collègue du commerçant avait été attaqué et avait tout perdu lui aussi. Dans les deux cas, personne n'a vu la police. Ils ne sont venus enquêter que le jour suivant, sans résultat. La population s'est également plainte au sujet des tracasseries de la part des autorités et d'autres.

Apparemment, l'attaque du 11 décembre a été la goutte qui a fait déborder le vase pour beaucoup d'habitants d'Iga Barrière qui sont d'avis que la police ne protège pas suffisamment les citoyens : dans la nuit du 11 au 12 décembre, ils expriment leur frustration auprès d'un bâtiment de la police qui abrite également un poste de l'armée et qui est situé près d'un bureau de l'ANR. La manifestation dégénère et le bâtiment est mis à sac et incendié. Ensuite, des coups de feu sont tirés dans le même bâtiment et un citoyen est à nouveau touché à mort.



Le marché d'Iga Barrière

Le soir suivant, le commandant de police est, à tort ou à raison, accusé par la foule toujours agitée au sujet de l'attaque sur le commerçant d'or et des morts s'ensuivent. Le commandant de police a tenté de fuir mais il a été rattrapé au pont en direction de Nizi et il a été lynché sur place par la foule.<sup>154</sup>

Le commandant de police nommé par la suite a apparemment remis de l'ordre dans les choses : selon un certain nombre de personnes consultées, les tracasseries perpétrées par la police ont diminué et la police est plus à-même d'assurer sa mission de maintien de l'ordre à Iga Barrière.

Cela n'enlève rien à l'importance de cet incident pour interpréter la violence découlant de la présence d'or sur le territoire de la concession 40. Selon nous, l'explosion apparemment spontanée - une manifestation qui dégénère, l'incendie et le lynchage du commandant de police - ne doit pas être dissocié de la frustration de la population sur l'absence d'autorité policière, exception faite des moments auxquels elle vient prélever des sommes d'argent en extorquant les gens.

## 6.6 Conclusion sur les formes de violence en Ituri

Beaucoup de groupes rebelles violents naissent du mécontentement par rapport à la situation actuelle qui ne sert pas les intérêts de la population. L'ALPC à Aru en est un exemple marquant. L'or et les manipulations autour de son commerce jouent certes un rôle important

<sup>154</sup> Interviews PAX à Iga Barrière et Bunia, avril et août 2013, voir aussi : <http://radiokapi.net/actualite/2012/12/11/ituri-3-morts-dans-une-manifestation-de-rue-iga-barriere/>



pour des groupes rebelles obstinés tels que la FRPI et le groupe MaïMaï-Morgan à Mambasa. Mais en réalité, il n'est pas spécifiquement question d'or : toute source de revenu susceptible de fournir armes et nourriture est intéressante pour ses groupes. Pour la FRPI, c'est le vol de bétail et le pillage des populations locales, y compris les orpailleurs, qui priment. Pour MaïMaï-Morgan, ce n'est pas seulement l'or mais aussi bien le braconnage et l'ivoire que les mises à sac et l'exploitation de la population. La pérennité des groupes rebelles ne tient pas seulement à leurs sources de revenus : il doit y avoir un certain soutien de la part de la population et des relations dans les hauts cercles politico-militaire et policières.

Des expressions de violence spontanées de la part de la population visent presque toujours les autorités. La police en est le plus souvent la victime. Un rapport récent d'IRIN note que l'absence quasi-totale de structures policières efficaces mène la population d'Ituri à de la justice en propre mains.<sup>155</sup> Ceci aurait déjà mené à un centaine de mortes et un nombre multiple de dégâts. Malheureusement, la note de LIPADHI ne dispose pas d'un écho favorable mais cette interprétation des causes de la violence confirme bien notre analyse.

Les conflits liés à l'exploitation aurifère semi-industrielle sont certes limités mais leurs conséquences ne doivent pas être sous-estimées : morts et incendies. Ces incidents sont directement liés à la façon dont l'exploitation semi industrielle a lieu : aucun contact avec la population locale, aucun bénéfice pour cette dernière, mais des profits très importants issus de l'or et des relations étroites avec l'armée, la PNC et, semble-t-il, les plus hauts cercles politiques de Kinshasa.

En revanche, les incendies à Pluto et à Iga Barrière sont certes liés au secteur aurifère artisanal mais nous nous demandons si les incidents sont inhérents à cette exploitation ou s'ils sont plutôt les conséquences de la frustration de la population au sujet du rôle des autorités. Ainsi, l'exploitation ne serait pas tant à mettre en cause, mais bien dans un sens plus large, l'insatisfaction de la population envers ses autorités. En outre, au vu de l'étendue du secteur aurifère artisanal dans la concession 40 et des montants et intérêts colossaux qui s'y jouent, les conflits sont relativement peu nombreux. ♦

<sup>155</sup> Mob violence rife in DRC's Ituri District, <http://www.irinnews.org/report/99958/mob-violence-rife-in-drc-s-ituri-district>





# 7. Potentiel de conflit dans la concession 40

**M**aintenant que nous avons constaté qu'il y a relativement peu de conflits violents dans le secteur aurifère dans la concession 40, face à son ampleur, il nous reste de déterminer si de tels conflits sont probable au futur proche. Le chapitre précédent montre une fragilité stable dans la concession 40. Ça fait qu'il est pertinent de voir quel incident dans l'avenir pourrait provoquer un conflit violent.

Dans l'analyse de PAX deux types d'incidents peuvent se manifester qui sont spécifique au secteur aurifère : premièrement l'évacuation de grandes sites artisanales sans alternatives réelles pour la grande quantité d'orpailleurs et deuxièmement une augmentation signifiante de la concentration d'orpailleurs et/ou une forte diminution de la quantité d'or accessible aux orpailleurs. Dans ces deux cas un grand groupes de jeunes qui gagnent à présent relativement bien se trouveraient sans emploi. D'autres facteurs bien sur pourraient déstabiliser l'Ituri – par exemple des tensions préluant les élections présidentielles de 2016 – mais ces-ci ne seraient alors pas inhérents aux secteur aurifère de la concession 40.

Nous allons alors voir comment l'évacuation s'est passé dans le cas de la mine d'Adidi et lesquels étaient les plans d'AGK avec les autres grandes mines artisanales avant de cesser ses activités. Ensuite on décrit le potentiel de conflit d'une diminution « naturelle » des revenus de l'orpaillage dans la concession 40.

## 7.1 Conflits potentiels lors de l'évacuation des mines artisanales

### HISTOIRE DE L'ÉVACUATION D'ADIDI

L'évacuation de l'ancienne mine souterraine belge Adidi est un exemple d'expulsion des orpailleurs par AGK.

La mine d'Adidi se situe tout près du camp principal d'AGK près de Mongbwalu (elle est presque visible à partir de la colline où AGK a monté son camp) et c'est là que l'entreprise souhaitait en premier lieu commencer son exploitation. Mais avant de pouvoir construire la mine et l'usine de traitement, AGK devait se débarrasser des orpailleurs.<sup>156</sup>

Fin 2007, AGK a demandé aux autorités de district d'ordonner la fermeture de la mine.<sup>157</sup> Les conditions de travail dangereuses sont avancées comme justification : les orpailleurs boutent le feu aux puits de mine souterrains afin de briser la roche pour la fragiliser. Cette méthode, pratiquée sous terre, comporte bien entendu de grands risques s'asphyxie. Le risque d'effondrement est également considérable. Selon AGK, il y a eu régulièrement des morts<sup>158</sup>. Bien que cela ne soit pas à proprement parler la tâche d'AGK de se préoccuper du destin des orpailleurs, elle a ici rendu un rapport au commissaire adjoint du district, lequel vint ensuite examiner la situation et ordonner la fermeture de la mine.<sup>159</sup> Selon les déclarations des autorités, pas moins de 5000 personnes ont perdu leur emploi lors de l'évacuation d'Adidi.<sup>160</sup> Les autorités et les orpailleurs d'autres mines que nous avons interviewés déclarèrent qu'après cette fermeture, un afflux d'orpailleurs venus d'Adidi se sont rendus dans d'autres mines aux alentours de Mongbwalu.<sup>161</sup>

Malgré la gravité indubitable de la situation, la population locale et les orpailleurs auxquels nous nous sommes adressés était d'avis que les raisons réelles pour l'évacuation était le souhait d'AGK de commencer à exploiter le domaine, ce qui fut d'ailleurs le cas.

Selon AGK, la fermeture n'a engendré aucun problème.<sup>162</sup> Les autorités interrogées ont cependant dit que cela avait bien mené à une certaine animosité entre la population locale et AGK.<sup>163</sup>

### Zone d'Exclusion

Après l'évacuation de la mine Adidi, AGK a fermé son accès avec des grilles et des plaques de béton. Elle a aussi érigé une barrière sur un large domaine autour de la mine, créant ainsi la zone d'exclusion, un domaine dans lequel aucun orpillage n'était autorisé (situation pour le moins étrange). Sont également mis en œuvre sur le domaine des travaux préparatoires pour la construction d'une usine de traitement pour le minerais d'or et du camp des travailleurs. Un chemin que les habitants des villages aux alentours de Dzebi utilisent pour se rendre à

<sup>156</sup> Un avenir en or en Ituri?, p. 80

<sup>157</sup> <http://radiookapi.net/emissions-2/2007/11/14/ituri-fermeture-de-la-mine-de-adidi-a-mongwalu/>

<sup>158</sup> 20130618 entretien avec AGK

<sup>159</sup> 20130618 entretien avec AGK

<sup>160</sup> Un avenir en or en Ituri?, p. 80

<sup>161</sup> Interviews PAX service étatique

<sup>162</sup> 20130618 entretien avec AGK

<sup>163</sup> Interview PAX service étatique



Zone d'exclusion

Mongbwalu traverse la zone d'exclusion. AGK laisse les gens utiliser le chemin et a installé des passerelles des deux côtés sur le bord de la zone d'exclusion.

Bien que nous n'ayons vu aucun orpailleur au travail dans la zone d'exclusion dans le cadre de notre étude, AGK a depuis déjà constaté des trous réalisés à plusieurs endroits dans la barrière.

### Ré-invasion

Début 2013, avant l'annonce d'austérité en avril, AGK avait commencé la construction de la mine et était en train, entre autres, d'amener le système de ventilation. C'est pourquoi ils avaient relevé les barrières anti-orpailleur devant l'ancien accès à la mine. Il ne restait qu'un treillis. Celui-ci a été ouvert par les orpailleurs venus travailler avec un petit groupe.<sup>164</sup> Lorsqu'AGK se rendit compte de la situation, mi-juin 2013, deux tonnes de roche aurifère étaient déjà à l'entrée de la mine. Un pick up les chargeait. Le service de sécurité privée d'AGK, G4S, a chassé la majeure partie des orpailleurs et a fermé le site. Deux orpailleurs ont été arrêtés et emprisonnés.<sup>165</sup> La police n'a joué aucun rôle lors de cette arrestation.<sup>166</sup> Selon un journaliste local, des orpailleurs étaient toujours actifs dans la zone d'exclusion en août 2013.<sup>167</sup>

<sup>164</sup> Interview PAX service étatique

<sup>165</sup> 20130618 entretien avec AGK

<sup>166</sup> Interview PAX service étatique

<sup>167</sup> Interview PAX 20130824

## 7.2 Évacuations futures

Comme dit précédemment, si AGK veut poursuivre son exploitation industrielle aux alentours de Mongwalu, l'évacuation d'un grand nombre d'autres sites miniers est nécessaire. AGK est conscient que les temps ont changé et que les orpailleurs se sont plus facilement laissés jeter en dehors des mines qu'ils occupaient en 2007 que ce ne sera le cas actuellement. Néanmoins, pendant ses entretiens avec PAX, AGK continue de voir d'un œil positif les évacuations futures de sites artisanaux. L'entreprise est d'avis qu'une telle évacuation ne comporte pas de potentiel conflictuel majeur. Elle croit aux différents éléments de sa stratégie : délai pour partir et la création d'emplois alternatifs en suffisance. Nous indiquons ci-dessous comment nous percevons les choses.

Un fonctionnaire de police de la région est d'avis que la fermeture d'autres mines artisanales pourrait s'avérer très risquée. Il constate déjà l'augmentation du banditisme et de la criminalité après la fermeture d'Adidi : il n'y a pas assez d'alternatives qui permettraient aux orpailleurs gagner de l'argent.<sup>168</sup>

Nous traitons ci-dessous de deux futures fermetures possibles pour en définir la potentialité conflictuelle.

### ÉVACUATION POSSIBLE DE D7/17

La question de l'évacuation d'une nouvelle mine semblait devenir pertinente en juin 2013 lors de l'annonce de l'évacuation imminente de la mine D7, non loin de Bongwalu mais en dehors de la zone d'exclusion actuelle. D7 est un chantier qui occupe un nombre relativement important d'orpailleurs (mais pas autant que les mines souterraines de Senzere et Makala).

AGK a annoncé à plusieurs reprises qu'elle aurait besoin du domaine dans le cadre de ses plans. En avril 2013, l'évacuation fut annoncée pour le 15 mai de la même année. En juin 2013, AGK a exprimé le souhait de voir le domaine évacué pour le 15 juillet 2013. Le Comité de Pilotage avait marqué son accord sur cette proposition et la soutenait. Fin août 2013, rien ne s'était encore passé, si ce n'est la visite d'un Chef de Collectivité de Banyali Kilo (territoire du D7), qui répéta aux orpailleurs qu'ils devaient partir (apparemment, pour la fin du mois d'août).

Les orpailleurs de D7 ne souhaitaient pas partir et ont dit qu'ils ne le feraient que lorsqu'AGK aurait trouvé un travail alternatif pour eux : ils ont aussi dénoncé le fait qu'ils avaient, comme c'est presque toujours le cas, beaucoup investi et qu'ils ne pouvaient pas simplement partir comme ça, parce qu'ils perdraient ainsi leurs investissements.<sup>169</sup>

AGK nous dit partir du principe que des consultations ponctuelles avec les orpailleurs finiront par les pousser à partir. Et lorsqu'AGK nous dit qu'elle ne fera pas appel à la PNC ou à la FARDC pour aider à l'évacuation, un orpailleurs local déclare que l'entreprise les a bien menacés de revenir avec la 'Force' (ce que cela signifie réellement n'est pas clair). Jusqu'à présent, aussi bien la PNC que la FARDC et la PIR se sont rendus sur le D7 pour prendre les outils des orpailleurs avec le Community Liaison Officer d'AGK.

<sup>168</sup> Interview PAX service étatique

<sup>169</sup> Interviews PAX



Pour les orpailleurs, le rôle de leur chef est particulièrement difficile à comprendre : ils attendent de lui de la loyauté face à leur situation mais constatent que sur le chantier, celui-ci défend les droits d'AGK et qu'il leur demande de partir. Un chef a explicitement dit qu'il trouvait difficile de défendre les intérêts divergents des orpailleurs. Mais AGK considère comme un atout la possibilité de ne pas avoir de contact direct avec les orpailleurs en engageant pour ce faire des personnes du milieu social.<sup>170</sup>

Pour le D7, AGK aurait fait toutes sortes de promesses qu'elle n'a jamais tenues, selon les dires des orpailleurs : acheter des terres pour les gens qui devaient partir, y construire un chemin, de même que des écoles et des hôpitaux.<sup>171</sup>

La situation est actuellement particulièrement opaque pour les orpailleurs. Ils ont envoyé une lettre à AGK dans laquelle ils demandent un délai pour l'évacuation de la mine.

Le 22 juin 2013 est un exemple de cette opacité : il y eu une réunion de Forum avec beaucoup de chefs de trous et de localités de D7. Pluto et Dzebi étaient présents. On leur a dit (de façon plus catégorique qu'en première instance) qu'ils devaient quitter leurs trous. Ils étaient en colère et ont dit vouloir se rebeller (entre autres une marche de colère à Mongbwalu). Pour eux, ce qu'AGK souhaite n'est pas clair du tout : " aucune chose proposée." Il semble donc là aussi qu'AGK soit peu limpide au sujet de ses plans et qu'elle donne des messages changeants.

En août 2013, AGK a déclaré de façon assez frappante que les orpailleurs devaient quitter le D7 et ceci malgré les mesures d'austérité d'AGK, l'arrêt provisoire des plans de début d'exploitation aurifère industrielle et les promesses d'un accord de cohabitation. Le conseiller d'AGK préconisait déjà en 2010 de laisser un maximum les orpailleurs travailler dans la phase où AGK n'a pas encore directement besoin du site artisanal pour son exploitation aurifère - phase dans laquelle l'entreprise se trouve actuellement, selon ses propres dires.

C'est un nouvel exemple de double message d'AGK et du caractère imprévisible de sa communication et de son comportement.

### **POSSIBLE ÉVACUATION DE SENZERE ET MAKALA**

Les mines de Senzere et Makala sont les deux sites d'exploitation minière souterraine encore actifs autour de Mongbwalu. Ce sont de vieilles mines belges ré-ouvertes par les orpailleurs dans les années 80 et desquelles on extrait de l'or de couloirs souterrains longs de plusieurs kilomètres. Même si, ici aussi, l'or devient difficilement productible, selon les creuseurs, les bénéfices sont toujours substantiels et font vivre quelques milliers de creuseurs et leur famille. Senzere et Makala ont été appelées «les poumons de Mongbwalu»,<sup>172</sup>

Parce que les couloirs sont si longs et que plusieurs heures de marche sont nécessaires jusqu'à l'endroit où le minerais est extrait, de nombreux creuseurs restent plusieurs jours d'affilée dans la mine. À Senzere, on définit le rythme de travail par le fait que chaque mercredi et samedi des sacs de braise sont placés à l'intérieur des nouveaux sites au sein de la mine

<sup>170</sup> Entretien avec AGK

<sup>171</sup> Interview PAX

<sup>172</sup> Interview PAX

afin d'affaiblir et casser la gangue et ensuite faciliter l'extraction des minerais.<sup>173</sup> Après que la mauvaise coordination de ces feux ait entraîné des morts par suffocation, la dernière fois en avril 2013<sup>174</sup>, il y a maintenant une organisation très stricte qui permet que le travail soit correctement fait.<sup>175</sup>

Cela se passe sous le contrôle de l'association d'orpailleurs CEMAO. L'entrée dans les mines est strictement contrôlée: toute personne souhaitant entrer doit s'inscrire dans le registre. Les dégageurs doivent être membres de CEMAO s'il veulent entrer dans la mine.<sup>176</sup> 10 % des bénéfices de l'or sont officiellement payés à CEMAO.<sup>177</sup> À la sortie du puit de mine, un coordinateur de CEMAO suit précisément qui prend quel nombre de sacs de minerais d'or à l'extérieur.<sup>178</sup>

Donc, bien que le système de sous-traitance soit officiellement abandonné, CEMAO est de facto le sous-traitant des mines souterraines de Senzere et Makala.<sup>179</sup> (c'était en outre déjà le cas en période de sous-traitance<sup>180</sup>). La plupart en sont satisfaits : les creuseurs auxquels nous nous sommes adressés ont déclaré accepter le fait que le cadre de CEMAO a un prix.<sup>181</sup> Et même si l'intérêt de CEMAO pour les creuseurs n'est pas très clair, ils voient en tout cas la contribution de CEMAO pour un pourcentage déterminé des coûts en cas d'accident.<sup>182</sup> CEMAO veille également à solutionner les conflits autour du droit d'extraction d'or à certains endroits. Les grands conflits ne surviennent presque jamais entre police et creuseurs à Senzere et Makala. Lors d'affaires de vol, peu fréquentes, ou lorsqu'il est question d'accidents graves, la CEMAO fait appel à la police parce qu'elle est légalement obligée de faire une enquête.<sup>183</sup> Un individu était d'avis que les leaders de CEMAO s'enrichissent à tort et abusent de leur position.<sup>184</sup>

Senzere se situe aussi bien dans le groupement Wazabo que dans le domaine qui tombe sous la cité de Mongbwalu; le chef de cité et le chef de groupement Wazabo gèrent leur propre partie. Mais les creuseurs ne payent aucun des deux chefs.<sup>185</sup>

### Plans d'AGK avec Senzere et Makala

Senzere et Makala sont très proches de Mongbwalu et constituent pour AGK une partie de la zone dans laquelle ils ont annoncé en avril 2013 vouloir entamer une exploration 'agressive'. Selon AGK, elle a dans ce cadre annoncé clairement par lettre aux creuseurs des mines que Senzere et Makala tombent dans la nouvelle zone d'exclusion et qu'elles devraient donc être évacuées. Nous n'en sommes pas encore arrivés là.

173 Un Avenir en Or en Ituri ?, p. 76

174 Interview PAX 19-06-2013

175 Interview PAX et aussi : Un Avenir en Or en Ituri ?, p. 75

176 Un Avenir en Or en Ituri ?, p. 76

177 Interviews PAX

178 Interviews et observations PAX ;; Un Avenir en Or en Ituri ?, p. 76,

179 Un Avenir en Or en Ituri ?, p. 76

180 Interview PAX

181 Interview PAX 20130619

182 Interview PAX 20130619

183 Interview PAX service étatique

184 Interview PAX

185 Interview PAX



Résultats des explorations d'AGK : les carottes qui forment le base pour déterminer la géologie

Les creuseurs de Senzere et Makala ne savent pas ce qu'AGK prévoit de faire mais ils sont sur le qui-vive.<sup>186</sup> Selon eux, AGK a fait un appel à la radio pour arrêter l'exploitation artisanale et venir travailler pour eux. Pour les creuseurs, ce n'est pas possible parce qu'ils ne sont pas qualifiés et parce qu'ils gagnent plus dans la mine qu'ils ne le feraient jamais en travaillant pour AGK. Ils avouent en outre ne pas faire confiance à AGK parce qu'elle n'a jamais tenu ses accords ni ses promesses, comme par exemple l'installation d'eau potable dans tous les quartiers de Mongbwalu.

Ils s'attendent bien à être chassés à un moment donné par AGK aidée de la police mais disent qu'ils se défendront alors avec force.<sup>187</sup> AGK nie en outre vouloir utiliser les forces de police lors de l'évacuation de la mine.<sup>188</sup>

### **Nombre d'orpailleurs & constitution (ex-miliciens) + intérêt de Mongbwalu**

Les opinions concernant le nombre d'orpailleurs encore actifs dans les mines de Senzere en Makala divergent fortement : là où un secrétaire général de l'association d'orpailleurs à Mongbwalu parle de 20 000 orpailleurs<sup>189</sup>, AGK évalue ce nombre à seulement 600.<sup>190</sup> Les creuseurs de Makala ont dit « Il y en a ici environ 7000 et encore bien plus à Senzere.<sup>191</sup>»

<sup>186</sup> Interview PAX

<sup>187</sup> Interview PAX

<sup>188</sup> Interview PAX avec AGK

<sup>189</sup> Interview PAX

<sup>190</sup> Interview PAX avec AGK

Saescam suppose qu'il y a environ 2000 creuseurs dans les deux mines au total.<sup>192</sup> Dans le rapport 'un avenir en or en Ituri », nous présumons qu'il y avait 3500 creuseurs à Senzere<sup>193</sup> et selon toute vraisemblance un nombre comparable ou légèrement inférieur à Makala.<sup>194</sup> Dans tout cela il faut garder de vue que les creuseurs des mines souterraines travaillent en service d'équipe et qu'il y a donc bien plus de creuseurs vivant de ces revenus que seuls ceux présents sur la mine à un moment donné.<sup>195</sup>

Chaque creuseur qui travaille à Senzere ou Makala entretient aussi plusieurs personnes.<sup>196</sup> Ceci, combiné aux revenus quotidiens toujours stables de l'or extrait de ces mines en font effectivement un des facteurs les plus importants à la survie de Mongbwalu.<sup>197</sup> Les annonces répétées d'AGK, entre autres fin 2012, début 2013, stipulant que les mines devaient être évacuées dans le cadre de l'expansion de la zone d'exclusion<sup>198</sup> ont par conséquent mené à l'agitation, aussi bien parmi les creuseurs de Senzere et Makala que dans la population de Mongbwalu en général.<sup>199</sup> Les orpailleurs de Senzere sont d'avis que leur mine est toujours en dehors de la zone d'exclusion.<sup>200</sup>

Un autre élément souvent soulevé est que les mines de Senzere et Makala occupent un grand nombre d'ex-miliciens ou de membres démobilisés des différentes milices de la guerre.

Dans toutes les mines que nous avons visitées, les orpailleurs qui travaillent faisaient clairement partie des différentes milices des guerres d'Ituri. Mais bien que la présence d'anciens miliciens dans les mines soit indubitable, leur nombre est selon nous inférieur au pourcentage de 60%-90% avancé par les orpailleurs.<sup>201</sup> Certains de nos répondants mettent même sérieusement en doute les menaces répétées par les creuseurs de nouvelle révolte ou de guerre en cas d'évacuation de la mine.<sup>202</sup> Cela n'enlève rien au fait que l'évacuation des mines, quoi qu'en pense AGK<sup>203</sup>, aurait des conséquences très déstabilisantes pour tout Mongbwalu, et bien au-delà, parce que dans ce cas, les revenus des creuseurs et des personnes qui en dépendent devraient disparaître, qu'ils n'ont pas d'alternative valable, parce qu'ils n'ont pas de relations sociales avec les habitants traditionnels du domaine autour de Mongbwalu, et enfin parce que beaucoup sont connus pour leur violence, la criminalité et les armes dont ils disposent.<sup>204</sup> La

191 Interview PAX

192 Interview PAX service étatique

193 PAX (IKV Pax Christi), Un Avenir en Or en Ituri ?, p. 76

194 En Novembre 2011 CEMAO a enregistré 67 chefs de trou à Makala et au-delà de 100 pour Senzere, Un Avenir en Or en Ituri ?, p. 76.

195 Interview PAX service étatique et autres interview PAX

196 Interview PAX service étatique

197 Interviews PAX

198 Entretien PAX avec AGK et interview PAX

199 Plusieurs interviews PAX

200 Interview PAX

201 60 % rapporté dans un interview, 80 % dans un autre, 90% rapporté dans un troisième interview

202 En répondant à des questions complémentaires, des creuseurs semblaient aussi dire que la guerre était derrière eux, qu'elle ne leur avait rien apporté et qu'il ne voulaient donc pas y retourner.

203 Entretien PAX avec AGK

204 Interview PAX à Bunia: dans les mines, il n'y a pas que des anciens combattants mais aussi des anciens prisonniers, des bandits (qui occupent des postes plus importants que les autres orpailleurs : gérants, etc.) ; confirmé par Interview PAX service étatique.

population de Mongbwalu s'identifie fortement avec les creuseurs du domaine<sup>205</sup> et elle se sentira donc concernée par toute action à leur encontre : « lorsqu'on touche les orpailleurs on touche tout le monde. »<sup>206</sup> Cela vaut particulièrement pour les mines de Senzere et Makala.

AGK a, à ce sujet, souligné le fait que l'évacuation d'Adidi s'est déroulée sans incident significatif, mais selon PAX la situation n'est plus comparable avec l'évacuation d'un si grand groupe de creuseurs que Senzere et Makala à un moment où les mines autour de Mongbwalu produisent trop peu que pour pouvoir accueillir tous ces creuseurs<sup>207</sup>, sans que des sources alternatives de revenus soient disponibles comme autrefois.<sup>208</sup> Cette opinion est partagée par le commissaire de police avec lequel nous nous sommes entretenus : « de nouvelles fermetures de mines sont très risquées : le jour où l'entreprise annonçait qu'on devait quitter Senzere et Makala, AGK a été bloqué même la police n'a plus pu les protéger. »<sup>209</sup> Après Adidi, ils la PNC a déjà constaté l'augmentation du banditisme. Il y a aussi une augmentation du vagabondage. Puisqu'AGK veut expulser 2000-3000 personnes, elle devrait, selon ces interlocuteurs, proposer des alternatives, comme leur fournir des terres et des maisons et alors tout se passera bien.<sup>210</sup>

### LA RUÉE VERS L'OR ET L'ÉPUISEMENT DE L'OR ARTISANALEMENT EXTRACTIBLE

Depuis les guerres d'Ituri, Mongbwalu s'est vu croître en une cité d'environ 80 000 personnes qui vivent presque sans exception de l'or ou qui en dépendent indirectement. La population dépendante de l'or a également augmenté dans des villages directement autour de Mongbwalu, comme par sont des Alurs de Mahagi. Qu'une société spécifique concerne cette dominance peut générer des problèmes.

Ainsi, l'association FORA est avant tout perçue de l'extérieur comme une association Alur (les fondateurs étaient tous Alurs).<sup>211</sup> L'incident de Pluto avait surtout pour cause la frustration des orpailleurs au sujet des pratiques d'exaction de la police. La révolte qui s'ensuivit avec l'incendie de bureau de police et de la voiture du chef de groupement prend alors une connotation ethnique puisqu'une majorité d'Alurs étaient impliqués. Il était quand-même question de s'élever contre des non pas qu'ils veulent diminuer l'extorsion. À cause de l'incident de Pluto, le chef de groupement a écrit une lettre demandant le démantèlement de FORA. Au sein de la communauté Nyali, la frustration régnait à l'encontre des Alurs.<sup>212</sup>

Si nous combinons ce genre de tensions latentes avec l'accès logiquement moins aisé aux minerais artisanalement exploitables, on peut facilement s'imaginer l'apparition de conflits aux délais prévisibles autour de l'affectation de chantiers. Il s'agira alors surtout d'intérêts commerciaux – la carte ethnique ne sera jouée qu'une fois les émotions hautes.

205 Interview PAX service étatique

206 Interview PAX

207 Interview PAX

208 Interview PAX: L'évacuation d'Adidi S'ils évacuent en même temps Makala et Senzere, je crains que ce groupe assez important de personnes se retrouvent à la maison sans emploi.

209 Interview PAX service étatique

210 Interview PAX service étatique

211 Interviews PAX

212 Interviews PAX



### 7.3 Conclusion sur la potentialité conflictuelle de l'or

Dans l'exploitation artisanale de la concession 40, il n'y a pas de potentiel conflictuel bien défini. Il y a, dans l'état actuel des choses, particulièrement peu d'incidents significatifs, sans parler des conflits à grande échelle ou des violations des droits de l'homme. Il y a bien sur un certain nombre de scénarios possibles qui augmenteraient le potentiel conflictuel.

Comme dit précédemment, le déclin de l'or exploitable artisanalement mènera à une plus grande concentration d'orpailleurs sur les sites où il reste encore quelque chose à trouver. Cela fera augmenter les tensions et une étincelle suffira alors à mettre le feu aux poudres. Bien que les orpailleurs se plaignent de la difficulté d'accéder aux filons d'or, ils sont encore très satisfaits des bénéfices engrangés (et les attentes qu'ils en ont) sur les sites qui les occupent. En outre, la sortie de l'or est un processus graduel, ce qui donne un peu de temps aux orpailleurs pour se disperser sur les sites restants et aux autres de partir vers d'autres régions où les chances sont meilleures. Nous estimons donc peu sérieux le potentiel conflictuel de l'épuisement des exploitations artisanales, aussi bien en raison du manque de conséquences sérieuses actuellement prévisibles qu'en raison du fait que le scénario ne semble pas très réaliste à court terme.

#### FERMETURE DES CHANTIERS ARTISANAUX

La fermeture de chantiers artisanaux entraînerait de grands risques. Une grande partie des 60 à 70 000 orpailleurs présents sur la concession 40 ont eu auparavant une formation militaire dans l'une ou l'autre milice. Ils ne peuvent pas facilement trouver un emploi ailleurs. Une fermeture importante est très risquée. Une série de petites fermetures limite vraisemblablement ce risque mais l'expérience montre que les orpailleurs expulsés tentent obstinément de revenir. Pour tenir éloignés les orpailleurs des chantiers qui ne seront pas immédiatement utilisés et qui sont déjà lourdement surveillés, il faudra prendre des mesures de sécurité lourdes et couteuses.

Si AGK souhaite poursuivre jusqu'à l'expulsion des creuseurs des mines de Senzere et Makala, cela aura selon nous un effet fort et négative. Un certain nombre d'aspects sont alors importants : la quantité d'orpailleurs, la composition des creuseurs et l'importance des mines pour la collectivité à Mongbwalu, la quantité d'argent investi dans ces mines et un haut niveau d'organisation des creuseurs.

Tandis que à ce moment, c'est surtout la présence insignifiante de AGK et de l'état dans la vie sociale de la population, surtout face aux attentes créées par AGK. Il faut ajouter ici le manque d'encadrement efficient de creuseurs (la transition vers les coopératives sans appui). ♦

# 8. Résumé

## 8.1 Libéralisation et insécurité

Une nouvelle situation est apparue à la disparition de la sous-traitance dans la concession 40 . SOKIMO ne représente plus l'autorité de l'Etat sur l'orpaillage mais AGK n'est pas en mesure de et ne souhaite pas prendre le rôle d'encadreur. Il y a ainsi un manque de pouvoir pour lequel une nouvelle distribution des rôles est nécessaire. Les chefs ont généralement obtenu plus d'influence sur l'orpaillage, aussi bien dans le rôle de gestion de conflits, que dans celui d'encadreur/sous-traitant. En même temps les chefs exercent aussi leurs tâches de représentant de l'État, qui nécessite entre autres d'évacuer les orpailleurs d'un site artisanal lorsque le propriétaire de concession industrielle (AGK) le lui demande.

L'exploitation minière artisanale dans la concession 40 reste structurellement illégale, mais absolument légitimée, en fait même par AGK qui aimerait certes se débarrasser de l'orpaillage mais qui ne met rien en place en ce sens d'une manière structurelle.

A cause de l'illégalité structurelle du secteur aurifère artisanal, la police trouve toujours un prétexte pour intervenir dans un site minier sur lequel de l'or a été trouvé. Ainsi apparaît un appareil étatique parasite uniquement présent lorsque les demandeurs leur payent.

AGK contribue à cette insécurité structurelle par sa stratégie ASM. L'entreprise reconnaît que les orpailleurs vivent de l'extraction d'or et que c'est une source importante de revenus pour la population locale. D'un autre côté, et paradoxalement, AGA souligne le fait qu'elle est la seule ayant droit sur la concession 40. Les employés d'AGK avec lesquels nous sommes entretenus déclarent que tous les orpailleurs de la concession 40 ont en fait perpétré

des vols.<sup>213</sup> Ou, dans les termes de la maison mère AGA: “Therefore all ASM activities on the concession are in fact illegal but a reality of life.”<sup>214</sup>

Parce qu’AGK considère toujours l’orpaillage comme illégal l’entreprise refuse également d’offrir un soutien technique aux orpailleurs et ne permet d’ailleurs pas leur présence.

La mécanisation des mines artisanales est une alternative viable. L’arrivée de concasseurs sur de nombreux chantiers artisanaux est un premier pas en direction de la mécanisation qui augmente considérablement le potentiel et la rentabilité du secteur. Mais AGK est absolument contre. Les D-trou disent ne rien vouloir de plus que de continuer à investir dans la mécanisation et l’exploration. En ce moment leur influence financière est encore limitée, mais si l’interdiction de mécanisation était levée, ils pourraient accumuler du capital, unir leur force, et croître en un groupe fort d’entrepreneurs industriels.

En aout 2013, AGK a dit publiquement lors d’une réunion périodique avec les parties prenantes qu’elle marque son accord sur la cohabitation et qu’elle veut en arriver à des accords bien déterminés avec les orpailleurs.<sup>215</sup> La mise en œuvre et les conséquences de cette décision sont très obscures pour tout le monde, comme c’est souvent le cas avec les communications d’AGK.

La communication floue d’AGK et ses stratégies et attitudes changeantes ont pour conséquence un grand manque de clarté pour toutes les parties prenantes. AGK est devenu un partenaire peu fiable pour la population et ses leaders dans la concession 40 : On ne peut jamais savoir si ce qui a été dit par l’entreprise sera encore d’application l’année suivante. En général, on peut dire que cette communication défailante qui entoure les projets d’AGK contribue à une situation d’insécurité de la population et des orpailleurs de la concession 40.

La tolérance d’AGK et des autorités congolaises envers la mine artisanale mène donc bien à une situation incertaine pour les orpailleurs mais beaucoup d’entre eux disent ne pas se sentir vraiment concernés : sont certains qu’ils ne pourront pas être chassés sans compensation pour leur investissement. Pour le moment, l’économie informelle née de l’orpaillage mène à des revenus signifiants en Ituri avec comme limite plus dominante le manque de perspective de développement et d’avenir claire.

## 8.2 Nouvelle structure d’organisation et cohésion sociale

Notre étude a rencontré une grande quantité d’organisations sur les sites d’exploitation artisanaux . Même après la disparition des positions officielles de sous-traitants dans les concessions, il n’est pas question de désordre, malgré ce que craignaient les anciens sous-traitants. Nous avons vu différentes possibilités : l’ancien sous-traitant poursuit son activité mais sans l’approbation de la SOKIMO, ou bien le sous-traitant est de facto remplacé par le chef traditionnel, ou bien le chef de chantier règle l’ordre sur le site d’exploitation, souvent sous l’autorité dus chef et enfin les orpailleurs s’organisent eux-mêmes d’une façon ou d’une autre.

213 PAX entretien AGK Mongbwalu.

214 AGA 2012, au sujet de exploitation minière artisanale

215 Voir communiqué de presse Radio Okapi ; interview PAX.



Barrière à l'ancien atelier de SOKIMO de NIZI - lieu de fréquentes extorsions

Nous pensons que l'empressement et la capacité de s'organiser des orpailleurs aura un effet d'amortissement sur le risque de conflit de la concession 40. Les formes d'organisation trouvées semblent en effet juste orientées sur la prévention et la gestion de conflits sur les sites d'exploitation. Nous sommes convaincus que la stabilité au sein des sites résultera en une stabilité dans un sens plus large.

Le revenu d'un gramme d'or reçu par un orpailleur artisanal à Mongbwalu est haut : le prix de l'or est particulièrement proche des prix du marché mondial. Ceci résulte entre autre du fait que l'illégalité du secteur empêche à l'état de prélever des taxes. Il semblerait alors que atteindre une circulation légale d'or via un comptoir de l'Etat (où des taxes sont donc prélevées) soit une perspective peu attirante pour les orpailleurs.

La production d'or contribue de façon substantielle au développement économique social général du district de l'Ituri. Ces dernières années, de nombreux projets de construction ont été réalisés à Bunia et à d'autres endroits du district. Un nombre important de ces projets ont été réalisés grâce à l'argent issu du secteur de l'or. La croissance économique atténue les conflits. Les localités à proximité profitent également de l'exploitation aurifère simplement parce que plus d'argent circule et que les marchés sont mieux approvisionnés.<sup>216</sup>

L'envers des hauts bénéfices de l'or, c'est que trouver des emplois alternatifs pour les orpailleurs n'est pas une tâche aisée. Même si AGK à un moment a proposé à certains orpailleurs la sureté

216 IKV Pax Christi et Réseau Haki na Amani (2012) : Un avenir en or en Ituri : quel futur pour l'exploitation aurifère en Ituri ? page 23-24

d'un revenu fixe y inclus des avantages extra-salariaux, peu d'entre eux étaient prêts à faire le pas. Sur base de nos entretiens, nous pensons que les projets d'emploi alternatif imaginés ou initiés jusqu'à présent par AGK n'ont peu voire pas de chance d'aboutir. Avec pour conséquence qu'il n'y aura aucune alternative sérieuse pour les orpailleurs lorsqu'ils ne pourront plus travailler dans les mines.

Chacun dans l'orpaillage a des dettes envers quelqu'un dont il pourra s'acquitter une fois remboursées les dettes qui lui sont dues. La seule exception à la règle est le creuseur qui n'a en fait que des dettes. Dans une situation où tout le monde semble être redevable envers tout le monde la relation de dette contribue à une connexion sociale réciproque. On reste lié à l'autre par des relations financières. Ainsi, le potentiel conflictuel décroît : on est inextricablement lié à l'autre par un réseau de dettes et donc on a besoin de l'autre. Comme cela a été remarqué par d'autres auteurs, il est nécessaire d'entretenir de bonnes relations avec l'autre pour pouvoir contracter un nouvel emprunt une fois le premier remboursé.

La population locale entretient avec la police une relation très ambiguë : Le refus d'appeler la police, et la frustration au sujet de ses activités sont très répandus. En revanche, la police joue un rôle nécessaire et apprécié de tiers lorsque les situations ne peuvent être solutionnées en consultation mutuelle. C'est une façon chère mais pacifique de résoudre un conflit.

Mais il est clair que la population en a complètement maré d'être tout le temps tracassé par la police – et d'ailleurs par pratiquement tous les structures étatiques – sans ne jamais pouvoir compter sur les services des mêmes. Les conflits qu'on voit dans le périmètre de la concession 40 sont alors plutôt liés à cette forte mécontente.

Au contraire de ce qui se passe dans l'orpaillage, les organisations de base, chacun pour soi, et les sociétés civiles, à la part des communautés, sont souvent mal organisées, peu représentatives du groupe qu'elles représentent et peu influentes. Cela vaut en particulier à et autour de Mongbwalu où l'exploitation aurifère est une priorité. Ce travail coûte trop de temps et amène tant de revenu que la population ne trouve pas suffisamment attirant le travail bénévole pour la communauté. Ainsi, à Mongbwalu, presque toutes les fonctions des organisations communautaires sont payées, ou compensées.

Même si c'est un peu chaotique en l'absence d'autorité de l'Etat, on se débrouille étonnamment bien et efficacement. Cela semble confirmer que l'exploitation aurifère artisanale dans la concession 40 non seulement offre des possibilités d'emploi à beaucoup mais aussi amène un certain ordre de la vie en société, d'où provient certainement un fonctionnement stabilisant.

Tout comme la société civile locale à Mongbwalu, AGK n'est pas parvenue à donner forme à l'investissement social. Le siège principal d'AGK veut faire des investissements sociaux pour apporter un plus aux sociétés dans lesquels elles travaillent. L'application pratique est pour le moins peu évidente et ne rencontre apparemment pas son objectif. Avec les données que nous avons reçues d'AGK pendant notre enquête, il n'était pas possible de déterminer à quels investissements sociaux l'entreprise s'est engagée par le passé. Nous ne pouvons pas non plus vérifier les dépenses annoncées par AGK, parce que l'entreprise n'a pas étayé ses chiffres. Nous constatons qu'aucun de nos interlocuteurs n'a une idée claire de ce que AGK aurait promis ni de ce qu'elle a entretemps réalisé. Les investissements sociaux d'AGK sont pour la population de Mongbwalu et des alentours une source durable d'espoir, de déception et de



désillusions et d'une courte mémoire au vu des projets réalisés. Il est clair que nos répondants avaient parfois de trop hautes attentes (asphalter la totalité du chemin de Bunia à Mongbwalu) ou ne se souviennent pas des projets réalisés ou ne les attribuent pas à AGK. Mais AGK n'a communiqué de façon ni claire ni consistante et a ainsi grandement contribué à la confusion. En bref, il serait injuste de dire qu'AGK n'a rien amené à Mongbwalu en dix ans mais ce n'est pas énorme et la suspension des investissements sociaux est par contre bien établie.

### **CARACTÈRE COSMOPOLITE DE L'EXPLOITATION COMME POTENTIEL PACIFIQUE.**

Le domaine aurifère de Mongbwalu se situe au sein du secteur de Banyali Kilo. Les autochtones sont principalement les Nyali pendant que les Lendu ont une longue histoire dans la mine en Ituri. Mais dans presque tous les chantiers à et autour de Mongbwalu que nous avons visités les orpailleurs sont issus de différentes communautés.

Cependant quelques interlocuteurs nous ont avoué qu'ils craignaient la situation à Pluto ou un très grand groupe « d'immigrants » Alors ce sont installés et y forment une communauté à part de celle des Nyali qui sont originaire de la région. L'association d'orpailleurs FORA est en pratique plus ou moins mono-ethnique, ce qui est une nouveauté. Alors, on nous dit que les incidents à Pluto était donc le résultat de mécontente interethnique. Il est important de bien veiller sur l'évolution de cette situation à fin de mieux pouvoir analyser l'importance et prévoir futurs évolutions. Nous ne connaissons pas d'autre cas de conflits ethnique.

Là où le programme officiel DDR pour ce qui concerne l'intégration est perçu comme un échec, l'exploitation artisanale est une réintégration réussie des anciens combattants. Nous partons du principe qu'il n'est pas aisé de revenir sur une partie de cette absorption des anciens militants dans le sens où les orpailleurs redeviendraient des miliciens. Les orpailleurs questionnés pointent bien la menace qu'il y a beaucoup de membres de milice dans les mines mais ils avouent aussi préférer la vie d'orpailleur à celle de milicien.

Comme dit précédemment, le déclin graduel de l'or exploitable artisanalement mènera à une plus grande concentration d'orpailleurs sur les sites où il reste encore quelque chose à trouver. Cela fera accroître les tensions et une étincelle suffira alors à mettre le feu aux poudres. Bien que les orpailleurs se plaignent de la difficulté d'accéder aux filons d'or, ils sont encore très satisfaits des bénéfices engrangés (et les attentes qu'ils en ont) sur les sites qui les occupent. En outre, la sortie de l'or est un processus graduel, ce qui donne un peu de temps aux orpailleurs pour se disperser sur les sites restants et aux autres de partir vers d'autres régions où les chances sont meilleures. Nous estimons donc peu sérieux le potentiel conflictuel de l'épuisement des exploitations artisanales, aussi bien en raison du manque de conséquences sérieuses actuellement prévisibles qu'en raison du fait que le scénario ne semble pas très réaliste à court terme.

### **GESTION DE CONFLIT DANS LE SECTEUR AURIFÈRE ARTISANAL**

Le secteur minier artisanal ne va pas de pair avec une criminalité ou une violence marquante. Il ne contient pas de milices et le passé violent des orpailleurs ne se répercute pas. Il n'y a pas d'incidents très violents ou à grande échelle connus. Les conflits entre orpailleurs sont en général réglés en interne. Parce que personne n'a de titre fixé et parce que les transactions sont informelles, certains désaccords pourraient aisément surgir au sujet des frontières des trous ou de l'argent, mais selon nos interlocuteurs, il n'en est pas question. Dans les chantiers disposant de comités, ceux-ci arbitrent les disputes, et peuvent prendre des décisions faisant autorité sur les droits et la conformité au règlement. Si nécessaire, on peut aller au comité de

pilotage pour arbitrage. En raison de l'illégalité du secteur, les conflits sur les démarcations de chantiers ou de trous ne sont pas réglés au tribunal. Bien que des questions d'argent sont dans le gamme légal c'est souvent trop coûteux pour le plaignant de se rendre devant la cour à ce sujet. Dans les sanctions informelles et dans les mécanismes de gestion de conflit cités, certains principes juridiques importants sont violés, comme un procès équitable ou l'égalité devant la loi. Mais se taxe semble généralement être acceptés (en plus on peut se poser la question si ça irait mieux dans un tribunal, que beaucoup considèrent comme corrompus).

Dans tous les entretiens que nous avons menés dans le cadre de cette enquête, nous avons évoqué le terme 'conflits'. Mais il n'est en fait jamais utilisé, ou rarement (les incidents du secteur aurifère mentionnés dans le chapitre 6 en sont l'exception).

Presque tous les répondants sont très réticents à demander l'aide de la police. Les montants demandés à chaque intervention sont hauts. Le Comité de Pilotage - initié par AGK, visait la gestion de conflit, mais il n'adopte pas cette fonction. Les répondants ont avoué faire plus facilement appel à la (chère) PNC qu'au Comité, dont ils n'attendent rien.

Contrairement à ce que d'autres avaient trouvé, nous n'avons pas rencontré une militarisation significative des mines, même si certains forces de l'ordre ou bien des groupes armés illégaux sont présents dans certaines d'entre elles (rapport IPIS). Les commandants locaux de la FARDC sont concernés par l'exploitation aurifère sur une base individuelle. Mais l'investissement institutionnel semble se limiter à la collecte d'argent sur des barrages routiers. Nous y tenons d'accentuer que notre recherche se confirme sur la concession 40 et que nous ne pouvons donc rien conclure sûr d'autres régions de la Province Orientale à ce moment. On dirai que la hiérarchie militaire devrait avoir un rôle significatif mais nous n'avons pas réussi à l'établir clairement.

### 8.3 Conflits violents dans la concession 40

Ce qui étonne peut-être, c'est le fait que le manque d'organisation centrale n'amène que peu, voire pas de conflits violents. Lorsque surviennent de (petits) conflits sur les chantiers, ils sont solutionnés sur place à l'aide du comité et, seulement cette étape ne fonctionne pas, avec le Comité de Sécurité ou la PNC.

Les vrais conflits auxquels nous avons été confrontés n'étaient pas réellement liés au secteur aurifère. La violence résiduelle par des groupes rebelles résulte de l'insatisfaction par rapport à une situation qui ne sert pas les intérêts des citoyens. L'ALPC à Aru en est un exemple marquant. L'or et les manipulations autour de son commerce jouent certes un rôle important pour des groupes rebelles obstinés tels que la FRPI et le groupe Morgan à Mambasa. Mais en réalité, il n'est pas spécifiquement question d'or : toute source de revenu susceptible de fournir armes et nourriture est intéressantes pour ses groupes. Pour la FRPI, c'est le braconnage de vol de bétail et les pillages qui priment, pour Morgan, c'est le braconnage et l'ivoire, de même que le pillage et l'exploitation de la population locale. La pérennité des groupes rebelles ne tient pas seulement à leurs sources de revenus : il doit y avoir un certain soutien de la part de la population et des relations dans les hauts cercles policiers, militaire et peut-être aussi politiques. Le fait que, récemment, la FRPI paraît perdre ce soutien auprès de la population et se voit en effet perdre importance, semble confirmer cette thèse.



À la recherche du potentiel de l'or

Des expressions de violence spontanées de la part de la population visent presque toujours les autorités. La police en est le plus souvent la victime - témoignage d'une relation ambiguë entre population et police. Au vu de l'étendue du secteur aurifère artisanal dans la concession 40 et des montants et intérêts colossaux qui s'y jouent, les conflits sont relativement peu nombreux.

Quelques rapports font état d'un grand nombre de victimes qui en découlent. Les incidents de Pluto et Iga Barrière en témoignent également. Ces incidents sont bien directement liés au secteur aurifère artisanal, mais notre thèse est qu'ils ne sont inhérents au secteur aurifère artisanale mais plutôt une conséquence de la frustration de la population concernant le rôle des autorités. Ainsi, l'exploitation ne serait pas tant à mettre en cause, mais bien dans un sens plus large, l'insatisfaction de la population envers ses autorités.

Puisque la société de l'Ituri est fortement divisée, et ainsi sont les orpailleurs, ces incidents n'ont actuellement pas grande tendance de s'étendre dans d'autres parties. Jusqu'à présent on se débrouille avec les tracasseries constant et on tente seulement d'en « négocier ». Mais, bien sûr, il y a une limite à ce que la population peut accepter : si les autorités dépassent cette limite imaginaire, cela va créer de fortes tensions. Et si en même temps, plusieurs groupes se retrouvent puisqu'ils ont les mêmes craintes et se sentent menacés, là on pourra voir une subite explosion des frustrations accumulées.

Il faut noter ici que les incidents à Pluto montrent non seulement la frustration de la population et les orpailleurs envers des autorités mais aussi que les autorités ont apparemment eu de la peine à maintenir l'ordre.

Les conflits liés à l'exploitation semi-industrielle de l'or, bien que limités, sont sérieux et ont entamé des morts et des incendies. Ces incidents sont directement liés à la façon dont l'exploitation semi industrielle a lieu : aucun contact avec ou bénéfice pour la population locale, mais des profits très importants issus de l'or et des relations étroites avec l'armée, la PNC et, semble-t-il, les plus hauts autorités politico-militaires de Kinshasa.

### **L'ÉCONOMIE DU SECTEUR AURIFÈRE AMORTIT LE RISQUE D'APPARITION DE CONFLITS**

Nous le savons, un orpailleur a de bons revenus. Il n'est pas facile d'organiser une milice et de payer à tous ses membres une telle somme par mois. Les coûts augmentent donc par la concurrence de l'exploitation d'or.

Avec l'argent gagné dans les mines artisanales, toutes sortes de petits et grands conflits survenant lors de l'exploitation peuvent être solutionnés. Le nombre de conflits fonciers est étonnamment bas alors que l'exploitation aurifère a lieu au milieu de parcelles agraires ou même au milieu de localités. La production aurifère est apparemment toujours largement suffisante pour parvenir à un accord avec le propriétaire d'un terrain qui se voit souvent attribué un trou.

Nous n'avons pas pu déterminer quel est exactement le flou d'or des grand négociant de Bunia et que sont leurs entrelacements avec les niveaux les plus élevées du gouvernement. Cela signifie en même temps que nous ne sommes pas en mesure d'analyser les risques potentiels liés à ces entrelacements.

### **LES ÉVACUATIONS POURRAIENT ÊTRE CONFLICTUELLES**

Une étude réalisée en 2009 démontrait déjà que personne ne semblait se soucier du fait que des hostilités allaient survenir.<sup>217</sup> Pour autant qu'hostilité signifie une nouvelle guerre civile dans laquelle se forment des éléments démobilisés de milices (ethniques), nous avons pu le vérifier. D'un autre côté, les orpailleurs avertissent bien que les grands groupes d'ex-miliciens présent dans les mines sont prêts à commettre des actes violents contre les figures d'autorité d'AGK et de l'état (police, armée, chefs) s'il leur serait fait impossible de gagner leur argent par l'orpaillage. D'autres personnes consultées pensent que des rebellions sont possibles, mais pas un retour à une guerre civile (en tout cas pas en conséquence directe de l'évacuation d'ex-miliciens de mines).

La fermeture abrupte des grands chantiers artisanaux, comme par exemples Senzere et Makala, entraînerait de grands risques. Une grande partie des orpailleurs présents sur la concession 40 ne peut pas facilement trouver un emploi alternatif et manquent un réseau social pour les soutenir. Une série de petites fermetures pourrait limiter ce risque.

Mais actuellement AGK n'a plus de plans de reprendre ses activités de construction d'une mine dans les futurs proches. Cela signifie qu'on voit en effet une situation qui est fragile et relativement stable au même temps. La situation est explosive, mais il n'y semble d'avoir point de raison de la faire enflammée – on dirait une poudrière sans mèche. ♦

217 Channel Research, Etude sur les vecteurs, contraintes et relations des ex-combattants dans les mines artisanales en Ituri. Concessions 39 et 40, p. 5.

<http://www.channelresearch.com/wp-content/uploads/07-09-BE-C-PACT-Assesment-of-Artisanal-Mining-and-Demobilisation-in-Ituri-2009-copy.pdf>

# 9. Conclusions et recommandations

**C**i-dessous quelques conclusions et recommandations de ce rapport. Nous espérons que ce rapport ajoutera à les compréhensions mutuelles de tous les acteurs dans la concession 40 et pourrait contribuer au débat local, national et international.

Le potentiel de l'or dans la concession 40 est de devenir un facteur économique de prospérité sans contribuer aux conflits violents ou aux violations des droits de l'homme. Pour cela il est important de bien comprendre les causes derrière les conflits et mécontentes dans la concession 40 et aux alentours.

En ce moment la concession 40 est une partie de la RD Congo relativement riche : beaucoup de jeunes hommes trouvent un emploi dans le secteur aurifère qui est devenu la plus importante source de revenus économique. La situation actuelle par rapport au secteur aurifère a vu la fin de la sous-traitance et le concessionnaire AGK qui n'a plus de plans dans le futur proche de reprendre ses activités. Ce qui reste est l'orpaillage fortement libéralisé, presque complètement dérégulé, mais cependant bien organisé et stable. Tout orpaillage dans la concession 40 est à présent illégal, mais pratiquement rien n'est fait pour le supprimer et le secteur se développe de façon impétueuse. Cette stabilité est néanmoins très fragile puisque tout sortes d'éléments extérieurs risquent d'en mettre fin d'un moment à l'autre. On pourrait citer ici les contrôles récemment plus stricts qui ont été imposés de la part de l'CIRGL et qui ont mené à un déclin marquant de la commercialisation de l'or dans la concession.

Pendant notre recherche, les plans d'AGK étaient encore de commencer l'exploitation industrielle dans le futur proche. C'est pour cela que nous avons investigué les conséquences d'une telle



démarche. La potentialité conflictuelle la plus importante directement liée à l'extraction d'or est l'évacuation d'un grand nombre de sites miniers artisanaux. De ce que l'on peut prévoir pour le moment, cela mènera dans tous les cas à la perte d'emploi de milliers d'orpailleurs, avec aucune opportunité sérieuse d'emploi alternative. Cette perte d'emploi toucherait des milliers de jeunes hommes qui ont actuellement un revenu incertain mais acceptable et qui ont, pour une partie, un passé de milicien. Mais pour le moment ce scénario n'est pas très probable à cause de la halte des plans concrets d'AGK. Ainsi, Mongbwalu peut être comparé à un baril de poudre sans mèche : si aucune solution n'est trouvée pour le grand nombre de creuseurs qui sont encore à Senzere et Makala, l'évacuation des mines générera des problèmes. Selon nos estimations, cela ne mènera pas à une nouvelle guerre civile mais après une évacuation des émeutes et insurrections de grande échelle à court terme sont plus que vraisemblables ainsi qu'un niveau de criminalité plus élevé à long terme.

L'or n'est pas l'élément essentiel constituant qui fait créer des groupes armés – mais en forme une partie importante. L'or est tout simplement le secteur économique le plus important en Ituri. Cela signifie que quasi tout le monde vit de l'or, y inclus les groupes armés. Mais plutôt de décrire l'or comme un inévitabilité de conflit, pourrait-on mieux dire que il existe une économie de conflit ?

Les révoltes armées dans et autour de la concession dévoilent une relation haine-amour entre les groupes rebelles et la population locale. D'un côté, la population est pillée et exploitée, de l'autre, un groupe rebelle ne peut perdurer sans un certain soutien local. Il y a donc certainement des parties en Province Orientale où l'or est une des sources de revenus pour des groupes armés, mais même là l'or n'en constitue pas la cause. Le manque total de gouvernance fiable et les forces de l'ordre prédateurs forment une base très fertile qui permet des petits soulèvements ou même des rebellions. Ces mêmes forces de l'ordre vivent en sorte de symbiose avec les groupes rebelles : bien à cause de la situation instable ils ont droit d'existence.

Les conflits avec la police et les autorités (Pluto, Iga, émeutes de novembre, etc) témoignent alors surtout d'une vive insatisfaction générale dans la population envers des autorités, mais pas dans leur empressement à se lancer dans une nouvelle guerre civile.

Pour pacifiquement exploiter le potentiel qu'il y a dans l'or, il faut quand même quelques changements. Il faut trouver des alternatives pour la menace constante de déguerpissement des orpailleurs et de dérangement du secteur aurifère.

Il y a beaucoup à améliorer dans l'orpaillage en la concession 40 : tout comme plusieurs autres chercheurs nous avons rencontré des situations qui ne devraient pas exister selon les normes internationales. Il s'agit notamment des conditions de travail particulièrement pénibles et dangereuses dans les mines (souterraines en particulier) des mauvaises conditions de travail en général - dont la manipulation du mercure sans protection. Il s'agit de la pollution énorme de l'environnement, par le mercure et par exemple par les infâmes « sous-courants », avec pour conséquence des paysages lunaires désolés et des rivières envasées. Et il s'agit parfois de mineurs d'âge qui travaillaient dans les mines et de femmes qui se plaignent d'être forcés à des services sexuels pour obtenir du travail.

Pour améliorer cela, il faut investir dans le secteur artisanal – mais pour tels investissements il faut plus de sûreté légale et physique, même si seulement à moyen terme. Tout cela demande



Négociant de Paix

un débat ouvert et bien informé – mais cela n'est pas possible en ce moment. La population de la concession 40 ne se retrouve pas représentée dans les organisations de société civile largement dysfonctionnelle. Et ni les autorités, ni le concessionnaire AGK n'assistent à un débat ouvert sur les positions et les possibilités de chacun. Plusieurs journalistes et membres de la société civile ne se sentent pas libres à s'exprimer sur des questions pertinentes du secteur aurifère. En tout, l'or est un thème très délicat et une discussion publique n'en a pas lieu. Tout débat est étouffé avant même qu'il soit commencé.

### Recommandations

Ces recommandations pourraient former le commencement d'un débat sur le potentiel de l'or:

- ◆ Même si ce n'est pas très réal d'y attendre de grands changements, il va de soit que les forces de l'ordre doivent commencer à mieux se comporter ;
- ◆ Ne plus parler de minerais conflictuels lorsqu'il s'agit de l'or dans la concession 40 ; ce discours induit en erreur ;
- ◆ Chercher toutes les alternatives possibles pour les majeurs évacuations des sites miniers artisanaux par des industriels ou semi-industriels; une telle solution doit d'abord et surtout être cherchée dans la sphère informelle;

- ◆ Vu le fait que l'exploitation artisanale est également possible dans des lieux où l'exploitation industrielle n'est pas rentable, il y a du potentiel pour une cohabitation plus intensive dans la concession 40. Pour ce faire, il faut :
  - clarté et sécurité pour les orpailleurs, même si seulement à moyen terme,
  - que les orpailleurs ne restent pas dans des zones sans chances réelles mais qu'une division équitable des domaines industriels et artisanaux se fasse,
  - que les orpailleurs disposent de données géologiques pertinentes sur base desquelles ils peuvent investir et mécaniser; AGK et SOKIMO pourraient vendre leurs données aux orpailleurs intéressés après en ayant communiqué clairement et au préalable,
  - chercher à modifier le Code Minier pour que des permis d'exploitation artisanale soient possibles dans les périmètres d'une concession industrielle.

Recommandations au propriétaire de concession industrielle (actuellement : AGK):

- ◆ Communiquer clairement, préalablement et sans équivoque avec un public large, les projets, les accords d'investissements sociaux, etc.;
- ◆ Contribuer à et stimuler un débat ouvert dans la concession mais ne l'organiser pas lui-même pour risque de le délégitimer;
- ◆ Si AGK (ou un propriétaire suivant) veut poursuivre l'exploitation industrielle, il devra veiller à ce que celle-ci ne tombe pas dans l'impasse. Cela signifie une planification et une stratégie cohérentes et sur plusieurs années;
- ◆ Ces recommandations valent pour tout futur propriétaire de concession. ◆

# Abbréviations

AGA	AngloGold Ashanti (maison mère sud-africaine de AGK)
AGK	Ashanti Gold Fields Kilo Sarl
ALPC	Alliance de Libération du Peuple Congolais
ANR	Agence Nationale de Renseignements
AODERPI	Association des Orpailleurs pour le Développement, la Reconstruction et la Paix en Ituri
AOMAPRI	l'Association d'Exploitants Artisanaux pour la Pacification et Reconstruction de l'Ituri
ASM	Artisanal and Small scale Mining - L'exploitation minière artisanale et à petite échelle (EMAPE)
ASTRAMIN	Association des Sous-traitants Miniers
CAMI	Cadastre Minier
CdP	Comité de Pilotage
CdD	Commissaire de District
CdC	Cadre de Concertation des Ressources Naturelles d'Ituri
CdJP	Commission Diocésaine Justice et Paix de Caritas
CEEC	Centre d'Evaluation, d'Expertise et de la Certification
CEMAO	Coopérative des Exploitants Miniers et Artisanaux de l'Or
CIRGL	Conférence International sur la Région des Grand Lacs
CONORI	Coopérative des Négociants d'Or de l'Ituri
DDR	Désarmement, Démobilisation, Réintégration
D-trou	Directeur de Trou
EMAPE	L'exploitation minière artisanale et à petite échelle (en Anglais : ASM)
FAPC	Forces Armées du Peuple Congolais

FARDC	Forces Armées de la République Démocratique du Congo
FEC	Fédération des Entreprises du Congo
FNI	Front Nationalistes et Intégrationniste
FORUM	Forum des Forces Vives de Mongbwalu
FORA	Forum des Orpailleurs Artisanaux
FRPI	Forces de Résistance Patriotique de l'Ituri
HRW	Human Rights Watch
ICCN	Institute Congolais pour la Conservation de la Nature
ILP	Initiatives Locales de Paix
IPMEA	(Ministre, Service) Industrie, Petites et Moyennes Entreprises et Artisanat
ITIE	Initiative sur la Transport des Industries Extractives
KGL	Kilo Gold Limited
KIMIN	prédécesseur de AGK
MONUSCO	Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en RD Congo
OCHA	Office for the Coordination of Humanitarian Affairs - Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisations des Nations Unies
PDG	Président- Directeur Général (sous-traitant)
PIR	Police d'Intervention Rapide
PNC	Police Nationale Congolais
RCD-ML	Rassemblement Congolais pour la Démocratie – Mouvement de Libération
RDC	République Démocratique du Congo
RHA	Résau Haki na Amani
SAESSCAM	Service d'Assistance et d'Encadrement du Small Scale Mining
SOKIMO	Société des Mines d'Or de Kilo Moto
UPC	Union des Patriotes Congolais
UN	Group of Experts - Groupe d'experts [de l'ONU] sur la République démocratique du Congo
ZEA	Zone d'Exploitation Artisanale



# Bibliographie

Channel Research, Etude sur les vecteurs, contraintes et relations des ex-combattants dans les mines artisanales en Ituri. Concessions 39 et 40, <http://www.channelresearch.com/wp-content/uploads/07-09-BE-C-PACT-Assesment-of-Artisanal-Mining-and-Demobilisation-in-Ituri-2009-copy.pdf>

Maria Eriksson Baaz & Ola Olsson, 2011, "Feeding the Horse: Unofficial Economic Activities within the Police Force in the DR Congo", *African Security*, Volume 4, Issue 4

Sara Geenen, Disputed access to the gold mines in Luhwindja, DRC – J. of Modern African Studies, 51, 1 (2013), pp. 85–108, Cambridge University Press 2013

Sara Geenen , « Who Seeks, Finds »: How Artisanal Miners and Traders Benefit from Gold in the Eastern Democratic Republic of Congo, *European Journal of Development Research* (2013) 25, 197–212.

Global Witness, Putting principles into practice, Risks and opportunities for conflict-free sourcing in eastern Congo, mai 2013

Human Rights Watch (2005) *The Curse of Gold*; [http://www.hrw.org/sites/default/files/reports/drc0505\\_0.pdf](http://www.hrw.org/sites/default/files/reports/drc0505_0.pdf)

IPIS – CIFOR december 2012

IPIS et Int. Alert (2010): *the complexity of resource governance in a context of state fragility: an analysis of the mining sector in the Kivu Hinterlands.*

IKV Pax Christi et Réseau Haki na Amani : Conflits fonciers en Ituri, poids du passé et défis pour l'avenir.

IKV Pax Christi et Réseau Haki na Amani (2012) Un avenir en Or en Ituri? Page 22

IRIN, Mob violence rife in DRC's Ituri District, <http://www.irinnews.org/report/99958/mob-violence-rife-in-drc-s-ituri-district>

Ken Matthysen, *Strijd tegen Conflictmineralen: Sleutel tot Conflictresolutie in Oost-Congo?*, dans : Internationale Spectator, Juillet/août 2013.

Ken Matthysen & Andrés Zaragoza Montejano (*IPIS*), Conflict Minerals' initiatives in DR Congo: Perceptions of local mining communities, November 2013

Matthysen, Hilgert, Schouten et Mabolia (2011) : A detailed analysis of Orientale Province's gold sector, p 45-46

Marysse, Tshimanga, La renaissance spectaculaire du secteur minier en RDC, où va la rente minière

Nkoy, Mongo et Puijenbroek (2008): Le processus DDR en Ituri: succès, faiblesses et perspectives

Southern Africa Resource Watch, Conflict Gold to criminal gold: The new face of artisanal gold mining in Congo

Laura Seay, What's Wrong with Dodd- Frank 1502? Conflict Minerals, Civilian Livelihoods, and the Unintended Consequences of Western Advocacy, Center for Global Development working paper 284, January 2012.

Laura Seay, Did cutting access to mineral wealth reduce violence in the DRC, Washington Post 25 March 2014

Alex Veit, Intervention as Indirect Rule, Civil War and Statebuilding in the Democratic Republic of Congo. 2010, Campus Verlag, Frankfurt, New York

## Sources

Les sources sont disponible comme annexes à ce rapport dans le site web de PAX : [www.paxforpeace.nl/lepotentieldelor](http://www.paxforpeace.nl/lepotentieldelor)

### Documents de AGK / AGA:

- ◆ Stratégie d'AngloGold Ashanti ASM, 2006
- ◆ AGA - REPORT TO SOCIETY 2008, <http://www.anglogoldashanti.co.za/subwebs/InformationForInvestors/Reports08/ReportToSociety08f/community.pdf>
- ◆ Sustainability Report 2012 [www.anglogold.com/Sustainability](http://www.anglogold.com/Sustainability) (<http://www.aga-reports.com/12/os/performance/delivering-sustainable-community-benefits>)

- ◆ AGA 2012, concernant l'exploitation artisanale et à petite échelle (...) le dénominateur commun étant un faible niveau de mécanisation
- ◆ AGA 2012 integrated report, Addressing artisanal and small-scale mining.
- ◆ Protocole d'accord conclu par AGA, AGK, les autorités de la RDC et Okimo, mars 2010
- ◆ SRK Consulting, Mongbwalu Project Socio-economic Impact Assessment Report, décembre 2010

### Radio Okapi

- ◆ Site Web de Radio Okapi, « Ituri : Fermeture de la mine de ADIDI à Mongwalu » 14.11.2007
- ◆ Site Web de Radio Okapi, 16.2.2012 « Ituri: des officiers des FARDC se mutinent pour dénoncer les conditions de vie militaires »
- ◆ Site Web de Radio Okapi, 17.2.2012 « Ituri: les officiers mutins de Marabo sont rentrés dans les rangs, selon Etat-major général des FARDC»
- ◆ Site Web d'Okapi 30.3.2012 « Les notables de l'Ituri demandent l'implication de Joseph Kabila pour la réintégration des miliciens FRPI dans l'armée »
- ◆ Site Web de Radio Okapi, « Ituri: 3 morts dans une manifestation de rue à Iga Barrière » 11.12.2012
- ◆ Site Web de Radio Okapi 3.4.2013: « Ituri : un convoi de véhicules attaqué sur l'axe Ariwara-Ingbokolo »
- ◆ Site Web de Radio Okapi, « Province Orientale: marche des habitants de Soleniama contre les sociétés d'exploitation de l'or » 17.11.2013
- ◆ Site Web de Radio Okapi, « RDC: le chef milicien Morgan est mort de suite des tortures, concluent les premières enquêtes » 20.5.2014

### Autres

- ◆ Code Minier de la RDC
- ◆ l'Ordonnance Loi du 05 nov 1982
- ◆ Protocol d'Accord
- ◆ Site Web de Daily Monitor "M18 rebels test the waters where M23 have drowned" 14.11.2013







**PAX**

Godebaldkwartier 74  
3511 DZ Utrecht  
The Netherlands

[www.paxforpeace.nl](http://www.paxforpeace.nl)  
[info@paxforpeace.nl](mailto:info@paxforpeace.nl)  
+31 (0)30 233 33 46

P.O. Box 19318  
3501 DH Utrecht  
The Netherlands